Quatre-vingt-troisième année. — N° 136. Le Numéro : 25 francs. Dimanche 10 Juin 1951.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

# LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES


| ABONNEMENTS | LOIS ET DÉCRETS | | | Débats de l'Assemblée nationale | Débats du Conseil de la République | Débats de l'Assemblée de l'Union française | Avis et Rapports du Conseil économique | ÉDITION COMPLÈTE | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Compte Chèque postal : 9063.13, Paris | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS |
| | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS |
| Métropole et France d'outre-mer . | 3.450 | 1.800 | 950 | 800 | 600 | 400 | 250 | 5.000 | 2.800 | 1.600 |
| Etranger . . . . . | 6.600 | 3.400 | 1.750 | 2.100 | 1.600 | 800 | 450 | 12.500 | 6.550 | 3.500 |

**L'Edition des LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

**L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

**L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

**L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

**L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

**L'Edition COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS


## SOMMAIRE

### DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES


**Présidence du conseil.**

*Décret* n° 51-729 du 9 juin 1951 fixant les modalités de constitution du cadre de conducteurs auxiliaires de voitures automobiles du groupement des contrôles radioélectriques (p. 6075).

**Ministère d'Etat.**

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

*Arrêté* portant nomination au cabinet du ministre (p. 6075).

**Ministère de la justice.**

*Décret* du 8 juin 1951 portant avancement d'échelon d'un interprète judiciaire (p. 6075).

*Arrêté* portant nomination d'un secrétaire adjoint à la commission de reconstitution des actes de l'état civil de l'arrondissement de Mayenne (p. 6075).

*Arrêté* portant intégration des personnels des secrétariats des parquets généraux, des parquets et des greffes des juridictions des départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion (rectificatif) (p. 6075).

*Arrêtés* portant nomination, réintégration et mises en disponibilité (administration pénitentiaire et greffiers) (p. 6076).

*Liste* d'ancienneté des officiers publics et ministériels d'Algérie (p. 6076).

*Tableaux* d'avancement et d'aptitude des officiers publics et ministériels d'Algérie (p. 6080).

**Ministère de l'intérieur.**

*Décrets* portant nomination et élévation de classe d'un secrétaire général de préfecture et nomination d'un conseiller de préfecture (rectificatifs) (p. 6093).

**Ministère de la défense nationale.**

*Décret* du 2 juin 1951 portant promotions et nominations dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre) (p. 6081).

*Décret* n° 51-730 du 8 juin 1951 relatif à l'admission dans la gendarmerie d'officiers d'active et de réserve des divers corps des armées de l'air, de terre et de la marine (p. 6088).

*Décret* du 8 juin 1951 relatif à l'attribution de la croix de combattant volontaire de la guerre 1914-1918 (p. 6088).

*Décret* du 8 juin 1951 portant affectation définitive au secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) d'une parcelle de terrain militaire de l'ancienne enceinte fortifiée de Paris (p. 6088).

*Décrets* du 8 juin 1951 portant promotions et nominations (armée de mer, active et réserve) (p. 6088).

*Décret* portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 6089).

*Arrêté* du 10 mai 1951 portant remise de débet (p. 6089).

*Arrêté* du 6 juin 1951 portant désignation d'ordonnateurs secondaires du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (p. 6089).

*Arrêté* portant révocation (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 6090).

*Instruction* du 30 mai 1951 réglant les conditions d'attribution de la médaille coloniale avec agrafe « Extrême-Orient » au personnel civil embarqué sur les navires marchands assurant des transports de troupes ou de matériel militaire à destination de l'Indochine (p. 6090).

*Tableaux* de concours pour la Légion d'honneur (année 1951, armée de l'air, active) (p. 6090).

**Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.**

*Arrêté* du 15 mai 1951 portant création d'une régie d'avances à la caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics (p. 6093).

*Arrêtés* portant promotions, admission à la retraite et conférant l'honorariat (contrôle et enquêtes économiques et service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes) (p. 6093).

**Ministère de l'éducation nationale.**

*Arrêté* portant nomination d'un membre du comité des travaux historiques et scientifiques (p. 6097).

**Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.**

*Décrets* nos 51-731, 51-732, 51-733 et 51-734 du 6 juin 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés des anciennes colonies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion (p. 6093).

*Décret* du 8 juin 1951 portant déclassement et reclassement dans la voirie vicinale de la commune de Poiseux de sections délaissées de la route nationale n° 77 (p. 6096).

*Arrêtés* des 1er et 2 juin 1951 portant institution d'une régie d'avances à l'institut géographique national et nomination d'un régisseur (p. 6096).

*Arrêté* du 6 juin 1951 relatif au classement de la nicotine (matières dangereuses 1951, n° 18) (p. 6096).

*Arrêté* du 6 juin 1951 relatif au classement des roquettes antichar de 73 mm (matières dangereuses 1951, n° 19) (p. 6096).

*Arrêté* du 7 juin 1951 relatif à l'ouverture de concours pour le recrutement de fonctionnaires au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (p. 6097).

*Arrêté* du 7 juin 1951 fixant le nombre de places mises aux concours spéciaux prévus par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948 (p. 6097).

*Arrêté* portant désignation d'un membre de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lille (p. 6097).

*Arrêté* portant radiation (navigation aérienne) (p. 6097).

**Ministère de l'industrie et du commerce.**

*Décret* du 8 juin 1951 autorisant Electricité de France à importer de l'énergie électrique en provenance de la Suisse (p. 6098).

*Arrêté* du 1er juin 1951 autorisant le recrutement de personnel contractuel au service des mines (p. 6098).

*Arrêté* du 7 juin 1951 portant homologation de normes (p. 6098).

*Arrêté* modifiant l'arrêté du 22 juillet 1949 fixant la composition du comité consultatif des établissements classés (p. 6098).

*Arrêté* portant reclassement (service des instruments de mesure) (p. 6099).

*Instructions* et *arrêté* déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique (rectificatifs) (p. 6099).

*Tableaux* d'avancement de grade et de classe, pour l'année 1951, du personnel du service des instruments de mesure (p. 6099).

*Liste* d'aptitude au grade d'inspecteur divisionnaire des instruments de mesure pour l'année 1951 (p. 6100).

**Ministère de la France d'outre-mer.**

*Arrêtés* et *décision* portant promotions, mises en position de mission, détachement, acceptations de démission, admissions à la retraite, conférant l'honorariat et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté.

Administrateurs (p. 6102).

Administration générale (p. 6107).

Agriculture (p. 6107).

Chemins de fer (p. 6107).

Météorologie (p. 6107).

Transmissions (p. 6108).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 6108).

**Ministère du travail et de la sécurité sociale.**

*Arrêté* du 29 mai 1951 rendant applicable le régime de sécurité sociale dans les mines au personnel occupé aux travaux de recherches d'hydrocarbures de la Société minière de Pechelbronn dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et sur le territoire de Belfort (p. 6100).

*Arrêté* du 1er juin 1951 relatif au calcul des cotisations de sécurité sociale des concierges et employés d'immeubles (p. 6100).

*Arrêté* du 5 juin 1951 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 6102).

*Arrêté* limitant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans divers commerces et industries du département de la Vienne (rectificatif) (p. 6102).

*Arrêté* relatif aux contestations concernant l'état d'invalidité ou d'inaptitude et le taux d'incapacité permanente de travail des affiliés du régime spécial de sécurité sociale dans les mines, institué par le décret du 27 novembre 1946, et de leurs conjoints (rectificatif) (p. 6102).

*Arrêté* fixant le barème des cotisations (accidents du travail) pour les industries du livre (rectificatif) (p. 6102).

*Arrêté* portant nomination d'un membre du comité technique national provisoire de la métallurgie (p. 6102).

**Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.**

*Décrets* du 8 juin 1951 portant création des offices publics d'habitations à loyer modéré de la Haute-Marne et de Drancy (p. 6103).

*Décret* du 8 juin 1951 portant extension à la commune de Chamberet de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 6109).

*Décret* du 8 juin 1951 portant application à diverses communes des dispositions de l'article 1er (avant-dernier alinéa) de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 6109).

*Arrêtés* du 30 mai 1951 portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatifs aux immeubles bâtis (p. 6109).

**Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.**

*Arrêté* du 8 juin 1951 relatif à l'attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance (p. 6108).

**Ministère de la santé publique et de la population.**

*Décret* du 8 juin 1951 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de médecins résidents de préventoriums publics et privés (p. 6110).

*Arrêté* du 30 mai 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 6110).

**Ministère des postes, télégraphes et téléphones.**

*Arrêtés* du 8 juin 1951 fixant la liste des diplômes admis en dispense de la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire pour la participation aux concours d'accès aux emplois de contrôleur des postes, télégraphes et téléphones et de contrôleur des installations électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones (p. 6109).

*Arrêtés* portant nominations, titularisations, mutation et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (services extérieurs) (p. 6110).

**Ministère de la marine marchande.**

*Décret* du 8 juin 1951 admettant le directeur de l'établissement national des invalides de la marine à faire valoir ses droits à la retraite et le désignant comme trésorier général des invalides (p. 6110).

*Décret* du 8 juin 1951 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale de la marine marchande (p. 6110).

## AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

*Avis* de concours pour le recrutement de personnel navigant (p. 6110).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

*Situations* résumées des opérations du Trésor, de la dette publique de l'Etat et de la caisse autonome d'amortissement au 28 février 1951 (p. 6112).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Avis* de vacance d'emploi de conservateur dans un musée contrôlé (p. 6111).

*Avis* relatif à une bourse de voyage des compositeurs de musique (p. 6111).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

*Avis* de concours relatif au recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Grignon (p. 6131).

*Avis* de concours à la caisse nationale de crédit agricole (p. 6131).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

*Avis* de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Sainte-Menehould (Marne) (p. 6131).

*Avis* de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Château-Thierry (Aisne) (rectificatif) (p. 6131).

**Bulletin** des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (21e semaine de 1951) (p. 6131).

**Annonces** (p. 6132).

# DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

## PRESIDENCE DU CONSEIL

### Décret n° 51-729 du 9 juin 1951 fixant les modalités de constitution du cadre de conducteurs auxiliaires de voitures automobiles du groupement des contrôles radioélectriques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 51-600 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Présidence du conseil) ;

Vu le décret n° 45-1013 du 22 mai 1945 fixant le régime de rémunération applicable aux employés auxiliaires de l'Etat et les textes subséquents qui l'ont modifié,

Décrète :

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1951, les conducteurs auxiliaires de voitures automobiles employés au groupement des contrôles radioélectriques sont soumis au régime de rémunération applicable au personnel auxiliaire de cette catégorie, régi au point de vue du recrutement et de l'avancement par les dispositions des articles 3 et 4 du décret n° 45-1013 du 22 mai 1945.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent sont applicables aux conducteurs de voitures automobiles en service au groupement des contrôles radioélectriques au 1er janvier 1951.

Les intéressés seront reclassés dans leur nouveau cadre conformément aux dispositions des alinéas 1er et 2 de l'article 4 du décret du 22 mai 1945 susvisé.

Art. 3. — Les conducteurs auxiliaires d'automobiles visés à l'article 2 ci-dessus et dont la nouvelle rémunération globale se trouverait être inférieure, au 1er janvier 1951, à celle qu'ils percevaient au 31 décembre 1950, sur la base de 45 heures de travail par semaine, recevront, à titre personnel et transitoire, une indemnité compensatrice.

Cette indemnité sera réduite au fur et à mesure des augmentations d'émoluments dont bénéficieront les intéressés à quelque titre que ce soit. Elle cessera de leur être attribuée lorsque leur nouvelle rémunération sera au moins égale à celle qu'ils percevaient au 31 décembre 1950.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 9 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
MAURICE-PETSCHE.

*Le ministre du budget,*
EDGAR FAURE.

*Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,*
PIERRE MÉTAYER.

## MINISTERE D'ETAT

### RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

#### Cabinet du ministre.

Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés,

Vu le décret n° 48-252 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — Est nommé en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés:

M. Albert Bros, sous-préfet, hors cadres.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 9 juin 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1951.

JEAN LETOURNEAU.

## MINISTERE DE LA JUSTICE

### Décret du 8 juin 1951 portant avancement d'échelon d'un interprète judiciaire.

Par décret en date du 8 juin 1951, M. Cohen (Maurice), interprète judiciaire de 3e classe, 1er échelon, inscrit au tableau d'avancement des interprètes judiciaires, est élevé au 2e échelon de la 3e classe.

### Commission de reconstitution des actes de l'état civil de l'arrondissement de Mayenne.

Par arrêté du 31 mai 1951, M. Gauthier (Rémy), secrétaire de la mairie de Lignières-la-Doucelle (Mayenne), est nommé secrétaire de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de l'arrondissement de Mayenne, en remplacement de M. Boisbunon, qui a cessé ses fonctions de secrétaire de la mairie de Lignières-la-Doucelle.

### Intégration des personnels des secrétariats des parquets généraux, des parquets et des greffes des juridictions des départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juin 1951 : au sommaire et au titre, page 5853, 1re colonne, au lieu de : « Intégration des commis et aides-greffiers des secrétariats des parquets généraux, des parquets et des greffes des juridictions des départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion », lire : « Intégration des personnels des secrétariats des parquets généraux, des parquets et des greffes des juridictions... ».

### Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 1er juin 1951, est nommé chef d'atelier (5e classe) à la maison centrale de Fontevrault: M. Bilion (Georges), ouvrier libre audit établissement.

### Greffiers.

Par arrêté du 6 juin 1951, Mme Walter, aide-greffier de la Guyane en disponibilité, est maintenue dans cette position pour une période de deux ans, à dater de la notification du présent arrêté.

Par arrêté du 6 juin 1951, Mme Zenobie, aide-greffier de la Guyane, en disponibilité, est placée pour une période de trois mois, à dater de la notification du présent arrêté, dans la position de disponibilité pour convenances personnelles, prévue à l'article 117 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 6 juin 1951, Mme Waddy (Anna), aide-greffier en disponibilité, est réintégrée dans ses fonctions et affectée aux services judiciaires de la Martinique.

### Liste d'ancienneté des officiers publics et ministériels d'Algérie.

En exécution des prescriptions du décret du 27 juillet 1949, spécialement en son titre II, les commissions prévues à l'article 5 dudit décret ont arrêté ainsi qu'il suit, les 15 et 18 mai 1951, les listes d'ancienneté des notaires, avoués, greffiers, interprètes judiciaires, huissiers et commissaires-priseurs en service en Algérie:

I. — NOTAIRES

*Hors classe.*

MM.

1 Costedoat (Jean), notaire à Alger.
2 Barat (René), notaire à Alger.
3 Jeanmot (Octave), notaire à Oran.
4 Pfeiffer (Georges), notaire à Alger.
5 Planté-Longchamp (Ernest), notaire à Oran.
6 Jacob (Gustave), notaire à Alger.
7 Ferrier (Charles), notaire à Alger.
8 Bonnet (Raymond), notaire à Alger.
9 Chouraki (Elie), notaire à Sidi-bel-Abbès.
10 Doreau (Maurice), notaire à Alger.
11 Dussaule (André), notaire à Alger.
12 Moatti (Henri), notaire à Alger.
13 Lieu (Louis), notaire à Blida.
14 Neidhart (Paul), notaire à Alger.
15 Bourrasset (Louis), notaire à Guelma.
16 Renucci (Joseph), notaire à Alger.
17 Champeval (Gilbert), notaire à Guyotville.
18 Sauer (Gaston), notaire à Bougie.
19 Panzani (Antoine), notaire à Oran.

*1re classe.*

MM.

1 Grégoire (Louis), notaire à Blida.
2 Surin (René), notaire à Constantine.
3 Chicha (Abraham), notaire à Aïn-Témouchent.
4 Gouin (René), notaire à Tizi-Ouzou.
5 Solère (Joseph), notaire à Oran.
6 Bonnet (Paul), notaire à Alger.
7 Chaumard (Gabriel), notaire à Aïn-Témouchent.
8 Valentin (Jean), notaire à Mostaganem.
9 Duquennois (Georges), notaire à Mostaganem.
10 Joyet (Georges), notaire à Saint-Cloud.
11 Michaut (Georges), notaire à Alger.
12 Chauvet (Joseph), notaire à Philippeville.
13 Vellard (Pierre), notaire à Constantine.
14 Hyver (Marcel), notaire à Ménerville.
15 Seban (Maurice), notaire à Oran.
16 Masson (Edmond), notaire à Marengo.
17 Lemonnier (Gaston), notaire à Bône.
18 Lauzur (Victor), notaire à Vialar.
19 Nougarède (Eugène), notaire à Oran.
20 Algarra (Richard), notaire à Oran.
21 Chouraki (Israël), notaire à Oran.
22 Colomer (Adrien), notaire à Cherchell.
23 Champion (Albert), notaire à Mascara.
24 Defillon (Marceau), notaire à Aïn-Témouchent.
25 Brisset (Lucien), notaire à Jemmapes.
26 Dross (Henri), notaire à Sidi-bel-Abbès.
27 Denis (Paul), notaire à Arzew.
28 Cuq (Henri), notaire à Orléansville.
29 Falk (Paul), notaire à Maison-Carrée.
30 Nonschi (René), notaire à Médéa.
31 Barland (Marius), notaire à Saint-Denis-du-Sig.
32 Armengau (Auguste), notaire à Bouira.

*2e classe.*

MM.

1 Deboher (René), notaire à Constantine.
2 Brilloit (René), notaire à Boufarik.
3 Serfaty (Isaac), notaire à Lourmel.
4 Gelas (Joseph), notaire à Bône.
5 De Dietrich (Paul), notaire à Sidi-bel-Abbès.
6 Andry (Jean), notaire à Blida.
7 Ferrand (Edmond), notaire à Alger.
8 Druez (Mary), notaire à Constantine.
9 Droz (Albert), notaire à Boufarik.
10 Marchal (Paul), notaire à Bône.
11 Benaioun (Raymond), notaire à Tléiat.
12 Joffre (Fernand), notaire à Douéra.
13 Bensaid (James), notaire à Tlemcen.
14 Thomas (Joseph), notaire à Perrégaux.
15 Ferrier (Jean), notaire à Sétif.
16 Lacoste (Henri), notaire à Mascara.
17 Perez (Raymond), notaire à Saint-Denis-du-Sig.
18 Gesta (André), notaire à Arba.
19 Piat (Maurice), notaire à Sidi-bel-Abbès.
20 Jaunatre (Gilbert), notaire à Mostaganem.
21 Deluca (Maxime), notaire à Souk-Ahras.
22 Chicha (Aron), notaire à Mercier-Lacombe.
23 Tierce (Julien), notaire à Maison-Carrée.
24 Amsellem (Salomon), notaire à Philippeville.
25 Meslet (René), notaire à Saïda.
26 Vincent (Maurice), notaire à Miliana.
27 Armengau (Marcel), notaire à Tiaret.
28 Souci (Albert), notaire à Mascara.
29 Robert (Adrien), notaire à Dellys.
30 Jouzeau (Fernand), notaire à Aïn-el-Arba.
31 Ribello (René), notaire à Médéa
32 Benkemoun (Elie), notaire à Batna.
33 Mouton (Paul), notaire à Constantine.
34 Valeron (Albert), notaire à Sétif.
35 Schumacher (Henri), notaire à Bône.
36 Jarsaillon (Paul), notaire à Bordj-bou-Arréridj.
37 Farès (Abderrahman), notaire à Koléa.
38 Amouyal (Isaac), notaire à Lala-Marnia.
39 Garcia (Antoine), notaire à Tlemcen.
40 Onesta Tavolta (Roland), notaire à Bône.
41 Salphati (Joseph), notaire à Sétif.
42 Arbona (Raymond), notaire à Affreville.

*3e classe.*

MM.

1 Adoue (Pierre), notaire à Orléanville.
2 Darmon (Simon), notaire à Oued-Fedda.
3 Cohen (Marcel), notaire à Saint-Arnaud.
4 Mesguich (André), notaire à Aïn-Bessem.
5 Darmon (Jacob), notaire à Nemours.
6 Strock (Jacques), notaire à Duperré.
7 Darmon (Abraham), notaire à Boghari.
8 Benitah (Makhlouf), notaire à Tiaret.
9 Ponseille (Jean), notaire à la Calle.
10 Alzingre (Louis), notaire à Bordj-Menaïel.
11 Aldorf (Fernand), notaire à Akbou.
12 Salette (Pierre), notaire à Biskra.
13 Boggio (Charles), notaire à Aïn-Beïda.
14 Wild (Henri), notaire à Palikao.
15 Morin (Eugène), notaire à Relizane.
16 Adnot (Henri), notaire à Ténès.
17 Lapierre (Georges), notaire à Montgolfier.
18 Lacan (Marcel), notaire à Berrouaghia.
19 Mouret (Henri), notaire à Berrouaghia.
20 Rizzuto (Pierre), notaire à Guelma.
21 Menneteau (Henri), notaire à Châteaudun-du-Rhumel.
22 Montjat (Albert), notaire à El-Arrouch.
23 Sanchez (José), notaire à Frenda.
24 Gravisse (Edouard), notaire à Bougie.
25 Porcel (Albert), notaire à Fort-National.
26 Van Beneden (Jean), notaire à Cassaigne.
27 Chambaz (Antoine), notaire à Mila.
28 Rosado (Marcel), notaire à Aïn-M'Lila.
29 Allegret (Jean), notaire au Télagh.
30 Ayach (Abraham), notaire à Relizane.
31 Vaschalde (Paul), notaire à Fedj-M'Zala.
32 Benzaken (David), notaire à Tébessa.
33 Torrent (Paul), notaire à Laghouat.
34 Meyzen (René), notaire à Aumale.
35 Chouraqui (René), notaire à Bou-Saada.
36 Martin (Lucien), notaire à Khenchela.
37 Massonat (Georges), notaire à Saïda.
38 Kaoua (Pierre), notaire à Guelma.
39 Perret (André), notaire à Bordj-bou-Arréridj.
40 Olive (Henri), notaire à Batna.
41 Maurin (Roger), notaire à Sedrata
42 Nouven (Raymond), notaire à Téniet-el-Haad.
43 Gréau (Alexis), notaire à Collo.

## II. — AVOUES

*Hors classe.*

MM.
1 Couture (Jean-Marie), avoué près le tribunal d'Alger.
2 Vialle (Aristide), avoué près le tribunal d'Oran.
3 Aug (Frédéric), avoué près le tribunal d'Alger.
4 Ebert (Joseph), avoué près la cour d'appel d'Alger.
5 Fabreguette (Edmond), avoué près le tribunal d'Oran.
6 Chaulet (Maxime), avoué près la cour d'appel d'Alger.
7 Pistor (Charles), avoué près la cour d'appel d'Alger.
8 ...
9 ...
10 ...

1re *classe.*

MM.
1 Doucet (Louis), avoué près le tribunal d'Oran.
2 Petaudon (Pierre), avoué près la cour d'appel d'Alger.
3 Capannes (Louis), avoué près le tribunal d'Alger.
4 Sinies (René), avoué près le tribunal de Mostaganem.
5 Sorel (Georges), avoué près le tribunal de Bône.
6 Granger (Pierre), avoué près le tribunal d'Alger.
7 Maderou (Paul), avoué près le tribunal d'Oran.
8 Reumaux (Benoît), avoué près le tribunal d'Alger.
9 Casanova (Jean), avoué près le tribunal de Blida.
10 Abou (Maxime), avoué près le tribunal de Mostaganem.
11 Freychet (Henri), avoué près le tribunal d'Alger.
12 Fournier (Paul), avoué près le tribunal de Philippeville.
13 Dick (Oscar), avoué près la cour d'appel d'Alger.
14 Groshère (Gaston), avoué près la cour d'appel d'Alger.
15 Clausel (Armand), avoué près le tribunal de Mascara.
16 Coulot (Pierre), avoué près le tribunal de Bône.
17 Lieu (Camille), avoué près la cour d'appel d'Alger.
18 Margon (Adrien), avoué près le tribunal de Blida.
19 Battesti (Louis), avoué près le tribunal d'Orléansville.
20 Hadjadj (Maurice), avoué près le tribunal d'Alger.
21 Bentayou (Paul), avoué près le tribunal de Sidi-bel-Abbès.
22 Candas (Maurice), avoué près le tribunal de Mascara.
23 Natal (Marcel), avoué près le tribunal de Bône.
24 Marbot (Robert), avoué près le tribunal de Constantine.
25 Sider (Paul), avoué près le tribunal de Constantine.
26 Mesrine (Edouard), avoué près le tribunal d'Orléansville.
27 Dazinière (Jacques), avoué près le tribunal de Blida.
28 Birnesser (François), avoué près le tribunal de Mostaganem.
29 Belin (Edouard), avoué près le tribunal de Tizi-Ouzou.
30 Peclat-Maunder (Robert), avoué près le tribunal de Mascara.

2e *classe.*

MM.
1 Gomar (Norbert), avoué près le tribunal d'Oran.
2 Benchetrit (Elie), avoué près le tribunal de Tiaret.
3 Common (Jacques), avoué près le tribunal d'Oran.
4 Ciavaldini (Marcel), avoué près le tribunal de Sidi-bel-Abbès.
5 Utheza (André), avoué près le tribunal de Bougie.
6 Antona (Paul), avoué près le tribunal de Bougie.
7 Gerbaud (Jean), avoué près le tribunal de Tlemcen.
8 Gassiot (Georges), avoué près le tribunal de Bône.
9 Garoby (Lucien), avoué près le tribunal d'Alger.
10 Belboy (Marcel), avoué près le tribunal de Tizi-Ouzou.
11 Fermon (Albert), avoué près le tribunal d'Orléansville.
12 Haumesser (Léon), avoué près le tribunal de Philippeville.
13 Riber (Jean), avoué près le tribunal de Tiaret.
14 Rault (Maurice), avoué près le tribunal de Blida.
15 Vidal (Gilbert), avoué près le tribunal de Blida.
16 Castel (Stéphan), avoué près le tribunal d'Oran.
17 Dissler (Yvan), avoué près le tribunal de Mostaganem.
18 Taleb (Abdesselem), avoué près le tribunal de Tlemcen.
19 Luciani (Adolphe), avoué près le tribunal de Sétif.
20 Gueirard (René), avoué près le tribunal de Guelma.
21 Valleur (Francis), avoué près le tribunal de Tlemcen.
22 Sultan (Nathan), avoué près le tribunal de Constantine.
23 Rodière (Jean), avoué près le tribunal de Guelma.
24 Cadix (René), avoué près le tribunal de Batna.
25 Cohen (Alexandre), avoué près le tribunal de Batna.
26 Widenlocher (William), avoué près le tribunal de Batna.
27 Febvre (Georges), avoué près le tribunal de Tiaret.
28 Virazels (Jean), avoué près le tribunal de Mascara.
29 Marino (Jean), avoué près le tribunal de Sétif.
30 Molinet (Maurice), avoué près le tribunal de Bougie.
31 Roth (Roger), avoué près le tribunal de Philippeville.
32 Bousser (Gustave), avoué près le tribunal de Sidi-bel-Abbès.

## III. — GREFFIERS

### A. — Greffiers en chef

a) *Hors classe à titre exceptionnel.*

M. Rousseau, greffier en chef de la cour d'appel.

b) *Première classe.*

MM.
1 Pulicani, greffier en chef du tribunal civil d'Alger.
2 Gambotti, greffier en chef du tribunal de commerce de Constantine.
3 Reviglio, greffier en chef du tribunal civil de Batna.
4 Tolila, greffier en chef du tribunal civil de Blida.
5 Meyer, greffier en chef du tribunal civil d'Orléansville.
6 Voirin, greffier en chef du tribunal civil d'Oran.
7 Drai, greffier en chef du tribunal civil de Philippeville.
8 Barat, greffier en chef du tribunal civil de Constantine.

c) *Deuxième classe.*

MM.
1 Vialaneix, greffier en chef du tribunal civil de Sidi-bel-Abbès.
2 Mingalon, greffier en chef du tribunal civil de Guelma.
3 Faure, greffier en chef du tribunal civil de Mascara.
4 Camilleri, greffier en chef du tribunal civil de Bône.
5 Graziani, greffier en chef du tribunal de commerce de Bône.
6 Abdellatif, greffier en chef du tribunal civil de Mostaganem
7 Marciano, greffier en chef du tribunal de commerce d'Oran
8 Castel, greffier en chef du tribunal de commerce d'Alger.
9 Castelli, greffier en chef du tribunal civil de Tiaret.
10 Levy, greffier en chef du tribunal civil de Bougie.
11 Benmansour, greffier en chef du tribunal civil de Sétif.
12 Bousquet, greffier en chef du tribunal civil de Tizi-Ouzou
13 Legras, greffier en chef du tribunal civil de Tlemcen.

### B. — Greffiers de justice de paix

1re *classe.*

MM.
1 Bianchi, greffier de la justice de paix d'Oran-Est.
2 Boulanger, greffier de la justice de paix d'Alger-Nord.
3 Delbourg, greffier de la jupstice de paix de Bône.
4 Fourment, greffier de la justice de paix de Constantine.
5 Gardet, greffier de la justice de paix de Tlemcen.
6 Guidici, greffier de la justice de paix de Palestro.
7 Cachia, greffier de la justice de paix de Sétif.
8 Tefat, greffier de la justice de paix de Batna.
9 Porchel, greffier de la justice de paix d'Alger-Sud.
10 Belaiche, greffier de la justice de paix d'Orléansville.
11 Benhamza, greffier de la justice de paix de Dra-el-Mizan.
12 Emsellem, greffier de la justice de paix de Mostaganem.
13 Achache, greffier de la justice de paix de Nemours.
14 Cherifi, greffier de la justice de paix d'Azazga.
15 Abdelaziz, greffier de la justice de paix de Taher.
16 Touili, greffier de la justice de paix d'Inkermann.
17 Gacem, greffier de la justice de paix d'Aïn M'Lila.
18 Laloum, greffier de la justice de paix de Maison-Carrée.
19 Gabriel, greffier de la justice de paix de Ténès.
20 Bech, greffier de la justice de paix d'Aumale.
21 Ayoun, greffier de la justice de paix de Coléa.
22 Nounou, greffier de la justice de paix de Sidi-bel-Abbès.
23 Yaich, greffier de la justice de paix d'El Arrouch.
24 Bouhanna, greffier de la justice de paix de Mascara.
25 Le Theulle, greffier de la justice de paix de l'Arba.
26 Parahy, greffier de la justice de paix d'Oued-Athménia.
27 Delarue, greffier de la justice de paix de Lafayette.
28 Kerras, greffier de la justice de paix de Tablat
29 Duhoux, greffier de la justice de paix de Vialar.
30 Cherfaoui, greffier de la justice de paix de Tizi-Ouzou.

2e *classe.*

MM.
1 Boukaddoum, greffier de la justice de paix de Collo.
2 Ghergui, greffier de la justice de paix de Montagnac.
3 Rosado, greffier de la justice de paix de Souk-Ahras.
4 Simonetti, greffier de la justice de paix de Dellys.
5 Fares, greffier de la justice de paix d'El-Kseur.
6 Benedetti, greffier de la justice de paix d'Oran-Ouest.
7 Amara, greffier de la justice de paix de Palikao.
8 Kara, greffier de la justice de paix d'El Milia.
9 Seffali, greffier de la justice de paix d'Affreville.
10 Malki, greffier de la justice de paix de Guelma.
11 Ghernaout, greffier de la justice de paix d'Ammi-Moussa.
12 Lounici, greffier de la justice de paix de Boufarik.

13 Hannoun, greffier de la justice de paix de Duvivier.
14 Saadi, greffier de la justice de paix d'Aïn-Beïda.
15 Jourdan, greffier de la justice de paix de Djidjelli.
16 Chicheportiche, greffier de la justice de paix de M'Sila.
17 Debreuve, greffier de la justice de paix de Bougie.
18 Hanniche, greffier de la justice de paix de Bordj-Bou-Arréridj.
19 Halouane, greffier de la justice de paix de Michelet.
20 Karadja, greffier de la justice de paix de Mila.
21 Khebbab, greffier de la justice de paix de Tébessa.
22 Duplan, greffier de la justice de paix du Kroub.
23 Hoellischer, greffier de la justice de paix de Saïda-Sud.
24 Boucene, greffier de la justice de paix de Trézel.
25 Vanouche, greffier de la justice de paix de Sainte-Barbe-du-Tlélat.
26 Labbouz, greffier de la justice de paix de Lalla-Marnia.
27 Dib, greffier de la justice de paix de Sebdou.
28 Aboura, greffier de la justice de paix de Lamoricière.
29 Cambres, greffier de la justice de paix d'Aïn-El-Arba.
30 Bouvier, greffier de la justice de paix de Blida.
31 Wagner, greffier de la justice de paix de Ménerville.
32 Laghouati, greffier de la justice de paix de Duperré.
33 Kara Mohamed, greffier de la justice de paix de Boukanéfis.
34 Messaoud Nacer, greffier de la justice de paix d'Oued-Fodda.
35 Faugère, greffier de la justice de paix de Berrouaghia.
36 Oussedik, greffier du tribunal de simple police d'Alger.
37 Cardona, greffier de la justice de paix de Cherchell.
38 Azario, greffier de la justice de paix de Tiaret.
39 Scarpida, greffier de la justice de paix de Périgotville.

3e *classe.*

MM.
1 Angeli, greffier de la justice de paix de Cassaigne.
2 Schuster, greffier de la justice de paix de Téniet-El-Haad.
3 Baba Ali, greffier de la justice de paix d'Aïn-Bessem.
4 Messaour, greffier de la justice de paix de Bordj-Menaïel.
5 Sari, greffier de la justice de paix de Saint-Denis-du-Sig.
6 Meftah, greffier de la justice de paix d'Aïn-Sefra.
7 Medjaoui, greffier de la justice de paix de Marengo.
8 Grisoni, greffier de la justice de paix de Philippeville.
9 Bencharif, greffier de la justice de paix de Boghari.
10 Souilamas, greffier de la justice de paix de Châteaudun.
11 Mondou, greffier de la justice de paix de Miliana.
12 Bahri, greffier de la justice de paix de Khenchela.
13 Mosbah, greffier de la justice de paix de Condé-Smendou.
14 Rafel, greffier de la justice de paix de Kerrata.
15 Khedd'm, greffier de la justice de paix de Mercier-Lacombe.
16 Si Amer, greffier de la justice de paix de Perrégaux.
17 Djemame, greffier de la justice de paix de la Calle.
18 Fenech, greffier de la justice de paix de Jemmapes.
19 Mohamed Azizi, greffier de la justice de paix de Zemmora.
20 Ausquer, greffier de la justice de paix de Montgolfier.
21 Bouteflika, greffier de la justice de paix d'Aïn Témouchent.
22 Hamzaoui, greffier de la justice de paix de Saint-Cloud.
23 Brahimi, greffier de la justice de paix d'Akbou.
24 Maghmouli, greffier de la justice de paix de Mondovi.
25 Mingalon, greffier de la justice de paix d'Oued-Zenati.
26 Vannière, greffier de la justice de paix d'Arzew.
27 Halimi, greffier de la justice de paix de Biskra.
28 Christofini, greffier de la justice de paix de Morris.
29 Laroussi, greffier de la justice de paix de Bernelle.
30 Bouzar Abdelkader, greffier de la justice de paix de Mensoura.
31 Bouzar Abdellatif, greffier de la justice de paix de Port-Gueydon.
32 El Baz, greffier de la justice de paix de Frenda.
33 Bendjelida, greffier de la justice de paix de Télagh.
34 Lliteras, greffier de la justice de paix de Bouïra.
35 Podevin, greffier de la justice de paix de Fedj-M'Zala.
36 Baali, greffier de la justice de paix de Colbert.
37 Siada-Halmi, greffier de la justice de paix de Barika.
38 Giacomoni, greffier de la justice de paix de Fort-National.
39 Demdane, greffier de la justice de paix de Saïda-Nord.
40 Belfares, greffier de la justice de paix d'Aflou.

## IV. — INTERPRETES JUDICIAIRES

1re *classe.*

MM.
1 Tiar Mohammed, interprète judiciaire à Bordj-Bou-Arréridj.
2 Hadj-Hamou Hamdane, interprète judiciaire à la cour d'appel d'Alger.
3 Hassen Khodja Hamdane, interprète judiciaire à Blida.
4 Rahal Abdallah, interprète judiciaire à Mascara.
5 Kekal el Menouar, interprète judiciaire à Relizane.
6 Campagnac (Etienne), interprète judiciaire à Oran.
7 Benchehida Abdellatif, interprète judiciaire à Sidi-bel-Abbès.
8 Tidafi Touhami, interprète judiciaire à Mostaganem.
9 Brincat (Marcel), interprète judiciaire à Alger.
10 Neukirch (Daniel), interprète judiciaire à Alger.
11 Cini (Charles), interprète judiciaire à Boufarick.
12 Duguay (Charles), interprète judiciaire à Bougie.
13 Callige (Lucien), interprète judiciaire à Tiaret.
14 Amara Méziane, interprète judiciaire à Bordj-Ménaïel.
15 Auclair (Guy), interprète judiciaire à Batna.
16 Taleb Abderrahmane, interprète judiciaire à Vialar.

2e *classe.*

MM.
1 Hacene Ahmed, interprète judiciaire à Tizi-Ouzou.
2 Amar (Moïse), interprète judiciaire à Guelma.
3 Hacene Amar, interprète judiciaire à Constantine.
4 Hacene Ali, interprète judiciaire à Orléansville.
5 Ganascia (Samuel), interprète judiciaire à Sétif.
6 Bensaid (David), interprète judiciaire à Tlemcen.
7 Lahlou Mohamed, interprète judiciaire à Souk-Ahras.
8 Aberkane Mokhtar, interprète judiciaire au Kroubs.
9 Benhabyles Ali, interprète judiciaire à Saint-Arnaud.
10 Rahal Ahmed, interprète judiciaire à Sainte-Barbe-du-Tlélat.
11 Zehar Aïssa, interprète judiciaire à Aïn-Beïda.
12 Larfaoui Ali, interprète judiciaire à Bône.
13 Hamdiken Mohamed, interprète judiciaire à Khenchela.
14 Djebbari Ahmed, interprète judiciaire à Saïda.
15 Bouhedja Mahmoud, interprète judiciaire à Djidjelli.
16 Haddad Mohamed Akli, interprète judiciaire à Ménerville.
17 Bouzar Mostefa, interprète judiciaire à Affreville.
18 Aslaoui Mostefa, interprète judiciaire à Miliana.
19 Belkessam Belkacem, interprète judiciaire à Téniet-el-Haad.
20 Illoul Saïd, interprète judiciaire à Dra-el-Mizan.

3e *classe* (2e *échelon*).

MM.
1 Brincat (Henri), interprète judiciaire à Aumale.
2 Rabia Mohamed, interprète judiciaire à Tablat.
3 Stoppa (Albert), interprète judiciaire à Aïn-El-Arba.
4 Yacine Ali, interprète judiciaire à Palestro.
5 Dekhli Mohamed, interprète judiciaire à Duperré.
6 Josserand (Roger), interprète judiciaire à Berrouaghia.
7 Bois (Emile), interprète judiciaire à Tébessa.
8 Grima (Marcel), interprète judiciaire à Médéa.
9 Rabia Mahieddine, interprète judiciaire à Aïn-Témouchent.
10 Mahdi Mohamed, interprète judiciaire à El-Kseur.
11 Benyezzar Youcef, interprète judiciaire à El-Milia.
12 Alonzo (Charles), interprète judiciaire à Biskra.
13 Bouguerroua Amar, interprète judiciaire à Collo.
14 Benmyara (Samuel), interprète judiciaire à Saint-Denis-du-Sig.
15 Rubini (Georges), interprète judiciaire à Zemmora.
16 Hadjadji Smaïn, interprète judiciaire à Marengo.
17 Freche (Moïse), interprète judiciaire à Ténès.
18 Hamrioui Saïd, interprète judiciaire à Dellys.
19 Benamar Saïd, interprète judiciaire à Bouira.
20 Trenga (Charles), interprète judiciaire à Cherchell.
21 Bessaad Amar, interprète judiciaire à Akbou.
22 Khaldi Mohamed, interprète judiciaire à Bernelle.
23 Charousset (Gabriel), interprète judiciaire à Mila.
24 Zekri Ouiddir, interprète judiciaire à Aïn-Bessem.
25 N'Kaoua (Joseph), interprète judiciaire à Fedj-M'Zala.
26 Cabanel (Paul), interprète judiciaire à Boghari.
27 Timsit (Charles), interprète judiciaire à l'Arba.
28 Boucherit Amar, interprète judiciaire à Maison-Carrée.
29 Zekri (Edmond), interprète judiciaire à Inkermann.
30 Saya (David), interprète judiciaire à Montagnac.
31 Gaba Amar, interprète judiciaire à Oued-Zenati.

3e *classe* (1er *échelon*)

MM.
1 Djebaili Mohamed, interprète judiciaire à Palikao.
2 Mehdi Tayeb, interprète judiciaire à Marnia.
3 Messaoud Tahar, interprète judiciaire à Ammi-Moussa.
4 De Lapeyre (Maurice), interprète judiciaire à Perrégaux.
5 Meyer (René), interprète judiciaire à Koléa.
6 Safir Mohamed, interprète judiciaire à Trézel.
7 Zerdab Salah, interprète judiciaire à Sédrata.
8 Antoni (Dominique), interprète judiciaire à Jemmapes.
9 Attig Brahim, interprète judiciaire à Lourmel.
10 Faglin (Georges), interprète judiciaire à Kerrata.
11 Tidjani Abdelkader, interprète judiciaire à Oued-Fodda.
12 Benfeghoul (Miloud), interprète judiciaire à Frenda.
13 Bourokba Abdelkader, interprète judiciaire au Télagh.
14 Merad Ahmed, interprète judiciaire à Sebdou.
15 Adda (Edouard), interprète judiciaire à Aïn-M'Lila.
16 Benmeni Mohamed, interprète judiciaire à Aflou.
17 Noui Mehidi Khaled, interprète judiciaire à Châteaudun-du-Rhumel.
18 Vialle (Jean), interprète judiciaire à Arzew.
19 Rahal Khatir, interprète judiciaire à Mercier-Lacombe.
20 Rouifed Ahmed, interprète judiciaire à Montgolfier.
21 Colas (Gilbert), interprète judiciaire à Laghouat.
22 Mohamedi Mostefa, interprète judiciaire à Bou-Saada.

23 Legoul Ali, interprète judiciaire à Barika.
24 Lamri Tameur, interprète judiciaire à M'Sila.
25 Kara Slimane Boumediène, interprète judiciaire à Saint-Cloud.
26 Bencharif Abdesselam, interprète judiciaire à El-Arrouch.
27 Achaur Djoudi, interprète judiciaire à Azazga.
28 Tiar Mohand, interprète judiciaire à Fort-National.
29 Mercuri (Toussaint), interprète judiciaire à Condé-Smendou
30 Hassani Abderrahmane, interprète judiciaire à Philippeville.
31 Bouzar Slimane, interprète judiciaire à Mansoura-les-Bibans.
32 Abdelmoumene Djamal Eddine, interprète judiciaire à Aïn-Sefra.
33 Lieu (Jacques), interprète judiciaire à la Calle.
34 Aiach Elialou, interprète judiciaire à Lamoricière.
35 Kabbes Mohamed, interprète judiciaire à Morris.
36 Kerouani Ahmed, interprète judiciaire à Oued-Athménia.
37 Meskaldji Abdelmalek, interprète judiciaire à Duvivier.
38 Attali (Moïse), interprète judiciaire à Cassaigne.
39 Souami Hamana, interprète judiciaire à Taher.
40 Fardeheb Boumediène, interprète judiciaire à Boukanéfis.
41 Rouifed Arezki, interprète judiciaire à Michelet.
42 Roussel (Joseph), interprète judiciaire à Mondovi.
43 Abdelhouahab Abdelhouahab, interprète judiciaire à Port-Gueydon.
44 Hadj Hamou Mahieddine, interprète judiciaire à Colbert,

## V. — HUISSIERS

*1re classe.*

MM.

1 Salfati (Ychoua), huissier à Souk-Ahras.
2 Noblet (Désiré), huissier à Maison-Carrée.
3 Layani (Gabriel), huissier à Alger.
4 Nouschi (Alfred), huissier à Alger.
5 Fillippi (Louis), huissier à Saint-Arnaud.
6 Ayach (Joseph), huissier à Boufarik.
7 Sayag (Yomtob), huissier à Montagnac.
8 Nahon (Joseph), huissier à Tlemcen.
9 Girard (Eugène), huissier à Inkermann.
10 Gouesse (Jules), huissier à Alger.
11 Cohen-Solal (Jacob), huissier à Tizi-Ouzou.
12 Jammes (Fernand), huissier à Oran.
13 Dagnino (Jules), huissier à Marengo.
14 Jaudet (Jean), huissier à Dellys.
15 Ferri (Fernand), huissier à Mostaganem.
16 Halali Mohammed, huissier à Mascara.
17 Cuq (Auguste), huissier à Sidi-bel-Abbès.
18 Djian Messaoud, huissier à Oran.
19 Leborgne (Joseph), huissier à Ténès.
20 Salfati (Chaloum), huissier à Bône.
21 Chiche (Isaac), huissier à Perrégaux.
22 Bacconche Ferradj, huissier à Sétif.
23 Andreani (Pierre), huissier à Boufarik.
24 Hanoune (Elie), huissier à Alger.
25 Amoyale (Isaac), huissier à Oran.
26 Rouas (Léon), huissier à Oran.
27 Ali Khodja Mahmoud, huissier à Guelma.

*2e classe.*

MM.

6 Nabeth (Edmond), huissier à Bône.
7 Gunstavino (Vincent), huissier à Cherchell.
8 Nebot (Georges), huissier à Alger.
9 Benzekri (Jacob), huissier à Oran.
10 Mangion (Vincent), huissier à Jemmapes.
11 Dahou (Saïd), huissier à Aumale.
12 Chemla (Jacob), huissier à Constantine.
13 Zakine (Joseph), huissier à Sidi-bel-Abbès.
14 Rouane (Abd-el-Kader), huissier à Alger.
15 Freug-Meyer (Abraham), huissier à Alger.
16 Ferri (Jules), huissier à Philippeville.
17 Coutelier (Etienne), huissier à Alger.
18 Amsellem (David), huissier à Sidi-bel-Abbès.
19 Brachemi Meftah Mohammed, huissier à Saïda-Sud.
20 Amsellem (Maurice), huissier à Alger.
21 Fahy (Edmond), huissier à l'Arba.
22 Zerbid (René), huissier à Tébessa.
23 Tourisse (François), huissier à la Calle.
24 Teman Sadoun, huissier à Biskra.
25 Podevin (Ferannd), huissier à Djidjelli.
26 Charras (Armand), huissier à Médéa.
27 Corcia (Léon), huissier à Sainte-Barbe-du-Tlélat.
28 Aouizerat (Daniel), huissier à Dra-el-Mizan.
29 Damon (Charles), huissier à Aïn-el-Arba.
30 Smadja (Sylvain), huissier à Relizane.
31 Moutout (Moïse), huissier à Aïn-Témouchent.
32 Levy (Messaoud), huissier à Tlemcen.
33 Mani (Joseph), huissier au Kroubs.
34 Cizel (Paul), huissier à Koléa.
35 Kharroubi (Salomon), huissier à Bône.
36 Marques (Jean), huissier à Alger.
37 Rosenzweig (René), huissier à Aïn-Témouchent.
38 Lelouche (Charles), huissier à Alger.
39 Guedj (Adolphe), huissier à Bougie.

*3e classe.*

MM.

1 Fodda Mohammed, huissier à Mostaganem.
2 Schreiber (Maurice), huissier à Saint-Denis-du-Sig.
3 Dahan (Joseph), huissier à Bordj-Ménaïel.
4 Lambert (Raymond), huissier à Sétif.
5 Isman (Jacob), huissier à Oued-Fodda.
6 Dahan Yomtob, huissier à Bône.
7 Teboul (Maurice), huissier à Boghari.
8 Cauret (Henri), huissier à Philippeville.
9 N'Kaoua (Jacob), huissier à Batna.
10 Hemon (Marcel), huissier à Alger.
11 Bencharif Mostefa, huissier à Vialar.
12 Lliteras (Daniel), huissier à Alger.
13 Medjaher Djilali, huissier à Michelet.
14 Bouillet (Louis), huissier à Aïn-Bessem.
15 Martin (Jean), huissier à Mascara.
16 Zerdoun (Samuel), huissier à Bordj-Bou-Arréridj.
17 Tordjman Makhlouf, huissier à Constantine.
18 Guedj (Prosper), huissier à Blida.
19 Saffar Maklouf, huissier à Alger.
20 Mammar M'Hamed, huissier à Blida.
21 Guedj (Abraham), huissier à M'Sila.
22 Riu (Paul), huissier à Oran.
23 Kalfon (Abraham), huissier à Oran.
24 Duthu (Léopold), huissier à Collo.
25 Desormeaux (Léon), huissier à Miliana.
26 Lopez (Pierre), huissier à Oran.
27 Massip (René), huissier à Tlemcen.
28 Delhoum Hadj, huissier au Télagh.
29 Djian (René), huissier à Mostaganem.
30 Braka (Georges), huissier à Mondovi.
31 Medioni (André), huissier à Berrouaghia.
32 Aouizerat (Simon), huissier à Constantine.
33 Allouche (Sylvain), huissier à Constantine.
34 Mokhtar-Kharroubi Mohammed, huissier à Frenda.
35 Azoulay (Elie), huissier à Palestro.
36 Picavet (Albert), huissier à Bouira.
37 Dupuy (Joseph), huissier à Kenchela.
38 Reimonen (Fernand), huissier à Ménerville.
39 Cohen-Scali (Gilbert), huissier à Fort-National.
40 Obadia (Gabriel), huissier à Trézel.
41 Nakache (Abraham), huissier à Mila.
42 Abecassis (Nessim), huissier à Azazga.
43 Zerbid (Jacob), huissier à Fedj-M'Zala.
44 Engasser (François), huissier à Maison-Carrée.
45 Benkheiri Achour, huissier à El-Arrouch.
46 Mortier (Joseph), huissier à Affreville.
47 Salager (Roger), huissier à Lourmel.
48 Benzina Kadda, huissier à Boukanéfis
49 Durand (Firmin), huissier à Téniet-el-Haad.
50 Zitouni Dahman, huissier à Souk-Ahras.
51 Ghouadni Ahmed, huissier à Mascara.
52 Carilero (Joseph), huissier à Orléansville.
53 Raffi (Edmond), huissier à Orléansville.
54 Redjimi Mohammed, huissier à Oued-Zénati.
55 Boukroufa Bachir, huissier à Bou-Saada.
56 Sellem (Nessim), huissier à Nemours.
57 Saulnier (Rémy), huissier à Morris.
58 Descombes (Hubert), huissier à Akbou.
59 Domeck (René), huissier à Arzew.
60 Roja (François), huissier à Marnia.
61 Luc (Gustave), huissier à Batna.
62 Manchon (Antoine), huissier à Tiaret.
63 Derrouiche Tahar, huissier à Châteaudun-du-Rhumel.
64 Weiss (Eugène), changement résidence (arr. 20 décembre 1950).
65 Chouraqui (Alexis), huissier à Djelfa.
66 Bibas (Haïm), huissier à Lamoricière.
67 Fassina (William), huissier à Sétif.
68 Partouche (Albert), huissier à Saïda-Nord.
69 Khali Abd El Latif, huissier à El-Kseur.
70 Renassia (David), huissier à El-Milia.
71 Hadjadje (Maurice), huissier à Mercier-Lacombe.
72 Emsallem (René), huissier à Cassaigne.
73 Goguyer-Lalande (Antonin), huissier à Tablat.
74 Zerbid Fredj, huissier à Bougie.
75 Lopez (Joseph), huissier à Zemmora.
76 El Beze (Abraham), huissier à La Fayette.
77 Angeli (Jacques), huissier à Ammi-Moussa.
78 Salfati (Georges), huissier à Sédrata.

*4e classe.*

MM.

31 Freno (Maurice), huissier à Montgolfier.
32 El-Bez (Elie), huissier à Saint-Cloud.

VI. — COMMISSAIRES-PRISEURS

1re *classe.*

MM.
1 Nicolle (Charles), commissaire-priseur à Alger.
2 Chantelouhe (Jean), commissaire-priseur à Constantine.
3 Luciani (Elna), commissaire-priseur à Constantine.
4 Sarfati (Louis), commissaire-priseur à Alger.
5 Chekkal (Daho), commissaire-priseur à Mascara.
6 Bessière (Gaston), commissaire-priseur à Sidi-bel-Abbès.
7 Rodolphe (Jacques), commissaire-priseur à Alger.
8 ...

2e *classe.*

MM.
1 El-Kaim (Maurice), commissaire-priseur à Bône.
2 Maedeb (Albert), commissaire-priseur à Oran.
3 Jouslan (Marcel), commissaire-priseur à Alger.
4 Nelva (Laurent), commissaire-priseur à Tiaret.
5 Badach (Makloul), commissaire-priseur à Oran.
6 Serfaty (Jules), commissaire-priseur à Philippeville.
7 Mira (Vincent), commissaire-priseur à Alger.
8 Meyer (Louis), commissaire-priseur à Alger.
9 Melot (Marcel), commissaire-priseur à Tlemcen.
10 Pitel (André), commissaire-priseur à Oran.
11 Champion (Fernand), commissaire-priseur à Mostaganem.
12 Aze (Jean-Pierre), commissaire-priseur à Blida.

**Tableau d'avancement des notaires d'Algérie pour l'année 1951.**

(Les inscriptions sont publiées par ordre alphabétique, art. 9 du décret du 27 juillet 1949.)

I. — *Notaires de 1re classe inscrits pour la hors-classe.*

1951.

M. Gregoire, notaire à Blida. | M. Surin, notaire à Constantine.

II. — *Notaires de 2e classe inscrits pour la 1re classe.*

1950.

MM.
Brilloit, notaire à Boufarik.
Deboher, notaire à Constantine.
De Dietrich, notaire à Sidi-bel-Abbès.
Gelas, notaire à Bône.
Serfaty, notaire à Lourmel.

1951.

MM.
Andry, notaire à Blida.
Droz, notaire à Boufarik.
Druez, notaire à Constantine.
Ferrand, notaire à Alger.

III. — *Notaires de 3e classe inscrits pour la 2e classe.*

1950.

MM.
Adoue, notaire à Orléansville.
Aldorf, notaire à Akbou.
Alzingre, notaire à Bordj-Menaïl.
Benilah, notaire à Tiaret.
Cohen, notaire à Saint-Arnaud.
Darmon (Abraham), notaire à Boghari.
Darmon (Jacob), notaire à Nemours.
Darmon (Simon), notaire à Oued-Fodda.
Mesguich, notaire à Aïn-Bessem.
Ponseille, notaire à la Calle.
Salette, notaire à Biskra.
Strock, notaire à Duperré.

1951.

MM.
Boggio, notaire à Aïn-Beida.
Wild, notaire à Palikao.

**Tableau d'avancement des avoués d'Algérie pour l'année 1951.**

(Les inscriptions sont publiées par ordre alphabétique, art. 9 du décret du 27 juillet 1949.)

1° *Avoués de 1re classe proposés pour la hors-classe.*

1950.

MM.
Cabannes, avoué près le tribunal d'Alger.
Doucet, avoué près le tribunal d'Oran.
Granger, avoué près le tribunal d'Alger.
Petauton, avoué près la cour d'appel d'Alger.
Sinies, avoué près le tribunal de Mostaganem.
Sorel, avoué près le tribunal de Bône.

1951.

MM.
Abou, avoué près le tribunal de Mostaganem.
Casanova, avoué près le tribunal de Blida.
Freychet, avoué près le tribunal d'Alger.
Makderou, avoué près le tribunal d'Oran.

2° *Avoués de 2e classe proposés pour la 1re classe.*

1945.

MM.
Benchetrit, avoué près le tribunal de Tiaret.
Gomar, avoué près le tribunal d'Oran.

1946.

MM.
Ciavaldini, avoué près le tribunal de Sidi-bel-Abbès.
Common, avoué près le tribunal d'Oran.
Utheza, avoué près le tribunal de Bougie.

1947.

M. Antona, avoué près le tribunal de Bougie.

1948.

M. Gerbaud, avoué près le tribunal de Tlemcen.

1950.

MM.
Garoby, avoué près le tribunal d'Alger.
Gassiot, avoué près le tribunal de Bône.

1951.

MM.
Bethoy, avoué près le tribunal de Tizi-Ouzou.
Fermon, avoué près le tribunal d'Orléansville.

**Tableau d'avancement des greffiers titulaires de charge d'Algérie pour l'année 1951.**

(Les inscriptions sont publiées par ordre alphabétique, art. 9 du décret du 27 juillet 1949.)

A. — GREFFIERS EN CHEF DES TRIBUNAUX

*Greffiers en chef de 2e classe inscrits pour la 1re classe.*

Tableau 1947.

MM. Mingalon (Jérôme), greffier en chef du tribunal civil de Guelma.
Vialaneix (Léon), greffier en chef du tribunal civil de Sidi-bel-Abbès.

Tableau 1950.

MM. Camilleri (Auguste), greffier en chef du tribunal civil de Bône.
Faure (Roger), greffier en chef du tribunal civil de Mascara.

B. — GREFFIERS DE JUSTICE DE PAIX

*Greffiers de 2e classe inscrits pour la 1re classe.*

Tableau 1950.

MM. Amara, greffier de la justice de paix de Palikao.
Benedetti, greffier de la justice de paix d'Oran-Ouest.
Boukadoum, greffier de la justice de paix de Collo.
Chergui, greffier de la justice de paix de Montagnac.
Fares, greffier de la justice de paix d'El Kseur.
Kara Mohamed, greffier de la justice de paix d'El Milia.
Rosado, greffier de la justice de paix de Souk-Ahras.
Simonetti, greffier de la justice de paix de Dellys.

Tableau 1951.

MM. Ghernaout, greffier de la justice de paix d'Ammi-Moussa.
Malki, greffier de la justice de paix de Guelma.
Sekfali, greffier de la justice de paix d'Affreville.

*Greffiers de 3e classe inscrits pour la 2e classe.*

Tableau 1950.

MM. Angeli, greffier de la justice de paix de Cassaigne.
Baba Ali, greffier de la justice de paix d'Aïn-Bessem.
Medjaoui, greffier de la justice de paix de Marengo.
Meftah, greffier de la justice de paix d'Aïn-Sefra.
Messaour, greffier de la justice de paix de Bordj-Ménaïel.
Sari, greffier de la justice de paix de Saint-Denis-du-Sig.
Schuster, greffier de la justice de paix de Téniet-el-Haad.

Tableau 1951.

MM. Bencharif, greffier de la justice de paix de Boghari.
Grisoni, greffier de la justice de paix de Philippeville.
Mondou, greffier de la justice de paix de Miliana.
Souilamas, greffier de la justice de paix de Châteaudun-du-Rhumel.

**Tableau d'aptitude aux fonctions de greffier titulaire de charge d'Algérie des greffiers fonctionnaires de la cour et des tribunaux.**

(Les inscriptions sont publiées par ordre alphabétique, art. 9 et 14 B du décret du 27 juillet 1949.)

Tableau 1939.

M. Bourrel (Louis), greffier à la cour d'appel d'Alger.

Tableau 1945.

MM. Devesa (Maxence), greffier au tribunal d'Alger.
Gaudel (Alfred), greffier au tribunal d'Alger.
Ivorra (Jacques), greffier à la cour d'appel d'Alger.
Riera (Henri), greffier au tribunal de Blida.

Tableau 1950.

MM. Alemany (Pierre), greffier à la cour d'appel d'Alger.
Estelle (Henri), greffier au tribunal d'Alger.
Marquet (François), greffier au tribunal de Sidi-Bel-Abbès.
Mialhe (Max), greffier au tribunal d'Alger.
Sicsic (Nessim dit Simon), greffier au tribunal de Tlemcen.

Tableau 1951.

MM. Belmokhtar (Morsli), greffier au tribunal d'Oran.
Benfolila (Samuel), greffier au tribunal d'Alger.
Lousteau (Octave), greffier au tribunal de Sétif.
Ollier (René), greffier au tribunal d'Alger.

**Tableau d'avancement des interprètes judiciaires d'Algérie pour l'année 1951.**

(Les inscriptions sont publiées par ordre alphabétique, art. 9 du décret du 27 juillet 1949.)

*Interprètes judiciaires de 3e classe (1er échelon) inscrits pour le 2e échelon de leur classe.*

Tableau 1950.

MM. Adda (Edouard), interprète judiciaire à Aïn M'lila.
Antoni (Dominique), interprète judiciaire à Jemmapes.
Attig (Bahim), interprète judiciaire à Lourmel.
Benmeni (Mohamed), interprète judiciaire à Aflou.
Cohen (Maurice), interprète judiciaire à Nemours.
de Lapeyre (Maurice), interprète judiciaire à Perrégaux.
Djeballi (Mohamed), interprète judiciaire à Palikao.
Faglin (Georges), interprète judiciaire à Kerrata.
Mehdi (Tayeb), interprète judiciaire à Marnia.
Messaoud (Tahar), interprète judiciaire à Ammi Moussa.
Meyer (René), interprète judiciaire à Koléa.
Safir (Mohamed), interprète judiciaire à Trézel.
Zerbat (Salah), interprète judiciaire à Sedrata.

Tableau 1951.

MM. Benfeghoul (Miloud), interprète judiciaire à Frenda;
Tidjani (Abdelkader), interprète judiciaire à Oued Fodda.

**Tableau d'avancement des huissiers d'Algérie pour l'année 1951.**

(Les inscriptions sont publiées par ordre alphabétique, art. 9 du décret du 27 juillet 1949.)

*1° Huissiers de 2e classe inscrits pour la 1re classe.*

1945.

MM.
Guastavino, huissier à Cherchell.
Nabeth, huissier à Bône.

1946.

MM.
Benzekri, huissier à Oran.
Dahou, huissier à Aumale.
Mangion, huissier à Jemmapes.
Nebot, huissier à Alger.

1947.

MM.
Chemla, huissier à Constantine.
Rouane, huissier à Alger.
Zakine, huissier à Sidi-bel-Abbès.

1948.

MM.
Ferri, huissier à Philippeville.
Freug-Meyer, huissier à Alger.

1950.

Aucune inscription nouvelle.

1951.

Aucune inscription nouvelle.

*2° Huissiers de 3e classe inscrits pour la 2e classe.*

1945.

MM.
Dahan, huissier à Bordj-Menaïel.
Fodda, huissier à Mostaganem.
Schreiber, huissier à Saint-Denis-du-Sig.

1946.

MM.
Cauret, huissier à Philippeville.
Dahan, huissier à Bône.
Isman, huissier à Oued-Fodda.
Lambert, huissier à Sétif.
Tebout, huissier à Boghari.

1947.

MM.
Bencharif, huissier à Vialar.
Hemon, huissier à Alger.
Lliteras, huissier à Alger.
Medjaher, huissier à Michelet.
N'Kaoua, huissier à Batna.

1948.

MM.
Bouillet, huissier à Aïn-Bessem.
Martin, huissier à Mascara.
Tardjman, huissier à Constantine.
Zardoun, huissier à Bordj-bou Arreridj.

1950.

Aucune inscription nouvelle

1951.

Aucune inscription nouvelle

*3° Huissiers de 4e classe inscrits pour la 3e classe.*

Néant.

**Tableau d'avancement des commissaires-priseurs d'Algérie pour l'année 1951.**

(Les inscriptions sont publiées par ordre alphabétique, art. 9 du décret du 27 juillet 1949.)

*Commissaires-priseurs de 2e classe, inscrits pour la 1re classe.*

1947.

MM. El Kaïm, commissaire-priseur à Bône.
Jourdan, commissaire-priseur à Alger.
Meadeb, commissaire-priseur à Oran.
Nelva, commissaire-priseur à Tiaret.

1950.

Aucune inscription nouvelle.

1951.

Aucune inscription nouvelle.

## MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

**Décret du 2 juin 1951 portant promotions et nominations dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre).**

Par décret en date du 2 juin 1951, sont nommés pour prendre rang du 15 décembre 1950:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

**Service de santé.**

*Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.*

SÉRIE A

MM. les médecins aspirants de réserve:
Gouère (Pierre-Armand-Marcel), 1re région.
Perrot (Fernand-Aimé-Louis-Marie), 1re région.
Tilquin (Raymond), 1re région.
Benezech (Pierre-André), 1re région.
Taggia (Jean-François), 1re région.
Baranger (Jean-Marie-Joseph), 1re région.
Becache (Elisée), 1re région.
Martin de Mirandol (Pierre-Marie-Georges), 1er région.
Bouix (Maurice-Raymond), 1re région
Fontaine (Ernest-Jules-Henri), 2e région.
Maurey (Jacques-Paul-Pierre), 2e région.
Debieuvre (Henri-Louis), 2e région.
Bocquet (Marcel-Armand-Joachim), 3e région.
Bouillard (Gaston-Charles-Marie), 3e région.
Lebrun (Roland-Maurice), 3e région.
Logiou (Jean-François-Louis), 3e région.
Métairie (Pierre-Marie-Charles), 3e région.
Jouhier (Jean-Marie-Joseph), 3e région.
Lerosey (Marcel-Ferdinand-Paul), 3e région.
Renard (Jean-Paul-Joseph), 3e région.
Perrin (René-Jean-Paul), 3e région.
Le Bozec (Yves), 3e région.
Hubert (Alain-Marie-Joseph), 3e région.

Queffeulou (Louis-Jean-Marie), 3e région.
Ribeyrol (Jean-Roland), 4e région.
Loisillier (Félix-Paul-Léonard-Mariel), 1re région.
Brun (René), 4e région.
Rocher (Guy-Charles), 4e région.
Grenier de Cardenal (Pierre), 4e région.
Lespes (Edouard-Louis), 4e région.
Boisserie-Lacroix (René-Jacques-Marie-Xavier), 4e région.
Assing (Joseph-Michel-Gaston), 4e région.
Chameaud (Georges-Jean-Marie), 4e région.
Poyelon (Jacques-Pierre-Antoine), 4e région.
Bouville (Jules-Eugène-Antoine-Henri), 4e région.
Simon (Pierre), 4e région.
Brut (André-Jean), 4e région.
Dhiersat (Jean-Raymond), 5e région.
Damay (Paul-Marie-Alain-Emile), 6e région.
Pennaforte (Jacques-Louis), 6e région.
Grandperret (Jean-Charles), 7e région.
Messmer (Pierre-Michel-Clément), 7e région.
Cézanne (Jean-Louis-Auguste), 7e région.
Fassy (Grégoire-Jean-Louis), 8e région.
Merle (Michel), 8e région.
Aicardi (Julien-André-Joseph), 8e région.
Moret (Robert-Marie-Désiré), 8e région.
Cousin (Gérard-Pierre-Auguste), 8e région.
Sanama (Prosper-Marcel), 8e région.
Aimard (Roger-Joseph), 8e région.
Audumarès (Marc-Alfred), 9e région.
Decremps (Jean-Pierre-Louis-Joseph), Tunisie.
Guilé (Joseph-Pierre-Marie), Tunisie.
Rungs (Martial-Gustave-Henri), Maroc.
Cécaldi (Paul-Joseph-Marie-Charles), Maroc.
Asséraf (Sylvain), Maroc.
Bergeret (Jean-Raymond), Maroc.
Brines (Jean-Marie-Antoine), 10e région.
Cros (Jean-Félix), 10e région.
Teboul (Albert-Ernest-Abraham), 10e région.
Albias (Jean-Raymond-Nessim), 10e région.
Belzer (Jacques-André-Marcel), 10e région.
Bertrand (Marc-Aimé-Marcel), 10e région.
Chiarini (André-Pierre-Jean), 10e région.
Tiers (Henri-Bernard-Joseph), 10e région.
Bayle (Guy), 10e région.
Benguigui (Gilbert-Charly), 10e région.
Fratoni (Paul), 10e région.
Klingler (Pierre-Alexandre), 10e région.
Laquière (André-Marie-Marcel), 10e région.

M. l'aspirant d'administration de réserve titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine :

Pradon-Valancy (Jacques-Hubert), 8e région.

MM. les médecins auxiliaires de réserve.

Valdener (Charles-René), 1re région.
Tchékhoff (Serge-Dimitri), 1re région.
Teinime (Robert-Mardochée), 1re région.
Maupas (Charles-Félix-Alphonse), 1re région.
Eyrolle (Alexandre-Augustin-Etienne), 1re région.
Fraisse (Jean-Antoine-Félix), 1re région.
Fasquelle (Jacques-Louis-Marie-Eugène), 1re région.
Milstein (Jacques), 1re région.
Dreyer-Dufer (Charles-Marie-Auguste), 1re région.
Paraf (André), 1re région.
Duffaud (Jacques-Marie), 1re région.
Duhamel (Michel-Marie-Gabriel-Louis), 1re région.
Jouve (Emile-Michel-Olivier), 1re région.
Reverdito (Georges), 1re région.
Dousset (André-Gabriel-François), 1re région.
Sayag (Gabriel-Messaoud), 6e région.
Rabourdin (Marcel-Marie-Roger-Narcisse), 1re région.
Clévier (Claude-Guillaume), 1re région.
Kvern (Jean-Auguste-René), 1re région.
Preney (Pierre-Louis), 1re région.
Lhussier (André-Marcel), 1re région.
Marcireau (René-Valentin-Eugène-Francis), 1re région.
Caré (Jacques-Charles), 1re région.
Garnon (Jacques-André), 1re région.
Miquel (Pierre-Albert-Louis), 1re région.
Verrier (Paul-Gaston), 1re région.
Onfray (Michel-Pierre-Paul-Joseph-René), 1re région.
Roulland (Maurice-Henri-Marie), 1re région.
Gradet (René), 1re région.
Wuidart (Yves-Henri-Raymond), 1re région.
Mimet (Paul-Robert), 1re région.
Micholet (Jean), 1re région.
Dalibard (Yves-Edmond-Pierre), 1re région.
Turpin (Léon-Amédée-Maximilien), 1re région.
Longnos (Pierre-Jules), 1re région.
Bourdon (André-Adolphe-Daniel), 1re région.
Darlet (Charles-Félix-François), 1re région.
Renard (Cyril), 1re région.
Labalut (Lucien-Henri), 1re région.
Baurain (Jacques-Marcel), 1re région.
Daban (Paul-Louis), 1re région.
Préau (Georges-François-Antoine), 1re région.
Nélis (Raymond-Georges-Achille), 1re région.
Dumont (Léon-Séraphin-Louis), 2e région.
Lecointe (Pierre-Maurice-Georges), 2e région.
Herbeau (Jacques-Gabriel-Georges), 2e région.
Poulain (Pierre-Marie-Jean), 2e région.
Lenclud (Albert), 2e région.
Houlne (Paul-Tiburce), 2e région.
Bottoli (Gérard-Georges-Jean), 2e région.
Dupont (Jacques-Arthur-Marie), 2e région.
Merlin (André-Henri-René), 2e région.
Canonne (Pierre), 2e région.
Derudder (André-Henry-Edouard), 2e région.
Renard (Victor-Charles), 2e région.
Lemaire (Gustave-Rémi), 2e région.
D'Herbomez (Emile-Michel-François), 2e région.
Senez (Gilbert), 2e région.
Durieux (Jean-Victor), 2e région.
Leulier (Hubert), 2e région.
Lemarchal (Jacques), 2e région.
Dumez (Léon-Henri-Albert), 2e région.
Guermonprez (Michel-Emile-Alfred), 2e région.
Jupinet (Julien), 2e région.
Grégoire (Léon), 2e région.
Douchy (Paul-Charles-Emile), 2e région.
Droulers (Philippe-Patrice-Joseph), 2e région.
Lensel (Gérard-Alain-Gustave), 2e région.
Goudaert (Michel-Louis-Alfred), 2e région.
Malagies (Aimé-Alexandre-Léon), 2e région.
Dupuy (Michel), 2e région.
Thouvenin (Philippe-Marie-Raoul), 2e région.
Duytsche (Pierre-Aymar-Albert), 2e région.
Benoit (Michel-Jean-François), 2e région.
Le Berre (Jean-François-Marie), 3e région.
Lecointre (Claude-Maurice), 3e région.
Coupeau (Louis-Ernest-Léon), 3e région.
Corbel (Jean-Félix-Charles), 3e région.
Boucherie (Alain-Louis-Célestin), 3e région.
Gouesin (Francis-Pierre-Joseph-Marie), 3e région.
Goguel (Serge-Montézuma), 3e région.
Chevalier (Robert-Jean-Joseph), 3e région.
Nédélec (Joseph-Emmanuel-Marie), 3e région.
Chéreau (Jean-Louis-Marie-Henri), 3e région.
Saucet (Yves-Jules-Ernest), 3e région.
Gipoulou (Albert-Paul), 3e région.
Auriat (Georges-Gabriel), 3e région.
Hello (Joseph-Henri-Marie), 3e région.
Tanguy (Ange-Pierre-Joseph-Marie), 3e région.
Moussion (Jean-Alain-Louis), 3e région.
Demiot (Pierre-Raoul), 4e région.
Delaunay (Paul-Edouard), 4e région.
Roy (Gérard-Marie-Bernard-Charles), 4e région.
Porteils (Joseph-Frédéric-Gabriel), 4e région.
Fauran (Pierre), 4e région.
Kérébel (René-Charles-Henri), 4e région.
Moreau (Pierre-Honoré), 4e région.
Faige (Aimé-Joseph-Paul), 4e région.
Leymarie (Jean-Martial-Louis), 4e région.
Gagneuil (France-Albert-Joffre), 4e région.
Blanc (Marc-Joseph-Georges), 4e région.
Bondonny (Jacques-Joseph-Roger), 4e région.
Chabellard (Pierre-Alfred), 4e région.
Bahaud (André-Joseph-Georges), 4e région.
Mouche (François-Xavier-Henri), 4e région.
Castels (Paul-Henri), 4e région.
Rippe (Pierre-Jean), 4e région.
Cacault (Jacques-Emile-Louis-Léon), 4e région.
Graziana (Armand-Jean), 4e région.
L'Epée (Maurice-Antoine-Pierre), 4e région.
Millet (Robert-Eugène), 4e région.
Bécheras (Paul-Emile-Yves), 4e région.
Guibert (Jacques-Olivier), 4e région.
Layssol (Maurice-José-Louis-Philippe), 5e région.
Fromaget (Jacques-Pierre), 5e région.
Falcéto (Maurice-Paul-René), 5e région.
Matignon (Paul-Emile), 5e région.
Deixonne (Louis-Michel), 5e région.
Flaud (Léon-Clément-Pascal), 5e région.
Albert (Jean-Henri-Achille), 5e région.
Barthélémy (Yvon-Henri-Léon), 5e région.
Charry (Pierre), 5e région.
Talbot (Michel-Octave-Eugène), 5e région.
Azémar (Albert-Paul-Ferdinand), 5e région.
Bez (Emile-Henri-Louis), 5e région.
Bruel (Jean-Gilbert), 5e région.
Dubech (Yves-Alphonse-André), 5e région.
Fournié (Georges-Jean-Robert), 5e région.
Philippe (Jean-Georges-Marie), 5e région.
Magnouat (Jean-Lucien-Auguste), 5e région.
Sérié (Charles-Marie-Jean-Victor), 5e région.
Puechberty (Georges-André-Jules), 5e région.
Stellet (Jean-Etienne-Léon), 5e région.
Maurel (Jean-Adrien), 5e région.
Soulages (Laurent-Henri-Anne-Georges), 5e région.
Ritter (Manfred-Guillaume-Jean), 5e région.
Vern (Pierre-Etienne-Achille), 5e région.
Daraux (Henri-Auguste-François), 5e région.
Paillé (Jacques-Philippe), 5e région.
Rohmer (François-Camille), 6e région.
Fleischel (Raymond-Dominique), 6e région.
Edwards (Jean-Marie-Roger), 6e région.
Holtzmann (Pierre-Jean), 6e région.
Linck (Paul), 6e région.
Offenstein (Marc-Armand-Léon), 6e région.
Ribon (Marcel-Charles-André), 6e région.
Willigsecker (Charles-François), 6e région.
Michely (Jean-Maurice), 6e région.
Clément (Gilbert-Joseph-Hubert), 6e région.

Schuler (Frédéric-Philippe), 6e région.
Schreiner (Pierre-Raymond), 6e région.
Speich (Auguste-Eugène-Jean), 6e région.
Burel (Roger-Charles-Oscar), 6e région.
Binda (François-Gérard), 6e région.
Floriot (Jean), 6e région).
Gaillard (René-Gaston-Raymond), 6e région.
Guillaume (Léon-Amédée-Alphonse), 6e région.
Magnus (Frédéric), 6e région.
Mosser (Gaston-Edouard-Auguste), 6e région.
Nikès (Jean-Baptiste), 6e région.
Mertz (Charles-Henri-Léon), 6e région.
Zélicker (André-Louis), 6e région.
Huot (Pierre-Charles-Lucien), 6e région.
Hincker (Emile-Germain), 7e région.
Beltrando (Jacques-Michel), 7e région.
Micolier (Raymond), 7e région.
Tarrius (Jean), 7e région.
Bachelet (Jean), 7e région.
Perrier (Marcel-Charles-Marie), 7e région.
Grandperrier (Jean-Louis-Paul), 7e région.
Berger (Henry-Charles), 7e région.
Bergelin (Bernard), 7e région.
Zingg (Jean-Jacques-Anatole), 7e région.
Zlatoff (Pierre-Adrien), 7e région.
Rubert (Jean-Marcel), 7e région.
Chamagne (Pierre-Léon-Marie-Paul), 7e région.
Kempf (Raymond-Lucien), 2e région.
Bury (Charles-Auguste-André), 7e région.
Rodiet (Jacques-Antony-Henri), 7e région.
Salins (René-Antoine-Augustin), 7e région.
Faucompré (Pierre-Marie-Auguste), 7e région.
Henry (Christian-Gérard), 7e région.
Valléry (Charles-Marie-Jules), 7e région.
Debrousse (Jean-Gaëtan-Eugène-Yves), 7e région.
Prost (Jacques-Charles-Henri), 7e région.
Thuriot (Régis-Gustave-Louis), 7e région.
Dorlée (Jacques-Maurice-Yvon), 7e région.
Guntz (Pierre-Lucien-Emile), 7e région.
Accard (Robert-Marie-Henri), 7e région
Catherine (Maurice-Joinville-Eugène), 7e région.
Estienne (Jean-Joseph-Marie-Louis), 6 région.
Gautier (Pierre-Séraphin-Robert), 8e région.
Maral (René-Julien), 8e région.
Sournia (Jean-Charles-André), 8e région.
Fabre (Maurice-Louis), 8e région.
Courjon (Jean-Antoine), 8e région.
Fayard (Claude-Victoire-Alain), 8e région.
Chossegros (Henri-Alexis-Eugène), 8e région.
Pilon (Henri-Francisque), 8e région.
Lafay (Jean-Marie-Edouard-Auguste), 5e région.
Crabol (Jean-Louis-François), 9e région.
Caillol (Pierre-Ernest-Joseph), 9e région.
Laval (Pierre-Paul-Henri), 9e région.
Géron (André-Patrice-Jacques), 9e région.
Grangier (André-Joseph), 9e région.
Reboul (Michel-Henri), 9e région.
Malacamp (Pierre), 9e région.
Andréani (Jean-Félix), 9e région.
Giudicelli (Paul-Jean-Joseph), 8e région.
Haussepay (Philippe-Claude-Henry, 9e région.
Destrès (Hubert-Adrien-Joseph), 9e région.
Devaux (Louis-Paul-Gustave), 9e région.
Vincent (Albert-Alcide-Léon), 9e région.
Desmot (Robert), 9e région.
Blanc (Marcel-Joseph-Augustin), 9e région.
Michaux (Pierre-Jacques-Albert), 10e région.
Tardieu (Gilbert-André), 10e région.
Fabre (Roger-Georges-Pierre), 10e région.
Limouse (Alfred-Paul-Luc), 10e région.
Piétri (Jacques-Barthélémy-Rolland), 10e région.
Saïchi (Lounis), 10e région.
Roux (Gabriel-Auguste-Charles-Henri), 10e région.
Vial (Georges-Henri), 10e région.
Ben-Oliel (Elie-Georges), 10e région.
Ayach (Charles), 10e région.
Petetin (Laurent-Marie-Auguste), 10e région.
Karoubi (Georges-Mardochée), 10e région.
Guenot (Jean-Paul-Philippe), 10e région.
Finas (Charles-Gustave), 10e région.
Allan (Fredj-Gaston), 10e région.
Thiébaut (Roger-Alfred-Ferdinand), 10e région.
Fdida (Armand-Isaac), 10e région.
Fabre (Stéphane-Joseph-René), 10e région.
Raffi (André-Edmond-Pierre), 10e région.
Quinot (Georges-Fernand), 10e région.
Muselli (Aimé-Don-Jacques-Napoléon), 10e région.
Fontanille (Pierre), 10e région.
Cohen-Tannoudji (Sauveur-Meyer), 10e région.
Casano (Paul-René-Joseph), 10e région.
Béranger (Jacques-Georges), 10e région.
Tabourin (Georges-Joseph-Marie-Antoine), 10e région.
Maujoin (Jean-Robert-Victor-Pierre), 10e région.
Vantey (Roger-Georges-Antonin), 10e région.
Nicol (Raymond-Francis-Camille), 10e région.
Melenotte (Georges-Albert), 10e région.
Lafourcade (Gilles-Jean-Nestor-Alexis), 10e région.
Delpiazzo (Charles-Jean), 10e région.
Augeai (Roger-André-Paul-Alcide), 10e région.
Sarfati (Joseph-Roger), 10e région.
Garçon (David-René), 10e région.
Dragacci-Stéphanopoli (Georges-Pierre), 10e région.
Dahan (Lucien-Marc), 10e région.
Bouchara (Jean-Ely), 10e région.
Reder (Jean-Paul), 10e région.
Chambon (Yves-Armand), 10e région.
Abadie (André-Edmond-Clément), 10e région.
Médioni (Louis-Raphaël), Maroc.
Pietrapiana (Jean-Thomas-Baptiste), Maroc.
Perrin (Hubert-César), Maroc.
Balestier (Guy-Jean-Jacques), Maroc.
Cornibert (Charles-Lucien), Maroc.
Dumont (Joseph-Guy), Maroc.
Rémy (François), Maroc.
Gouye (Marie-Joseph-Pierre), Maroc.
Planas (Michel-Charles), Maroc.
Bertrand (Jean-Georges-Eugène), Maroc.
Millet (Alain-Paul-Marie), Maroc.
Galéa (Henri), Tunisie.
Hofmann (Henri-Robert), Tunisie.
Granet (Jacques-André), 1re région.

MM. les pharmaciens auxiliaires titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine:

Gérard (Horace-Pierre-Hippolyte), 1re région.
Courillon (Jean-Alexandre-Georges), 1re région.

SÉRIE B

MM. les médecins aspirants de réserve:

Cathala (Henri-Pierre-Maurice), interne des hôpitaux de Paris, 1re région.
Blondeau (Philippe-Edmond-Jacques), interne des hôpitaux de Paris, 1re région.
Lévy (Pierre-Ulrich-Edgard), interne des hôpitaux de Paris, 1re région.
Aschkenasy (Alexandre), 1re région.
Comisioneru (Adolphe), 1re région.
De Joncker (Albert-Pierre-Louis), 2e région.
Gelber (Léon), 6e région.
Blum (Jean-Max), interne des hôpitaux de Strasbourg, 6e région.
Vahl (François), 7e région.
Strass (Ernest), 7e région.
Sztrayzand (Sigismond), 8e région.
Pégullo (Jean-Louis-Claude), interne des hôpitaux d'Alger, 10e région.
Gréco (Jean-Marie-François-Simon), interne des hôpitaux d'Alger, 10e région.

MM. les médecins auxiliaires:

Lachowiecki (Isaac), 1re région.
Stern (Joseph), 1re région.
Hirsch (Sigismond), 1re région.
Ronsin (Robert-Marcel-René), interne des hôpitaux de Paris, 1re région.
Kantor (Stéphan), 1re région.
Arsac (Michel-Louis-Paul), interne des hôpitaux de Paris, 1re région.
Loubry (Pierre-Henri-Paul-Roch), interne des hôpitaux de Paris, 1re région.
Dormay (Raymond-Léon-Charles), 1re région.
Legrain (Marcel-Charles), interne des hôpitaux de Paris, 1re région.
Herman (Jean-Marie), interne des hôpitaux de Paris, 1re région.
Rintzler (Willy), 1re région.
Carniol (Jules), 1re région.
Giraud (Gabriel-Emile-Charles), interne des hôpitaux de Paris, 1re région.
Jamet (Marcel-Joseph-Emile), 1re région.
Roulland (Henri-Marie-Lucien), 1re région.
Mathieu (Claude-Jean-Charles), 1re région.
Thaon (Michel-Paul-Louis-Alexandre), 7e région.
Bertreux (Henri-Joseph), 1re région.
Courtaud (Elie-Julien), 1re région.
Corganian de Corganoff (Georges), 1re région.
Louis Joseph Dogué (Jude-Félix Marie), 1re région.
Lévy (Léon), 1re région.
Steiner (Ladislas), 1re région.
Fingerhut (Simon), 1re région.
Dubois (Arthur-Jules-François), 2e région.
Audouin (Paul-Louis-Marcel), 2e région.
Hecht (Manuel), 2e région.
Douay (Charles-Eugène), 2e région.
Butet (André-Pierre), 2e région.
Delfau (Jean-Eric-André), 2e région.
Lefèvre (René-Georges-Camille-César), 2e région.
Séguin (Pierre-Louis-Claude), 2e région.
Gottlieb (Maximilien-Ferdinand), 2e région.
Bergère (Albert-Maurice-Henri), 2e région.
Le Bihan (Raymond-Marie), 2e région.
Vansevenant (Robert-Ernest-Léon), 2e région.
Lamelin (Albert-Constant), 2e région.
Voët (Lucien), 2e région.
Bernard (Pierre-Maurice), 2e région.
Renier (Marceau-Roger), 2e région.
Vannimenus (Laurent-Emile-Marie), 2e région.
Millhouse (Christophe-Jean-Joseph-Gérard), 2e région.
Defrance (Gérard-Charles-William), interne des hôpitaux de Lille.
Nassif (Aref), 2e région.
Bouyssi (François), 2e région.
Doville (Jean-Henri-Désiré), 2e région.
Bauvais (Jean-Georges-Joseph), 2e région.
Delaoutre (Gérard-François-Xavier), 2e région.
Rognon (Lucien-Georges), 3e région.
Grünberg (Richard-Wladimir), 3e région.
Lechertier (Jean-Germain-Guy), 3e région.
Piriou (Roger-Jean-François), 3e région.
Pasco (Jean-Valentin-Joseph), 3e région.
Pineau (Maurice-Pierre-Michel), 3e région.
Gluard (André-Georges-Léonce), 3e région.

Cesbron (Joseph-Marie-Georges), 3e région.
Luce (Louis-Félix-Hippolyte), 3e région.
Sterimbaum (Mendel), 3e région.
Guichard (Raoul-Adolphe-Léon), 3e région.
Guivarch (Louis-Corentin-Marie), 3e région.
Maincent (Pierre-Georges-Adolphe), 3e région.
Lecorvaisier (Jacques-René-Marcel), 3e région.
Grec (Edouard-Marie-Antoine-Gabriel), 3e région.
Blanchet (Henri-Louis), 3e région.
Margat (Pierre-Jean), 3e région.
Couturier (Henri-Raymond), 3e région.
Gousset (Roger-François-Marie), 3e région.
Tabaste (Henri-Jean-Marie), 3e région.
Krementchousky (Alexandre), 4e région.
Mayer (Gaston), 4e région.
Courieix (Marie-Paul-Jean-François), 4e région.
Révérand (Pierre-Robert-Marie-Martin), 4e région.
Pouche (Pierre-Louis-Henri-Marie), interne des hôpitaux de Bordeaux.
Beaurin (Eugène-Vincent-Charles-Maurice), 4e région.
Serre (Jean-Marie), 4e région.
Veillon (Jean-Raymond-René), 4e région.
Vignalou (Pierre), 4e région.
Rochet (Jean-Pierre), 4e région.
Pasturaud (Pierre), 4e région.
Bourdeau (Henri-Eugène-Aurélien), 4e région.
Chertenstein (Georges), 4e région.
Marcombes (Gabriel-Léon), 4e région.
Williot (Georges-Louis-Marc-Amédée), 4e région.
Brumauld-Deshoulières (Jacques-Marie-Eugène), 4e région.
Corcelle (Louis - Paul - Achille), 4e région.
Lacoste (Pierre - Gaston - Victor), 4e région.
Mady (Robert-Eugène), 4e région.
Rouchon (André-Fernand-Lucien), 4e région.
Cazenave-Mahé (Jean-Marie-Maurice-Angel), 4e région.
Beaumont (Jean-Marie-Georges), 4e région.
Authié (Marcel-Georges-Louis), 4e région.
Baudrimont (Edouard-Jules-Marie-André), 4e région.
Beurrier (Robert-Jean), 4e région.
Boyer (Michel), 4e région.
Carrère (Gilbert-Antoine), 4e région.
Debègue (Jean - Henri - André), 4e région.
Hazera (Jean - André - Georges), 4e région.
Labarbe (Marie - Joseph - Marcel), 4e région.
Laclyde (Yves-Charles-Francis), 4e région.
Monnet (Jean-Ernest), 4e région.
Morillère (Lucien-Guy-Auguste), 4e région.
Yver (Jean - Adolphe - Jacques), 4e région.
Tallet (Jean-Marie), 4e région.
Malabre (Henri), 4e région.
Chapeyrou (Roland-Jacques-Emile), 4e région.
Antelme (Paul-Jacques), 4e région.
Rosevègue (Michel), 4e région.
Rieunau (Georges - Jules - Jean), 5e région.
Tauber (Salomon), 5e région.
Trillot (Jean), 5e région.
Pinat (André), 5e région.
Waynberg (Rachmil), 5e région.
Sousbielle (Pierre-André-Henri), 5e région.
Vergé (Jean-Baptiste-Paul), 5e région.
Fourès (Jean - Baptiste - Gilbert), 5e région.
Dalous (Antoine-Henri-Jacques-Eugène), interne des hôpitaux de Toulouse.
Castéran (Roger-Siméon-Joseph), 5e région.
Moszkowicz (Pinchos-Ber), 5e région.
Ponsan (Jean-André), 5e région.
Alcovert (François-Camille-Laurent), 5e région.
Escorbiac (Jean - Léon - Gaston), 5e région.
Soum (Pierre - François - Isidore), 5e région.
Urrutibéhéty (Clément-Etienne), 5e région.
Guillaume (Georges - Alphonse), 6e région.
Assemat (Pierre-Ernest-André-Marie-Louis), 6e région.
Chauvisé (Jean-Marie), 6e région.
Koessler (Raymond-Alfred), 6e région.
Poirot (Jean-Albert), 6e région.
Horst (Jean-Marie), interne des hôpitaux de Strasbourg, 6e région.
Becker (Henri - Charles - Alfred), 6e région.
Anna (Ewald-Henri-Jean-Victor), 6e région.
Gully (Auguste-Roger), 6e région.
Rozental (Salomon), 6e région.
Gerrer (Jean-Roger), 6e région.
Wojnarowski (Michel-Archange-Joseph), 6e région.
Mathias (André-Michel-Eugène), 6e région.
Barachon (Jacques), 6e région.
Imbs (Emile-André), 6e région.
Kessler (Frédéric-Georges-Armand), 6e région.
Meuley (Jacques-Pierre-Maurice), 6e région.
Uhl (Théodore-Germain), 6e région.
Laïscha (Roger-Gérard-Maurice-Noël), 6e région.
Gaillot (Léon - Marie - Charles), 6e région.
André (Hyacinthe-Albert-Pierre), 6e région.
Iliezon (Marcu), 7e région.
Petitot (Albert-Henri), 7e région.
Thavaud (Pol - Eugène - Henri), 7e région.
Férial (Maurice - Louis - Gustave), 7e région.
Salins (Jean-Louis-Pierre), 7e région.
Brunel (Philippe-Robert), 7e région.
Ziegler (Jacques), interne des hôpitaux de Paris, 7e région.
Dumas (Pierre-Joseph-Antoine), interne des hôpitaux de Lyon, 8e région.
Fischer (Alexandre), 8e région.
Stolko (Victor), 8e région.
Dupré (Albert-Louis), 8e région.
Meunier (Maurice-Gaston-Joseph-Eugène), interne des hôpitaux de Lyon, 8e région.
Dufour (Gabriel-Paul), 9e région.
Fiorentini (Henri), 9e région.
Roès (Gaston-Emile-Michel-Clément), 9e région.
Barati (Harnard), 9e région.
Rami (Jacques-Joseph), 9e région.
Achard (Jules - André - Joseph), 9e région.
Martin-Laval (Jacques-Marie-Maurice), interne des hôpitaux de Marseille, 9e région.
Mérius (René), 9e région.
Béard (Roger), 9e région.
Feller (Joachim), 9e région.
Aubrespy (Pierre-Jean-Bernard), interne des hôpitaux de Marseille, 9e région.
Anclauer (Pierre-Paul), 9e région.
Faysse (Jean - Constant - Gabriel), 9e région.
Barèty (Louis-Dominique), 9e région.
Blanc (Raoul-Gabriel-Louis), 9e région.
Ayraud (Antoine-Louis-Léonard), 9e région.
Marseille (Albert-Louis), 9e région.
Pujol (Denis-Joseph), 9e région.
Poursines (Raymond-Germain-Yves), 9e région.
Ranque (Joseph - Marie - Léon), 9e région.
Lavie (Jean-Marie-Joseph), 9e région.
Sarlat (René-Paul-Joseph-Gabriel), 9e région.
Savonnet (Michel-Roger-Marie), 9e région.
Prost (Henri-Jules-François), 9e région.
Miller (Georges-Benjamin-Alexandre), 9e région.
Laugié (Honoré-Emile-Antoine-Joseph), 9e région.
Bernard (Aman-Marius-Florimond), 9e région.
Lascar (Fernand-Joseph-Max), 10e région.
Carbou (Antoine-Henri-Jean-Paul), Maroc.
Deroche (Pierre), Maroc.

*Au grade de pharmacien sous-lieutenant de réserve.*

MM. les pharmaciens aspirants:

Sananés (Georges), 1re région.
Carré (René-Henri-Pierre), 1re région.
Guyard (André-Charles), 1re région.
Terroine (Jean-Aimé-Joseph), 2e région.
Pique (Edmond-Auguste-Joseph), 2e région.
Carpentier (Georges), 2e région.
Goddefroy (Roger-Fidèle-Achille), 2e région.
Choquel (Jacques-Jules-Charles-Joseph), 2e région.
Bekaert (Roger-Constant-Paul-Félix), 1re région.
David (Pierre-Emile-Eugène), 3e région.
Le Métayer (Henri-Emmanuel-Eugène), 3e région.
Macé (Paul), 3e région.
Riou (Alain-Louis), 3e région.
Trocherie (Gaston-Jules-Léon), 3e région.
Couvert (Henri-Lucien), 3e région.
Maublanc (Jean), 4e région.
Rebière (Pierre-Jean-Paul), 4e région.
Deroux (Jean-Joseph-Ernest), 4e région.
Massat-Jacoy (Jacques), 5e région.
Sardou (Roger-Raymond-François), 5e région.
Ledoux (Gérard-Paul-Marie), 7e région.
Decréau (Emile-Joseph), 7e région.
Roussille (Georges-Auguste-Emmanuel), 4e région.
Bert (René-Antonin), 8e région.
Kopp (Georges-Julien-Henri), 10e région.
Fdida (Jacob-André-Jacques), 10e région.
Causse (Roger-Amablen-Ernest), 10e région.
Avignon (Marcel-Laurent), Maroc.
Chiche (Jacob-Jérôme), Tunisie.
Cohen-Hadria (Jim-Samuel-Hal), Tunisie.

MM. les pharmaciens auxiliaires:

Grand (Raymond), 1re région.
Roussel (Jean-Claude), 1re région.
Bouvet (Pierre-Alphonse-Emile), 1re région.
Carlo (Robert-Louis-Eugène), 7e région.
Beuzen (Joseph-Jacques-Louis), 1re région.
Foncher (André-Robert-Marie), 1re région.
Guénot (Jean-Denis-Léon), 1re région.
Maurilléras (Jean-Henri), 1re région.
Gaudry (Pierre-Raymond-Victor), 1re région.
Hanouz (Mohand-Said), 1re région.
Noguès (Georges-Alexandre-Louis), 1re région.
Daudet (André-Paul-Jean), 1re région.
Bodin (Paul-Constant), 1re région.
Evrard (Jean-Albert-Louis), 2e région.
Bay (Raymond-Alphonse), 2e région.
Anceaux (Pierre-René), 2e région.
Brice (Albert-Alexandre-Louis), 2e région.
Paméla (Thimothée-Eucher-Ernest), 2e région.
Boismare (Michel-Jean-Louis-Marie), 2e région.
Lagrée (André-Pierre), 3e région.
Nouhin (Pierre-Emile-André-Léopold), 3e région.
Bonnaire (Hubert-Edouard-Paul-André), 4e région.
Bloy (René-Roger), 4e région.
Valetas (Jean-Marie-Maurice), 4e région.
Jarry (Jean-André-Auguste), 4e région.
Bourbon (Pierre-Jules-André), 5e région.
Fosses (Auguste-Marie-Marcel), 5e région.
Bedrines (Victor-Désiré-Henri), 5e région.
Laborie (André-Jean), 5e région.

Hoh (Robert-Emile-Frédéric), 6e région.
Ramel (Max-Auguste-René), 6e région.
Schaeffer (Albert-Jean), 6e région.
Weissenbach (Marie-François-Joseph), 6e région.
Dondelinger (Lucien-Henri), 6e région.
Engel (Gérard-Edouard-Théodore), 6e région.
Schreiber (Jean-Eugène-Valentin), 6e région.
Blonde (Robert-Marcel), 7e région.
Besson (Jean-Marie-Henri-Nicolas), 7e région.
Igier (Marcel-René), 7e région.
Despert (Joannès-Marius), 8e région.
Pécastaing (Gaston-Raymond), 8e région.
Durand (Aimé-René), 8e région.
Thomas (René), 8e région.
Roux (Albert-Charles-Marius), 8e région.
Provence (Michel-Georges-Marie), 9e région.
Daunos (Alexandre-François), 9e région.
Zissman (Zalo), 9e région.
Dorier (Marcel-Paul-Louis), 9e région.
Grébus (Charles-Louis-Etienne-Paul), 9e région.
Polak (Henri-David-René), 9e région.
Cazaubon (Jean), 10e région.
Castaing (Jean-Pierre), 10e région.
Drouilles (Georges-Paul), 10e région.
Weber (René-Georges-Marie), 10e région.
Bonici (Roger-Charles), 10e région.
Alleysson (Jean-Emile), 10e région.
Bernard (Georges-Elzéar-Louis-Ambroise), 10e région.
Canicio (Louis-Frédéric), 10e région.
Césaire (Olivier-Georges), 10e région.
Duval (Albert-Adolphe-René), 10e région.
Sanchis (Guy-René), 10e région.
Hassan (René), 10e région.
Ben Hamou (Méssaoud), 10e région.
Clamer (Paul-Emile-Jean), Maroc.
Escabier (Jean-Louis-Auguste), Maroc.
Guigui (Jacob-Paul), Maroc.

*Au grade de dentiste sous-lieutenant de réserve.*

MM. les dentistes aspirants de réserve:

Vanhille (Jean-Auguste-Henri), 2e région.
Bourdin (Raymond-Emile-Ferdinand), 3e région.
Morel (Pierre), 3e région.
Malauzat (Paul-Henri), 4e région.
Azoulai (Robert-Joseph-Louis), 5e région.
Berthault (Henri-Claude), 7e région.
Pinçon (Henri-Lucien-Louis), 8e région.
Clavel (Jean-Célestin-Alphonse), 8e région.

MM. les dentistes auxiliaires de réserve:

Chenaud (Raymond-Gabriel), 1re région.
Franqueville (Jacques-Armand-Jules), 1re région.
Verchère (Louis-René), 1re région.
Ledrapier (Gustave-Félix), 1re région.
Duloquin (Robert-Alfred), 1re région.
Haverlant (Marcel-Gaston), 1re région.
Tkatchoff (Jocel), 1re région.
Ricœur (René-Pierre), 1re région.
Ricard (Roger-Georges-Eugène), 1re région.
Cauneau (Pierre), 1re région.
Pressoir (Lucien-René), 1re région.
Foss (Armand-Chaïm), 1re région.
Debruyne (René-Léon-Edgard-Adrien-Marie), 2e région.
Baudoin (Paul-Emile), 2e région.
Deswarte (André-René-Henri), 2e région.
Savoye (François-René-Joseph-Ghislain), 2e région.
Ploton (André), 2e région.
Méaux (Emile-Louis-Eugène-Bénoni), 2e région.
Haustète (Pierre-Emile-Camille), 2e région.
Frébet (Paul-René-Marie), 3e région.
Ozoux (Claude-Anatole-Paul), 3e région.
Le Joncour (Marcel-Eugène), 3e région.
Poncet (René-Joseph), 3e région.
Le Carzic (Paul), 3e région.
Ribay (Bernard-Léon-Auguste-Joseph), 3e région.
Julien (Jacques-Albert-Léon), 4e région.
Bugat (Maurice-François), 4e région.
Darrieutort (Daniel), 4e région.
Suder (Marcel), 4e région.
Ralu (Frédéric-Louis), 4e région.
Gelbard (Michel-Régis), 5e région.
Baumgarthen (Pierre-Paul), 6e région.
Schwieg (Bertrand-Joseph-Henri), 6e région.
Reinhart (Jean-Werner), 6e région.
Cromer (Charles-Michel-Marcel), 6e région.
North (Georges), 6e région.
Marronnier (Raymond-Paul-Emile), 7e région.
Ginot (Frédéric-Jean-Emile-Edouard), 7e région.
Tartarin (Louis-Marie-Félix), 7e région.
Dalmay (Georges-Antoine), 8e région.
Veyrat (Jacques), 8e région.
Le Bournot (Robert-François-Guillaume), 9e région.
Lacaze (Pierre-Clément), 9e région.
Andrieu (Hippolyte-Léon-Joseph-Justin), 9e région.
Margaillan (Jean-Pierre), 10e région.
Simian (Jean-Léon-Jules), 10e région.
Mathon (Francis-Georges), Maroc.
Bonin (Etienne-Marie-Louis), Maroc.
Hochdoerffer (Armand-Henri-Xavier), Maroc.

*Au grade de sous-lieutenant d'administration de réserve.*

MM. les aspirants d'administration de réserve:

Gaillard (Pol-Amédée-Noël), 1re région.
Bouisset (Marcel-Charles), 1re région.
Petit (Marcel-Paul-Albert), 1re région.
Rosenthal (Gérard-Francis-Louis), 1re région.
Labitte (Jean-Michel-Marie-Alexis), 1re région.
Marcadet (René-Alcide-Alphonse), 1re région.
Ruitton (Etienne-Henri-Charles Daniel), 1re région.
Danis (Philippe-Gérard-Marie-Joseph), 1re région.
Lavirotte (Pierre-Jean-Marie-Alphonse), 1re région.
Dubois de Frisque (Michel-Xavier-Louis), 1re région.
Lévi (Marco), 1re région.
Genet (Joseph-Jean), 1re région.
Gautherot (André-Gaston-Léon), 1re région.
Rivaillon (Jean-Georges-Jules), 1re région.
Varein (Henri-Jean), 1re région.
Schlifmacher (Georges-René-Aimé), 1re région.
Lardennois (Roger-Louis-Maurice), 1re région.
Paolozzi (Robert), 1re région.
Audebert (Henri-Louis), 1re région.
Ducrocq (Roger-Louis), 1re région.
Cohen Bacrie (René-Elie), 1re région.
Dynine (Marcel), 1re région.
Veligny (Jean), 1re région.
Ferrand (Roger-Etienne), 1re région.
Mamo (René-Félicien), 1re région.
Bourrut-Lacouture (Xavier), 1re région.
Quignard (Jacques-Julien-René), 1re région.
Sainz (Lucien), 1re région.
Barbier (Pierre-Louis-Eugène), 1re région.
Dumas (Roger-Léon), 1re région.
Chotard (Michel-Claude-Robert), 1re région.
Jacquart (Marcel-Augustin), 1re région.
Muffat (Louis-Marie), 1re région.
Deschanel (Louis-Camille-Emile Jean), 1re région.
Dugué (Michel-Louis), 1re région.
Davoucoux (Robert), 1re région.
Doré (Jean-Henri-Albert), 1re région.
De la Fournière (Louis-Marie-Dominique), 1re région.
Aubert (Pierre-Lucien-Marcel), 1re région.
Prieur (Paul-Firmin-Georges), 1re région.
Laurent (Henri-Gilbert-Georges-Maurice), 1re région.
Finkelstein (Emmanuel-Georges), 1re région.
Caron (Henri-Jean-Georges-Olivier), 1re région.
Garnier (Jean-Marcel-Georges), 1re région.
Miclo (Robert-Germain-Marcel), 1re région.
Vivarel (Gérard-Jacques), 1re région.
Gentil (René), 1re région.
Musson-Genon (Pierre-Henri), 1re région.
Bléas (Jean-François-Marie), 1re région.
Florentin (Eddy-Isaac), 1re région.
Joubaud (Francis-Eugène-Yves), 1re région.
Benoit (Paul-Emile), 1re région.
Blasselle (Gérard-Alphonse-Joseph), 1re région.
Boudon (Hubert-Arsène-Georges), 1re région.
Bourdillon (André-Paul), 1re région.
Bressy (Michel-Alexandre-Emile-Gaston), 1re région.
Brunet (Lucien-François-André-Marie), 1re région.
Budin (Henri-Léon-Gabriel), 1re région.
Chardron (Roland-Paul-Auguste), 1re région.
Cuillery (Régis-Emile-René), 1re région.
Dalenc (Paul-Fernand), 1re région.
Dormoy (Jacques-Hubert-Honoré), 1re région.
Fradin (Marcel-Jacques), 1re région.
Gateau (Bernard-René-Marcel), 1re région.
Georgeon (Claude-Serge-Edouard), 1re région.
Huntzbüchler (Pierre-Michel), 1re région.
Klein (Jean-Gaston), 1re région.
Loubrieu (Pierre), 1re région.
Mallet (Yves-Elie-René), 1re région.
Mamon (Maurice-Philippe), 1re région.
Marleix (Noël-Félix-Régis), 1re région.
Morin (Pierre-Félix-Joseph), 1re région.
Paulhiac (Maurice-Pierre), 1re région.
Pilloy (Jacques-René), 1re région.
Raimbault (Michel-Yves-Robert) 1re région.
Resbeut (Jacques-Georges), 1re région.
Roux (Charles-Jean-Eugène), 1re région.
Renaudin (André-Jean-Marie-Louis-Charles), 1re région.
Tourenq (Jean-Fernand-François), 1re région.
Dumoulin (Honoré), 1re région.
Borredon (Etienne-Roger), 1re région.
Fourlinnie (Gérard-Léon-Auguste), 1re région.
Thiefry (Lucien-Raymond-Emile), 2e région.
Robert (Pierre-Jean), 3e région.
Sibille (Pierre-Albert-Edmond), 2e région.
Dieu (Jacques-Maurice-Charles-Oscar), 2e région.
Delacourt (Hubert-Eugène-Joseph), 2e région.
Slim (Gérard-Robert), 2e région.
Lescaut (Camille-Jules), 2e région.
Baltu (Michel-René-Marie), 2e région.
Nanquette (Henri-Jean), 2e région.
Lemaire (Jean-Louis-Joseph), 2e région.
Derasse (Gérard-Gustave-Ghislain), Madagascar.
Bargel (Daniel-Jean-Michel), 2e région.
Hatinguais (Paul-Marcel), 2e région.
Hainneville (Claude-Victor), 2e région.

Cuisset (Pierre-Marius-Elphège), 2e région.
Laffont (Claude-Léon-Jean), 3e région.
Caron (André-Alexandre-Gustave), 3e région.
Gilles (Maurice-Paul-Pierre-Valentin), 3e région.
Diani (Pierre-Armand), 3e région.
Hamon (Maurice-Joseph-Eugène-Théodore), 3e région.
Colonéa (Jean-Gabriel-Marie), 3e région.
Dorval (Marc-André), 3e région.
Tortiger (Jean-Marie-Odilon), 3e région.
Gaignard (Etienne-Auguste-Louis-Marie), 3e région.
Breurec (Jean-Marie), 3e région.
Lévêque (Jacques-Michel-Marie), 3e région.
Durand (Jean-Baptiste-Désiré-François), 3e région.
Provost (Gilbert-Paul-Marie), 3e région.
Toutain (Jacques-Augustin-Emile), 3e région.
Pelé (Jean-Paul-Auguste-Maurice), 3e région.
Poulain (Gaston-Elie), 3e région.
Quélennec (Lucien), 1re région.
Biannic (Louis), 3e région.
Brionne (Yves-Alfred-François), 3e région.
Lucas (Jean), 3e région.
Martinet-Cortina (Jean-Joseph-Auguste), 3e région.
Bisseret (Jacques-Joseph-Marcel-René), 3e région.
Gouriou (Jean-Armand), 3e région.
Ruault (André-Eugène-Albert), 3e région.
Blanchard (Yves-Ernest-Amorcise-Max), 3e région.
Lohéac (Francis-Alain-Marie), 3e région.
Pointeau (Michel-Louis-Marie-Fernand), 3e région.
Viel (Yann-Jacques), 3e région.
Célerier (Pierre-Emile), 4e région.
Massol (Claude-Justin-Pierre), 4e région.
Sapanet (Jean-Baptiste-Fernand-Germain), 4e région.
Saint-Lu (André-Eloi), 4e région.
Lescaret (Etienne-Robert), 4e région.
Luneau (Raoul-Maurice-Raymond), 4e région.
Patout (Georges-Emile), 4e région.
Delmouly (Jean), 4e région.
Betterman (Jean-Marie), 4e région.
Clair (Charles-Antonin), 4e région.
Le Roulc (Jean-François-Marie), 4e région.
Jules (Joseph-Louis-Clément-Robert-Noël), 4e région.
Kocalémios (Michel-Yves), 4e région.
Gaufreteau (René-Louis-Norbert), 4e région.
Jaucen (Pierre-Jean-Marie-Martin), 4e région.
Maingaud (Paul), 4e région.
Mesrine (André-Marcel), 4e région.
Latrille (Jean-Marie-Edouard), 4e région.
Hugues (Georges-Louis-Michel), 4e région.
Pineau (Louis-Maurice), 4e région.
Deloménie (Gilles-Robert), 4e région.
Vautravers Guy-Jean-Louis), 1re région.
Lucas (Marcel-Hubert), 4e région.
Demargne (Pierre-Charles-Louis), 4e région.
Thiébaut Jean-Julien), 5e région.
Soulet (Hélier-Henri), 5e région.
Meynieu (Paul-René-Joseph), 5e région.
Seignolle (Pierre-Jean), 5e région.
Barliac (Paul-Marius), 5e région.
D'Artigue (Jean), 5e région.
Dumas (André-Jean), 5e région.
Duzert (Georges-Léon-Victor), 5e région.
Couze (Guillaume), 5e région.
Nègre (Félix-Vincent-Marie), 5e région.
Pédoussaut (Jean-Noël-Louis), 5e région.
Pressouyre (Maurice-Baptiste), 5e région.
Sirgan (Jean-Hospice-Marius-Alphonse), 5e région.
Barbé (Georges-Pierre), 5e région.
Magne (Firmin-François-André), 10e région.
Gayrard (André-Etienne), 5e région.
Kreitzer (Jean-Louis), 5e région.
Séguelas (Maurice-Antoine-Alexis), 5e région.
Paclet (André-Nicolas), 8e région.
Lacaze (Pierre-Justin-Eugène), 5e région.
Bousquet (Roger-Guy), 5e région.
Malet (Henri-Jean-Joseph), 5e région.
Ponsat (André), 5e région.
Uthurrisisq (Jean-Michel), 5e région
Forgues (Charles-Fernand-Jules), 5e région.
Morelle-Bourny (Serge-Hubert), 6e région.
Milschi (Charles-Jean), 6e région.
Aniz (Richard-Jacques), 6e région.
Eisenmann (Jean-Pierre), 6e région.
Henry (Antoine-Eugène), 6e région.
Goester (Alphonse-Joseph), 6e région.
Sindt (Joseph), 6e région
Thierry de Ville-d'Avray (Guy-Henri), 6e région.
Trillaud (Roger-Lucien), 6e région.
Gontard (Jacques-Marie-Robert), 6e région.
Boyé (Maurice), 1re région.
Pintaux (Pierre-Eugène), 1re région.
Guyot (Maurice-Marie-Edmond), 6e région.
Gallais (Maurice), 6e région.
Thomas (Léon-Roger-Joseph), 6e région.
Goussard (Jacques-Sébastien), 3e région.
Gueugnon (Georges-Robert), 6e région.
Mandelli (Pierre-Louis), 6e région.
Arnould (André-René-Marie-Gérard), 6e région.
Marchal (Raymond-Marie-Camille), 6e région.
Haguenauer (Pierre-Bernard), 6e région.
Camboulives (Robert-Jean), 7e région.
Plat (Jean-Joseph), 7e région.
Jannin (Gérard-Marie-Gustave), 6e région.
Guiard (Jean-Louis-Antoine), 7e région.
Gagneret (Louis), 7e région.
Ducros (André-Louis-Jean), 7e région.
Pernodet (Elie-Gustave-Hippolyte), 7e région.
Jaccard (Ernest-Francis-Achille), 1re région.
Oudet (Gérard-Henri-Aimé), 7e région.
Gay (Alain), 7e région.
Gourd (Jean), 8e région.
Coudert (Jean-Joseph), 8e région.
Le Douaren (François-Marie-Joseph-Alexandre), 8e région.
Méalarès (Marc-Laurent-Paul), 8e région.
Denis (Jean-Paul), 8e région.
Granier (Abel-Charles), 8e région.
Michaud (Claudius-Henri), 8e région.
Médous (Marius-Honoré-Paul), 8e région.
Siesic (Maxime-Makiouf), 8e région.
Gouyet (Louis-Marie-Henri), 8e région.
Lafont (Henri-Jean-Emile), 8e région.
Dassaud (Robert-Henri-Gilbert), 8e région.
Jacques-Sermet (Paul-Emile-Albert), 8e région.
Andrieux (Jean-Léon), 8e région.
Gâtel (Robert-Marie-Louis-René), 6e région.
Bellon (Jacques-Henri), 8e région.
Chevalier (Robert-Louis), 8e région.
Dumont (Rémy-Aimé), 8e région.
Comte (Henri-Jean-Joseph-André-Louis), 8e région.
Patron (Bernard-Marie-François), 8e région.
Frère (Roger-Théophile), 8e région.
Geay (Raymond-Jean-Marie), 8e région.
Caze (Robert-Maurice), 8e région.
Grillet (Serge-Jacques), 8e région.
Peyrard (Antoine-Marc-Roger), 8e région.
Pradel (André-Joseph-Marius), 8e région.
Calvy (André-Joseph-Mathieu), 9e région.
Mandirac (Jacques-Raymond-Pierre-Antoine), 9e région.
Evrard (Roger-Albert-Georges), 9e région.
Caupéna (André-Pierre-Clément), 9e région.
Malaussène (Robert-Charles-Louis), 9e région.
Garrigou (Bernard-Louis-Lucien-Amans), 9e région.
Montels (Fernand-Fleury-Casimir), 9e région.
Clavel (Maurice-Paul-Emile), 9e région.
Alessandri (Michel-Antoine), 9e région.
Razimbaud (Pierre-Augustin), 9e région.
Weber (Robert) 10e région.
Morali (Mardochée-Marcel), 10e région.
Chaspoul (Jean-Adrien), 10e région.
Laik (Georges), 10e région.
Picard (Marc-Rolland), 10e région.
Raingeard (Georges-Edouard), 10e région.
Battan (Paul-André-Georges), 10e région.
Berdolet (Roger-Paul-Urbain), 10e région.
Cherqui (Georges), 10e région.
Dumay (Henri-Lucien), 10e région.
Gibou (René-Henri-Jules), 10e région.
Heilmann (Louis-Laurent), 10e région.
Huriez (Edgard-Léon), 10e région.
Mercadier (André-Lucien-Henri), 10e région.
Miara (Joseph-Paul), 10e région.
Miceli (Francis), 10e région.
Trouchaud (Marceau-Adrien-Georges), 10e région.
Villard (Jean-Pierre-Joseph-Marie), 8e région.
Bliah (Gabriel), Maroc.
Profizy (André-Louis-Paul), Maroc.
Almoyner (Roger-Pierre-François), Maroc.
Drevet (Jean-François), Maroc.
Bouchet (Maurice-Louis-Victor), Maroc.
Terrasse (Jean-Emile), Maroc.
Badillo (Pierre-Charles), Maroc.
Moracchini (Charles-André), Tunisie.
Bonan (Alfred), Tunisie.
Rubens (Gilbert-Jacob), Tunisie.
Sarfati (Joseph), Tunisie.
Delmas (Pierre-Albert-René), Tunisie.
Vidaller (Francis-Laurent-Joseph), Allemagne.
Audusseau (Maurice-Georges-Eugène), A. E. F.
Moréno (Claude), A. O. F.

M. le médecin aspirant de réserve titulaire du certificat d'aptitude au grade de sous-lieutenant d'administration:

Bricout (Jean-Fernand-Louis), 10e région.

MM. les anciens sous-officiers de l'armée active:

Caulier (Jules-Benjamin-Benoît), 1re région, adjudant-chef infirmier.
Compeyron (Martial-Jean-Henri), 4e région, sergent-chef infirmier.
Prud'homme (André-Marcel-Charles-Henri), 4e région, sergent-major infirmier.
Couadou (Clément-Jean), 9e région, adjudant-chef infirmier.
Van Rycke (Jacques-Georges-Armand-Victor), Maroc, adjudant-chef infirmier.
Ardhuin (Marceau-Edmond), Allemagne, adjudant-chef infirmier.

MM. les sous-officiers de réserve titulaires du certificat d'aptitude au grade de sous-lieutenant d'administration:

Hermet (Marcel-André-Célestin), 1re région, classe 1934, recrutement de Toulon, mle 2772.
Cenet (Lucien-Georges-Philippe), 1re région, classe 1935, recrutement de la Seine (4e), mle 129.
Beurton (Claude-Etienne), 1re région, classe 1927, recrutement de la Seine (4e), mle 466.
Mischlich (Robert-Jean), 1re région, classe 1930, recrutement de Strasbourg, mle 158.
Prat (Jean), 1re région, classe 1927, recrutement de Versailles, mle 8215.
Payen (Raymond-Louis-Charles), 1re région, classe 1933, recrutement de la Seine (2e), mle 2858.

Fazille (Marcel), 1re région, classe 1925, recrutement de la Seine (1er), mle 3157.
Perrin (Pierre-Amédée), 1re région, classe 1926, recrutement de la Seine (2e), mle 242.
Gerber (Edmond-André), 1re région, classe 1946, recrutement de Paris, mle 28758.
Faure (Michel-Fernand-André), 1re région, classe 1946, recrutement de Paris, mle 2030.
Vienne (Henri-Jean-Simon), 2e région, classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 7126.
Nollet (Fernand-Auguste), 2e région, classe 1930, recrutement de Lille, mle 4457.
Couet (Roger-Henri-Jules), 2e région, classe 1940, recrutement de Lille, mle 144.
Batelier (Paul-Jean), 2e région, classe 1933, recrutement du Havre, mle 859.
Loth (Pierre-Georges), 2e région, classe 1934, recrutement d'Amiens, mle 3199.
Isambart (Jean-Mary-Charles), 2e région, classe 1931, recrutement d'Amiens, mle 1853.
Nuixe (Pierre-Jean), 2e région, recrutement de Rouen, mle 273, classe 1928.
Hourdin (Pierre-Paul-François-Frédéric), 2e région, classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 21887.
Six (Gustave-Alexandre-Jérôme), 2e région, classe 1932, recrutement de Lille, mle 4270.
Dupont (Gérard-Henri-Joseph), 2e région, classe 1935, recrutement de Lille, mle 3826.
Dujardin (Roger-Gérard-Marie-Joseph), 2e région, classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 1989.
Isabel (Christian-Alfred-Olivier), 2e région, classe 1931, recrutement de Valenciennes, mle 1832.
Scalabre (Pierre-Georges-Joseph), 2e région, classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 1834.
Vifrant (Jean), 2e région, classe 1936, recrutement de Cambrai, mle 826.
Demeule (Raymond-Adrien-Gaston), 2e région, classe 1938, recrutement de Rouen, mle 2801.
Meury (Louis-François-Marie-Pierre), 3e région, classe 1935, recrutement de Rennes, mle 2759.
De Montigny (Lucien-Hippolyte), 3e région, classe 1929, recrutement de Laval, mle 281.
Bossebœuf (Emmanuel-Gabriel), 4e région, classe 1941, recrutement de Poitiers, mle 10566.
Méric (Henri-Michel), 4e région, classe 1929.
Marié (Louis-Narcisse), 4e région, classe 1929.
Rabiller (Robert-Léon), 4e région, classe 1929.
Ewans (Henri), 4e région, classe 1932, recrutement de Bordeaux.
Fleury (Louis-Maurice), 4e région, classe 1938.
Papot (André-Gustave), 4e région, classe 1923, recrutement de Poitiers, mle 1550.
Lecumberri (Robert-André), 4e région, classe 1928, recrutement de Bordeaux, mle 3845.
Mallet (Jean-Robert), 4e région, classe 1946, recrutement de Poitiers, mle 2375.
Myquel (Jean-François-Antoine), 5e région, classe 1936, recrutement de Toulouse, mle 1612.
Calhala (François-Marie-Joseph), 5e région, classe 1943, recrutement de Toulouse, mle 11858.
Le Roux (Francis-Jean-Marie), 5e région, classe 1935, recrutement de Pau, mle 191.
Crabos (Pierre-André), 5e région, classe 1932, recrutement de Toulouse, mle 1371.
Cassou-Leins (Jean-Alexis-François), 5e région, classe 1929, recrutement d'Aurillac, mle 168.
Pascal (Aimé-Aristide-Emile), 5e région, classe 1931, recrutement de Carcassonne, mle 1592.
Boulbes (René-Marius-Georges), 5e région, classe 1927, recrutement de Toulouse, mle 1390.
Anguille (Pierre-Louis), 5e région, classe 1939, recrutement de Toulouse, mle 1433.
Nespoulous (Pierre-Etienne-Sylvain), 5e région, classe 1935, recrutement de Toulouse, mle 1442.
Namartre (Aimé-Marius-Jean-Joseph), 5e région, classe 1943, recrutement de Toulouse, mle 9877.
Mottant (Yves-Pol-Jacques), 6e région, classe 1931, recrutement de Nancy, mle 710.
Muster (Paul-Adolphe), 6e région, classe 1932, recrutement de Strasbourg, mle 949.
Thirion (Louis), 6e région, classe 1934, recrutement de Nancy, mle 165.
Ratzgeb (Alfred-Marie), 6e région, classe 1934, recrutement de Nancy, mle 86.
Guilbaud (André-Paul-Marie-Camille), 6e région, classe 1931, recrutement de Marseille, mle 163.
Franck (Charles-Louis), 6e région, classe 1935, recrutement de Strasbourg, mle 117.
Kranner (Albert-Georges), 6e région, classe 1929, recrutement de Strasbourg, mle 2765.
Panisset (Théodore-André), 6e région, classe 1929, recrutement de Colmar, mle 109.
Goujon (Albert-Gustave), 6e région, classe 1930, recrutement de Strasbourg, mle 919.
Verglas (André-Robert), 7e région, classe 1931, recrutement de Bourges, mle 610.
Thibault (Léon), 7e région, classe 1928, recrutement de Nevers, mle 46.
Lhenry (Jules-Georges), 7e région, classe 1925, recrutement de Mâcon, mle 70.
Dufour (André-Jean-François), 7e région, classe 1934, recrutement de Dijon, mle 1728.
Devise (André-Raymond), 7e région, classe 1925, recrutement de Belfort, mle 1189.
Salmer (Bernard-Clément-Henri-Albert), 7e région, classe 1946, recrutement de Besançon, mle 2246.
Sarrazin (Jean-Joseph), 7e région, classe 1935, recrutement de Mâcon, mle 99.
Bailet (Joseph-Thérésius-André), 7e région, classe 1940, recrutement de Dijon, mle LM 7.
Koffel (Jean), 8e région, classe 1931, recrutement de Bourges, mle 958.
Perrin (Symphorien-Jean-Marius), 8e région, classe 1932, recrutement de Bourges, mle 3030.
Paris (Germain), 8e région, classe 1936, recrutement de Chambéry, mle 445.
Sappey (Pierre-Just-François-Marie), 8e région, classe 1936, recrutement de Grenoble, mle 620.
Bosano (François-Louis), 9e région, classe 1933, recrutement de Marseille, mle 6188.
Sainterre (Albert-Alcide-Désiré), 9e région, classe 1933, recrutement de Lille, mle 91.
Maule (Charles-Louis-Marie-Marc), 9e région, classe 1929, recrutement de Montpellier, mle 473.
Gardès (Louis-Bernard-Alexandre), 9e région, classe 1943, recrutement de Marseille, mle 9642.
Lefèvre (Serge), 9e région, classe 1946, recrutement de Marseille, mle 1879.
Avarguès (Marcel-Pierre), 10e région, classe 1943, recrutement d'Oran, mle 1680.
Lombardo (Augustin-Nicolas), 10e région, classe 1936, recrutement de Constantine, mle 56.
Giannecchini (François-Mathieu), 10e région, classe 1929, recrutement d'Alger, mle 897.
Attias (Prosper-Makloul), 10e région, classe 1937, recrutement de Constantine, mle 42.
Martinez (Manuel-René), 10e région, classe 1943, recrutement d'Oran, mle 265.
Reboul (Yves-Emile), 10e région, classe 1934, recrutement de Constantine, mle 970.
Julio (Manuel), 10e région, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 2073.
Holtzscherer (Martial-Philippe), 10e région, classe 1930, recrutement d'Oran.
Avarguès (Louis-Rémy-Thomas), 10e région, classe 1938, recrutement d'Oran, mle 1912.
Djian (Léon), 10e région, classe 1938, recrutement d'Oran, mle 910.
Cohen (René), Maroc, classe 1933, recrutement d'Oran, mle 2729.
Sucheras (Jean-Félix), Maroc, classe 1942, recrutement de Rabat, mle 936.
Rigaill (Hippolyte-Jacques-Henri), Maroc, classe 1936, recrutement de Rabat, mle 77 *a*.
Horrie (Léon-Jules), Tunisie, classe 1925, recrutement de Lille, mle 1910.
Langella (Jean), Tunisie, classe 1932, recrutement de Tunis, mle 827.
Marzouk (Elie-Joseph-Fernand), Tunisie, classe 1933, recrutement de Tunis, mle 857.
Mimouni (Jacques-Victor), Tunisie, classe 1939, recrutement de Tunis, mle 673.
Duchesne (Jean-Joseph-Marc), Tunisie, classe 1923, recrutement de Tunis, mle 233.
Dufournaud (Marcel-François-Victor), Allemagne, classe 1940, recrutement de la Seine (4e), mle 395.
Cooz (Raymond-Léon-Désiré), Allemagne, classe 1943, recrutement de Valenciennes, mle 11891.

Par application des dispositions de la loi du 15 mars 1927, la date de la prise de rang de MM. les médecins sous-lieutenants de réserve figurant à l'article 1er du présent décret, au titre de la série « A », est reportée sans rappel de solde au 15 décembre 1946.

Sont promus au grade de médecin lieutenant de réserve pour prendre rang du 15 décembre 1950, MM. les médecins sous-lieutenants de réserve figurant à l'article 1er du présent décret, au titre de la série « A ».

**Décret n° 51-730 du 8 juin 1951 relatif à l'admission dans la gendarmerie d'officiers d'active et de réserve des divers corps des armées de l'air, de terre et de la marine.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 4 janvier 1929 modifiant la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Vu le décret du 10 septembre 1935 sur l'organisation de la gendarmerie;

Vu le décret n° 50-16 du 6 janvier 1950 portant rattachement de la direction de la gendarmerie et de la justice militaire au ministère de la défense nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Les officiers subalternes d'active des divers corps de l'armée de l'air et de la marine (corps administratifs exceptés) peuvent être admis dans la gendarmerie nationale, s'ils remplissent les conditions suivantes, qui sont imposées aux officiers subalternes d'active des autres armes de l'armée de terre:

Pour les capitaines: être âgés de plus de vingt-huit ans et de moins de quarante-deux ans au 31 décembre de l'année de la proposition, sous réserve de justifier de sept ans de services effectifs en qualité d'officier dans l'armée active;

Pour les lieutenants: être âgés de vingt-quatre ans au moins et de trente-cinq ans au plus au 31 décembre de l'année de la proposition, sans conditions d'ancienneté dans le grade.

Art. 2. — Les lieutenants et sous-lieutenants de réserve des différents corps de l'armée de l'air et de la marine (corps administratifs exceptés) peuvent être admis dans la gendarmerie nationale, au même titre que les officiers de réserve de même grade des autres armes de l'armée de terre. Ils doivent, comme ces derniers, accomplir dans cette arme le stage préalable d'activité prévu par la loi du 4 janvier 1929.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et les secrétaires d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de la défense nationale,*

JULES MOCH.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),*

MAX LEJEUNE.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),*

ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),*

ANDRÉ MAROSELLI.

**Décret du 8 juin 1951 relatif à l'attribution de la croix de combattant volontaire de la guerre 1914-1918.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées (guerre, air et marine),

Vu la loi du 4 juillet 1935 instituant une croix du combattant volontaire en faveur des combattants volontaires de la guerre 1914-1918;

Vu le décret interministériel du 28 novembre 1935 fixant, en exécution de la loi précitée, les conditions d'attribution de la croix du combattant volontaire;

Vu le décret interministériel du 18 novembre 1936;

Vu le décret du 13 août 1938,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er du décret du 13 août 1938 sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« A partir du 1er janvier 1952, toute demande en vue de bénéficier de la croix du combattant volontaire de la guerre 1914-1918 sera frappée de forclusion ».

Art. 2. — L'article 1er du décret interministériel du 28 novembre 1935 est remplacé comme suit:

1° Paragraphe 3, ajouter *in fine:*

« Le délai de devancement d'appel pour les engagés appartenant à la classe 1915 est fixé à deux mois.

« Mousses et apprentis marins ayant réuni, avant l'appel sous les drapeaux de leur classe de recrutement, les conditions nécessaires à l'obtention de la carte du combattant »;

2° Paragraphe N, est abrogé et remplacé par le suivant:

« Auxiliaires de toutes classes ayant contracté un engagement volontaire pour servir aux armées dans une formation combattante avant que les hommes appartenant à leur catégorie aient été normalement rappelés après décision d'une commission de réforme, ou ayant obtenu comme tels la carte du combattant ».

Art. 3. — Les dispositions de l'article 5 du décret interministériel du 28 novembre 1935 sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« La commission prévue à l'article 4 de la loi du 4 juillet 1935 sera composée de douze membres, répartis comme suit:

« Ministère de la défense nationale: le président.

« Secrétariat d'Etat à la guerre: deux membres.

« Secrétariat d'Etat à la marine: deux membres.

« Secrétariat d'Etat à l'air: deux membres.

« Office national des mutilés et combattants: deux membres.

« Association d'engagés et de combattants volontaires: trois membres ».

Art. 4. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et les secrétaires d'Etat aux forces armées (guerre, air et marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de la défense nationale,*

JULES MOCH.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),*

MAX LEJEUNE.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),*

ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),*

ANDRÉ MAROSELLI.

**Décret du 8 juin 1951 portant affectation définitive au secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) d'une parcelle de terrain militaire dépendant des bastions 68 et 69 de l'ancienne enceinte fortifiée de Paris, actuellement affectée au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).**

Par décret en date du 8 juin 1951, est affectée définitivement au secrétariat d'Etat aux forces armées (marine), pour les besoins du service technique des constructions et armes navales, une parcelle de terrain d'une contenance approximative de 12.570 m², dépendant des bastions 68 et 69 de l'ancienne enceinte fortifiée de Paris, figurée en rose sur le plan annexé au présent décret.

L'affectation de ce terrain donnera lieu au versement, par le service technique des constructions et armes navales, au profit du budget général, d'une indemnité de 6.285.000 F.

**Décret du 8 juin 1951 portant nominations d'officiers de réserve de la marine dans le cadre actif.**

Par décret en date du 8 juin 1951:

Sont nommés dans le cadre actif, à compter du 1er juin 1951, pour faits de guerre ou actions d'éclat, au titre du contingent de l'année 1950:

*Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe avec ancienneté du 1er juin 1951.*

Les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve:

MM de Bodinat (Bertrand-Marie-Maurice), du port de Toulon.
Derlot (Louis-Marie), du port de Toulon.
Pierron (Paul-Raoul-Edmond), du port de Rochefort.
Cluzel (Guy-Frédéric-Jean), du port de Toulon.
Chaland (Pierre-Marie-Louis-Henri), du port de Cherbourg.

Sont nommés dans le cadre actif, à compter du 2 octobre 1950, pour faits de guerre ou actions d'éclat, au titre du contingent de l'année 1950:

*Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe avec ancienneté du 2 octobre 1951.*

Les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve:

MM. Ulvoas (André-Louis), du port de Brest.
Larmier (Claudinet-Germain-André), du port de Rochefort.

*Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe, avec ancienneté du 2 octobre 1951.*

M. l'ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve Durasnel (Charles-Louis), du port de Toulon.

**Décret du 8 juin 1951 portant promotion, dans la réserve, du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.**

Par décret en date du 8 juin 1951, est nommé dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes, pour compter du jour de sa radiation des contrôles de l'activité:

*Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve.*

M. Lambourg (René), ingénieur des directions de travaux en retraite.

**Décret du 8 juin 1951 portant nomination dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.**

Par décret en date du 8 juin 1951, sont nommés dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes, pour compter du jour de leur radiation des contrôles de l'activité:

*Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux de réserve.*

MM. Moret (Emile) et Boisiau (Pierre), ingénieurs des directions de travaux en retraite.

**Décret du 8 juin 1951 portant nomination dans la réserve d'officiers du cadre actif.**

Par décret en date du 8 juin 1951, est nommé dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes, pour compter du jour de sa radiation des contrôles de l'activité:

*Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve.*

M. Vincent (Camille-Georges), ingénieur des directions de travaux en retraite.

**Décret du 8 juin 1951 portant nomination et promotion dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'armée de mer.**

Par décret en date du 8 juin 1951:

Sont nommés dans le corps des officiers de réserve du service de santé de la marine:

*Au grade de médecin de 3e classe de réserve.*

(A compter du 28 octobre 1949.)

M. le médecin auxiliaire Trenty (Jean-Joseph-Marc).

*Au grade de pharmacien chimiste de 3e classe*

(A compter du 20 octobre 1944.)

M. le pharmacien chimiste auxiliaire Vassalo (Benoît).

(A compter du 29 avril 1946.)

M. le pharmacien chimiste auxiliaire Vaur (Jean-Paul-Auguste).

*Au grade de chirurgien dentiste de 3e classe.*

(A compter du 22 août 1946.)

M. le chirurgien dentiste auxiliaire Lamotte (Georges-Maurice).

(A compter du 1er avril 1951.)

M. le chirurgien dentiste auxiliaire Brevet (Yves).

(A compter du 20 mai 1951.)

M. le chirurgien dentiste auxiliaire Rolland (Henri-Guy-Goulven).

(A compter du 19 juillet 1951.)

M. le chirurgien dentiste auxiliaire Maravelli (Ulysse).

Les officiers du corps de santé dont le nom suit sont promus:

*Au grade de pharmacien chimiste de 2e classe.*

(A compter du 20 octobre 1948.)

M. le pharmacien chimiste de 3e classe Vassalo (Benoît).

(A compter du 29 avril 1950.)

M. le pharmacien chimiste de 3e classe Vaur (Jean-Paul-Auguste).

*Au grade de chirurgien dentiste de 2e classe.*

(A compter du 22 août 1950.)

M. le chirurgien dentiste de 3e classe Lamotte (Georges-Maurice).

**Décret portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 avril 1951, page 4072, 2e colonne, supprimer:

*Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 18 mars 1948.)

Couturier (Louis-Ernest-Victor), ancien soldat du 350e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 271 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

**Remise de débet.**

Par arrêté du 10 mai 1951, sous réserve d'un versement de 19.250 F, il est fait remise gracieuse à M. Le Calvez (François), résidant 3, rue de la République, à Suresnes (Seine), de la somme de 38.493 F trop perçue au titre de délégation de solde.

**Désignation d'ordonnateurs secondaires du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).**

Le ministre du budget, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article 82 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret n° 51-195 du 21 février 1951 relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air);

Vu le décret n° 51-196 du 21 février 1951 fixant les attributions respectives du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en ce qui concerne les installations immobilières du département de l'air;

Vu l'arrêté interministériel du 22 février 1951 relatif aux attributions respectives du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en ce qui concerne les installations immobilières du département de l'air,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les ordonnateurs secondaires des dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme sont habilités à liquider et à mandater les dépenses du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) à l'aide des crédits que celui-ci leur délèguera.

Art. 2. — Le directeur du budget au ministère du budget, le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques et le directeur du contrôle du budget et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1951.

*Le ministre de la défense nationale,*
JULES MOCH.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
MAURICE PETSCHE.

*Le ministre du budget,*
EDGAR FAURE.

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*
ANTOINE PINAY.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),*
ANDRÉ MAROSELLI.

**Personnels civils extérieurs de la guerre.**

Par arrêté du 1er juin 1951, Mme Bossu, née Beaufauchet (Jeanne), commis administratif à la poudrerie nationale de Vonges, est révoquée de ses fonctions avec suspension de ses droits à pension ou à rente viagère d'invalidité.

Les dispositions ci-dessus prendront effet du lendemain de leur notification à l'intéressée.

**Instruction du 30 mai 1951 réglant les conditions d'attribution de la médaille coloniale avec agrafe « Extrême-Orient » au personnel civil embarqué sur les navires marchands assurant des transports de troupes ou de matériel militaire à destination de l'Indochine (en application du décret du 5 août 1946 modifié par décret du 19 juillet 1948).**

1. — Le décret du 19 juillet 1948 (*Journal officiel* du 21 juillet 1948) modifiant le décret du 5 août 1946 (*Journal officiel* des 12 et 13 août 1946) prévoit, en son paragraphe 5, que la médaille coloniale avec agrafe en argent « Extrême-Orient » peut être attribuée :

« Aux civils français ou indochinois qui ont rendu des services exceptionnels à la cause française entre le 9 mars 1945 et le 18 septembre 1945 et entre le 23 septembre 1945 et une date qui sera fixée ultérieurement par circulaire du ministre des forces armées ».

En vertu de la présente instruction, ces dispositions sont applicables au personnel civil effectivement embarqué sur les navires marchands assurant des transports de troupes ou de matériel militaire à destination de l'Indochine.

2. — En conséquence, la médaille coloniale avec agrafe « Extrême-Orient » pourra être attribuée au personnel civil, français ou indochinois embarqué sous réserve qu'il ait rempli entre les dates précisées ci-dessus l'une des conditions suivante :

1° Avoir effectué dix voyages de transport de troupes ou de matériel militaire au départ d'un port extérieur à l'Indochine et à destination d'un port indochinois ;

2° Avoir séjourné pendant une période totale de quatre-vingt-dix jours dans un mouillage d'Indochine ou en navigation dans la zone ci-après définie :

Limite Sud. — Parallèle 07° 30' N. ;
Limite Ouest. — Méridien 103° 30' E. ;
Limite Est. — Méridien 111° 00' E. ;

3° Avoir été blessé du fait de l'ennemi ou cité pour fait de guerre accompli dans la zone de mouillage et de navigation définie ci-dessus.

Les modalités d'attribution de la médaille coloniale seront fixées en vertu des dispositions ci-dessus par le ministre des Etats associés, les secrétaires d'Etat aux forces armées « guerre », « air », « marine », chacun en ce qui le concerne, le secrétaire d'Etat aux forces armées « marine » étant, en outre, chargé de fixer ces modalités pour le personnel dépendant du ministre de la marine marchande.

Fait à Paris, le 30 mai 1951.

*Le ministre de la défense nationale,*
JULES MOCH

*Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,*
JEAN LETOURNEAU.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).*
MAX LEJEUNE.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),*
ANDRÉ MAROSELLI.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),*
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

**Tableaux de concours pour la Légion d'honneur (année 1951, armée de l'air, active).**

Par décision du 7 juin 1951, son inscrits au tableau de concours pour la Légion d'honneur de l'année 1951 :

**POUR OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

**I — Corps des officiers de l'air.**

A. — CADRE NAVIGANT

MM.
Dumont (Robert-Adrien), commandant.
Perrier (Roger), commandant.
Puy (René-Alain-Jules), capitaine.
Lassalle-Astis (Jacques-Joseph), lieutenant-colonel.
Dumoulin (Fernand-Emile), commandant.
Langlois (René-Marie-Edouard), commandant.
Nortier (Roger-Paul), lieutenant-colonel.
Bardollet (Jean - Marie - Louis), commandant.
Martelly (Pierre-Louis-Paul), lieutenant-colonel.
Tourel (Paul-Jacques), capitaine.
Andrier (Gilbert-Louis-Joseph-Marie), colonel.
Patin (Georges), commandant.
Gras (Georges-Roger), capitaine.
Lainey (Paul-Guy-Robert), lieutenant-colonel.
Varry (Jean - Auguste - Henry), commandant.
Rochaix (Marcel-François), capitaine.
Farbos (Pierre-Emile), lieutenant-colonel.
Martin (Raymond - Victor - Gualbert), commandant.
Joly (Claude - Antoine - Pierre), capitaine.
Provoost (Jean - Marie - Jacques), lieutenant-colonel.
Laemmel (Hippolyte-Louis), capitaine.
Ponnau (Pierre-Jean), capitaine.
Sagon (Henri-Jean-Joseph-Marie-Noël), lieutenant-colonel.
Le Proux de la Rivière (Jacques-Marie-Charles), lieutenant-colonel.
De la Chapelle (Antoine-Marie), capitaine.
Aubinière (Robert-Joseph), lieutenant-colonel.
Mottez (Stéphane - Lucien - Paul), lieutenant-colonel.
D'Irumberry de Salaberry (Hubert-Amédée-Charles-Henri-Vincent), capitaine.
Gilly (Benjamin-Don Juan), lieutenant.
Dugit-Gros (Ernest), commandant.
Sautier (Pierre-Jean), lieutenant-colonel.
Vasseur (Roger-Marcel), capitaine.
Ponthus (Pierre-Joseph-Adrien), commandant.
Truche (Armand-Charles), commandant.
Becq de Fouquières (Louis-André-Jean), lieutenant-colonel.
Bouton (Serge-Pierre), commandant.
Tremolet (René-Jacques-Maurice), commandant.
Milon (André - François - Pierre), lieutenant.
Latapy (Charles - Marie - Joseph), commandant.
Crosia (Marcel-Emile), capitaine.
Chaboureau (Pierre-Jacques-André), commandant.
Dussol (Jean-Ernest), commandant.
Porodo (Emmanuel-Jean-Maurice), commandant.
Faisandier (Paul), commandant

B. — CADRE SÉDENTAIRE

MM.
Montjean (André-Charles-Joseph), commandant.
Rouge (André-Jean), lieutenant-colonel.
Rubin de Cervens (André - Auguste), lieutenant-colonel.
Lachevre (Camille-Pierre), lieutenant-colonel.
Sperius (Roger), commandant.

**II. — Officiers en congé du personnel navigant concourant avec l'armée active.**

Ordonnance du 19 juillet 1943.

MM.
Santo (Louis), commandant.
Bergon (André-René), commandant.
Hoche (Marie - Adolphe - Louis), commandant.
Bordes (Léon-Jean), lieutenant-colonel.

Loi du 5 avril 1946.

Besnard (Emile-Léopold-Francis), lieutenant-colonel.

**III. — Officiers de l'air dégagés des cadres concourant avec l'armée active.**

Loi du 5 avril 1946.

MM.
Léonetti (François-Jean), colonel.
O'Byrne (Patrick - Henry - René), commandant.

**IV. — Corps des officiers mécaniciens de l'air.**

MM.
Michel (André-Louis), lieutenant-colonel.
Masse (Jean-Auguste), commandant.
Denaix (Albert-Alexandre), colonel.

**V. — Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.**

MM.
Mondin (Gilbert-Albert), commissaire ordonnateur de 1re classe.
Ricard (Joseph-François), commissaire ordonnateur de 1re classe.

**VI. — Corps des officiers du service de santé de l'air.**

MM.
Paule (Marcel), médecin colonel.
Labarthe (Pierre-Romain), médecin colonel.
Gallouin (Louis - Maurice - Jean), médecin lieutenant-colonel.
Olivier (Maurice-Charles-Edouard), médecin colonel.

Par décision du 7 juin 1951, sont inscrits au tableau de concours pour la Légion d'honneur de l'année 1951 :

**POUR CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

**I. — Corps des officiers de l'air.**

A. — CADRE NAVIGANT.

(Reliquat du tableau de 1950.)

M. Blanchard (André-Ernest), lieutenant.

(Tableau 1951.)

MM.
Martel (Charles-André), lieutenant.
Siméoni (Joachim), lieutenant.
Vernaelde (Michel-Louis-Albert-Claude), lieutenant.
Malcor Deydier de Pierrefeu (Henri-Marie-G.), commandant.
Poulat (Henri-Léon-Eugène), lieutenant.
Blanchot (Maurice-Georges-Denis), capitaine.
Tournois (Jacques-Georges-François), capitaine.
Garel (Albert), lieutenant.
Unal (Pierre), lieutenant).
Lescure (Gaston), lieutenant).
Gircour (Claude - Marcel), capitaine.
Valcbourdt (Jacques), lieutenant.

Fagel (Pierre), lieutenant.
Pradat (Alphonse-Marie-Pascal), capitaine.
Desdevises (André-Gustave), lieutenant.
Latapie (Justin-Jean), lieutenant.
Wituisky (Stanislas), lieutenant.
Rondeau (Marcel-Victor), lieutenant.
Carbonnel (Robert-André), lieutenant.
Colin (Armand-Théodore), capitaine.
Guiroy (Pierre), lieutenant.
Jourdan (Pierre-Adolphe), lieutenant.
Trivin (André-Robert), capitaine.
Dumas (Charles-Eugène-Valery), capitaine.
Chardonnet (Maurice-Gaston-Désiré), lieutenant.
Leininger (Robert-Ernest), lieutenant.
Post (Georges-Frédéric), lieutenant.
Boudin (Pierre-André), lieutenant.
Accoley (Joseph-Louis-Auguste), lieutenant.
Toulouse (Edmond-Maurice), capitaine.
Sprauel (Amand-Yvon-Marie), lieutenant.
Guerre-Genton (Marcel), lieutenant.
Werges (Robert), capitaine.
Dausset (Pierre-Louis), capitaine.
Mot (André-Pierre), lieutenant.
Rols (Pierre-Jean), lieutenant.
Rochon (Pierre-Henri), lieutenant.
Bourachau (Paul-Ernest-Kléber), lieutenant.
Morin (Xavier-Pierre), commandant.
Rapinat (Pierre-Georges), lieutenant.
Monribot (Pierre-Marc-André), lieutenant.
Peyrat (André), lieutenant.
Momège (Pierre), lieutenant.
Chauvet (Gaston), capitaine.
Labeyrie (Henri), lieutenant-colonel.
Petit (Henri), capitaine.
Vallet (René-Albert), commandant.
Barre de Saint-Venant (Marie-Michel), capitaine.
Darde (Christian-Maurice), commandant.
Voisin (Robert-Marie-Jean-Pierre), capitaine.
Brognon (René-Marcel-Julien), lieutenant.
Foucoudre (Jacques-Jean-Marie), capitaine.
Rein (Joseph), capitaine.
Duhrœucq (Robert-Emile), lieutenant.
Girard (Maurice-Jules), capitaine.
Mousset (Alain-Claude-Francis), capitaine.
Guillaume (Jean-Fernand), lieutenant.
Larue (Raymond-Maurice), lieutenant.
Petitjean (Roger), lieutenant.
Colnard (Maurice), commandant
Milcent (Roland-Emile-Marcel), lieutenant.
Durand de Premorel (Charles-Marie-E.), capitaine.
Auffret (André-Marie), capitaine.
Rigaud (Jean-Paul-Charles), capitaine.
Thoulouze (André-Joseph-C.), capitaine.
Bouilly (Pierre-René-Georges), capitaine.
Compain (Bernard-Léon-Marie), capitaine.
Massat (Roger), capitaine.
Terrail (Pierre-Marie-Jean), capitaine.
Guenois (Léon-Gabriel), capitaine.
Poidevin (Jean-Alain), lieutenant.
Tardy (Michel), capitaine.
Capelet (André-Louis), lieutenant.
Delahaye (Jean-Georges-Louis), capitaine.
Guichard (André-Jean), lieutenant.
Blanchard (Daniel-Léon-Emile), capitaine.
Schutz (Henri-Nicolas-Julien), capitaine.
Leflecher (Louis), lieutenant.
Veyrat (Jean-Daniel), capitaine.
Hannion (Jean-Albert-Marie), lieutenant.
Savoye (Michel-Henri-Gaëtan), capitaine.
Poncet (Pascal-Arthur), lieutenant.
Mouchet (Pierre-Roger-Jean), capitaine.
Duvillard (Robert-Maurice), capitaine.
Chauchot (René-Marius), capitaine.
Nanot (Georges-Paul), lieutenant.
Carrière (Louis-Constant-Maximilien), lieutenant.
Lamothe (Jean-Charles-Lucien), capitaine.
Quenolle (René-Julien-Maurice), capitaine.

B. — Cadre sédentaire

MM.

Cayrard (Marcel-Elisée), lieutenant.
Richard (Amory-Amédée-Olivier), lieutenant.
Bernard (Georges-Albert), lieutenant.
Soulard (Jean-Paul-Henri), lieutenant.
Lefebvre (Robert-Louis), lieutenant.
Chabard (Jean-Marie), lieutenant.
Ceiler (Jean-Nicolas), lieutenant.
Burkardt (René-Georges), lieutenant.
Bonhivers (Jacques), lieutenant.
Gauche (René-Auguste), lieutenant.
Guyonnet (Georges), lieutenant.
Casse (Roger-Eugène), lieutenant.
Olive (Paul-Jules-François), lieutenant.
Pietri (François-Antoine-Auguste), lieutenant.
Melen (Edmond-René), lieutenant.
Coiffard (Jean-Marcel), lieutenant
Delmas (Ernest-Gabriel), capitaine.
Caudron (Charles-Emile), lieutenant.
Crespeau (Henri-André), capitaine.
Leroy (Jean-Jules-Marie), lieutenant.
Maurin (Jean-Gustave-Paul), commandant.
Baralier (Clovis-Justin-Joseph), lieutenant.
Bellet (Camille-Marcel), lieutenant.
Alexandre (Pierre-Emile), capitaine
Polin (Pierre-Eugène), lieutenant.
Alexandre (Louis-Jean-Paul), lieutenant.
Caschet (Gaston-Léon), lieutenant.
Morel (Georges-Louis), lieutenant.
Degabriele (Joseph-Carmel), capitaine.
Beuillard (Henri-Victor), lieutenant.
Grael (Paul-Marcel), capitaine.
Allemand (Paul-Jean-Baptiste), commandant.
Magnan (René-Jean), lieutenant
Gervais (Charles-Paul), lieutenant
Barraud (Roger-Paul), capitaine
Deleris (Roger-Marie-Antoine), capitaine.
Bovio (Antonin-Louis), lieutenant.
Savary (Lucien-Louis), lieutenant.
Laperrine (André-Marcel), lieutenant.
Fauconnet (Georges-François), lieutenant.
Farigoul (Raymond-Emile), lieutenant.
Gommard (Ernest-Roger-Raymond), lieutenant.
Pelat (Fernand), lieutenant.
Juin (Thomas-Pierre), commandant.
Coulet (Paul-Justin), lieutenant.
Bofarull (Denis-Félix), capitaine.
Hasselot (Jean-Auguste), lieutenant.
Jacques (Adolphe), capitaine.
Abadie (Auguste-Antoine), capitaine.
Eloffe (Philippe-René-Joseph), capitaine.
Frentzel (Albert), capitaine.
Vergriete (Richard-Fernand-Louis), lieutenant.
Huguet (Armand-Pierre-Jean), capitaine.
Monin (Albert-Léon-Marie), lieutenant.
Auvigne (René), commandant.
Amé (Robert-Napoléon), lieutenant.
Chaumelle (René-André), lieutenant.

II. — **Officiers en congé du personnel navigant concourant avec l'armée active.**

Ordonnance du 19 juillet 1943.

MM.

Roure (Etienne-Jean-Marie-Léon), sous-lieutenant.
Bonlaron (André-Gaston), lieutenant.
Pons (Aimé), lieutenant.
Thiry (Léonce-Joseph), lieutenant.
Beyney (Jean-André), lieutenant.
Villaire (Eugène-François), lieutenant.
Marlet (André-Lucien), lieutenant.

III — **Officiers de l'air dégagés des cadres concourant avec l'armée active.**

Loi du 5 avril 1946.

MM.

Smague (Abel-Lucien-Léon), lieutenant.
Deramaux (Jean-René-Léon-Camille), capitaine.

IV. — **Officiers de l'air en non activité par suppression d'emploi concourant avec l'armée active.**

Loi du 5 avril 1946.

M. Leroux (Jean-Louis), lieutenant.

V. — **Corps des officiers mécaniciens de l'air.**

MM.

Gonlier (Emile-Fernand), lieutenant.
Colin (Julien-Louis-Lucien), lieutenant.
Barelon (Roger), lieutenant.
Toubault (Pierre-Albert), capitaine.
Darrieu (Jean-Baptiste-Albert), lieutenant.
Subra (Joseph), lieutenant.
Turon (Pierre), lieutenant.
Durulle (Armand-Marcel), lieutenant.
Ancelin (Raymond-Henri), capitaine.
Mériot (André-Gabriel), lieutenant.
Brun (Henri-Jean-Marcel), lieutenant.
Irion (Jean-Henri), lieutenant.
Babout (René-Pierre), lieutenant.
Coquoz (René-Pierre), lieutenant.
Defert (Eugène-Charles), lieutenant.
James (Roger-Pierre), lieutenant.
Richard (Marcel-Lucien-Henri), lieutenant.
Dupouy (Ferdinand-Pierre), lieutenant.
Salques (Claude-Jean), lieutenant.
Guillou (Louis-Guillaume), lieutenant.
Bras (Charles-Paul-Georges), lieutenant.
Glory (Michel), lieutenant.
Bouquet (Henri-Jean), lieutenant.
Dorr (Pierre-Edouard), lieutenant.
Geoffroy (Antoine), lieutenant.
Testa (Gaston-Jean-Emile), lieutenant.
Massoulier (Jean-Baptiste), capitaine.
Esmieu (Henri-Claude), lieutenant.
Blaise (René-Marie-Georges), lieutenant.
Roussel (Jean-André), lieutenant.
Gambini (François), lieutenant.
Raymond (Alphonse-Louis-Henri), lieutenant.
Chourry (Roger-Dominique-Antoine), lieutenant.
Chabé (Raymond), lieutenant.
Mathieu (Jean-Fernand), lieutenant.
Monloussaint (René), lieutenant.
Terrier (Jules-Henry), lieutenant.
Mansencal (Pierre-Marie-Roland), lieutenant.
Dreux (Marcel-Georges), lieutenant.
Grosjean (Yvan-Roland), capitaine.
Beucher (René-Ferdinand-Georges), lieutenant.
Breneur (René-Marcel), lieutenant.
Jean (Joseph-Guillaume), capitaine.
Domerc (Henri-François), lieutenant.
Meublat (Albert), lieutenant.
Haxaire (Roger-Alphonse), lieutenant

Rebillard (Marcel), lieutenant.
Blanc (Félix-Barthélémy-Pierre), lieutenant.
Lambert (Emile-Noël-Jules), lieutenant.
Laplanche (Armand), lieutenant
Reynes (Gabriel), lieutenant.
Lebrat (Florian-Victor-Joseph), lieutenant.
Petriconne (Désiré), lieutenant.
Blondel (Cyprien), capitaine.
David (Edouard-Gustave-Alexandre), capitaine.
Girardet (Paul-Louis), lieutenant.
Weiss (Marcel-René), lieutenant.
Metrieus (Paul), lieutenant.
Duplech (Pierre), lieutenant.
Quinemant (Roger-Jean), lieutenant.
Sagnet (Léon Louis-Henri), lieutenant.
Lemarchand (André-Jean-Marie), lieutenant.
Mermet-Guyenet (Raymond), capitaine.
Salomon (Henri), lieutenant.
Vallet (René), lieutenant.
Verlinde (Maurice-Léon), lieutenant.
Racagel (Joseph-Marius), capitaine.
Relutat (Roger-Louis), capitaine.
Dignon (Paul-Victor), capitaine.
Blech (François-Joseph), commandant.
Sellier (Emile), lieutenant.
Roustan (Louis-Emile), lieutenant.
Jeandesboz (Emile-Xavier), lieutenant.
Jeuvrey (Pierre-Bernard), lieutenant.
Mailhé (Jean-Louis-Auguste-René), lieutenant.
Fevre (Louis), lieutenant.
Buisson (Alphonse-Emile-Marcel), capitaine.
Gironnay (Paul-Louis-Alfred), capitaine.
Desormeau-Bedot (Bernard-Léon-Marie), capitaine.
Bastide (René-Ange), lieutenant.
Manaud (Marius-Théodore), lieutenant.
Sirot (Raoul), lieutenant.
Girard (Emile-Paul), lieutenant.
Klein (Marcel-François), capitaine.
Pacalon (Marcel-Pierre), capitaine.
Le Bras (Jean-Nicolas), lieutenant.
Conte (Claude-Louis-Etienne), commandant.
Roux (Marcel-Adrien), capitaine.
Bouriau (Robert), lieutenant.
Poujol (Louis), lieutenant.
Petitfour (René-Jean), commandant.
Herissé (Paul-René), commandant.
Cohat (Louis-Maurice), capitaine.
Dauch (Jean-Joseph), lieutenant.
Richard (Germain-Alexandre), capitaine.
Poirier (Serge-Léon), capitaine.
Dispot (Marcel-Marie-André), capitaine).
Lelion (Maurice-Emmanuel-Eugène), lieutenant.
Varrailhon (Victor-Eugène), capitaine.
Vialle (Jean-Albert-Antoine), capitaine.
Saunier (Henri-Elie), lieutenaat.
Smague (Adrien), lieutenant.
Bérat (Yves-Edmond), lieutenant
Depeint (René-Pierre), lieutenant.
Thibert (Louis-Gustave-Emile), lieutenant.
Martel (Auguste-Jean), commandant.
Muller (André-René), capitaine.
Bordes (Paul-René-Henri), commandant.
Grass (Roger-Albert-Gustave-Ernest), commandant.
Lambert (Roger-Emile), capitaine.
Bech (Jean-Marie), commandant.
Scignot (Jacques-Louis-Léon), lieutenant-colonel.
Faggianelli (François-Antoine), capitaine.
Dupouy (Jean), commandant.
Gervaisot (Maurice-Guy), lieutenant.
Castellan (Pierre-Bruno-Marie-Joseph), lieutenant-colonel.
Rousselet (Georges-Henri-Charles), commandant.
Basset (Robert-Julien), capitaine.
Rives (Yvan-Maurice), lieutenant.
Vaillant (Paul), capitaine.
Monnot (Marcel-Henri), commandant.
Tonnoir (Léon-Henri), capitaine.
Lefebvre (René-Charles), commandant.
Aupied (Guy-Julien-Henri), capitaine.
Palabaud (Marc), lieutenant.
Maire (Maurice-Jean), capitaine.
Martin (Richard-Pierre), lieutenant-colonel.

VI. — **Officiers mécaniciens de l'air dégagés des cadres concourant avec l'armée active.**

Loi du 5 avril 1946.

MM.
Badie (Etienne-Baptiste), lieutenant.
Crotte (Henri-Casimir), lieutenant.

VII. — **Officier mécanicien de l'air en non-activité par suppression d'emploi concourant avec l'armée active.**

Loi du 5 avril 1946.

M. Pariset (Pierre-Marie), capitaine.

VIII. — **Corps des officiers des services administratifs de l'air.**

MM.
Piquet (Joseph-André), lieutenant.
Faitout (Raymond-Jules-Dominique), lieutenant.
Marchal (Marcel-Marie), lieutenant.
Cailleau (Henri-Louis), lieutenant.
Jarrot (Georges-Maurice), lieutenant.
Ducoux (Robert), capitaine.
Raleste (Marceau), lieutenant.
Renech (Baptiste-André), lieutenant.
Toulé (Victor-Edouard), lieutenant.
Simonnin (Gaston-Emile-Albin), lieutenant.
Fevre (Camille-Edmond), capitaine.
Lajeunesse (Maurice-Eugène), capitaine.
Vinciguerra (Charles), lieutenant.
Seguin (Maurice-Georges), capitaine.
Rolland (Kléber-Eugène), lieutenant.
Delattre (Jules), lieutenant.
Grégoire (Jean-Elie), capitaine.
Thomas (René-Jules), capitaine.
Bouilhac (Jean), lieutenant.
Henry (François-Jean), capitaine.
Pinsart (Roland), lieutenant.
Romary (Deslé-Pierre-Raphaël), lieutenant.
Burtey (Henri-Hippolyte-Alphonse), commandant.
Noulin (Pierre-André-Emile), capitaine.
Hebraud (André-Jules-Achille), lieutenant.
Mattei (André), commandant.
Ghis (Marcel-Charles-Antoine), commandant.
Leroy (Arsène-Joseph-Gabriel), lieutenant.
Foenet (André), lieutenant.
Redotin (Louis), capitaine.
Manini (Emilio), lieutenant.
Miclot (Paul-Lucien), capitaine.
Wagner (Roger-Jean), lieutenant.
Bouissières (Jean-Marie-Joseph), capitaine.
Vacheron (Henri), lieutenant.
Le Goff (Roger-Georges), capitaine.
Plessis (Louis-Joseph), capitaine.
Dutheil (René), commandant.
Chevallier (Albert-Victor-Amédée), commandant.
Girardeau (Eugène-René-Roger), lieutenant.
Piau (Raymond-Jean-Charles), commandant.
Saulnier (François-Gabriel), lieutenant.
Ternant (André-Pierre), lieutenant.
Mildange (André-Marcel), lieutenant.
Haussy (Albert-Régis), capitaine.
Mathieu (Bernard-Adrien), lieutenant.
Leautier (René-Valentin-Joseph), capitaine.
Gonzalès (Robert-Emmanuel), capitaine.
Massé (Michel-Marius-Désiré), lieutenant.
Bliquet (Marcel), lieutenant.
Caillot (Jacques), capitaine.
Granet (Paul-Aimé), commandant.
Tiercelin (Joseph-Georges), capitaine.
Roynette (Albert-Antoine), commandant.

IX. — **Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.**

MM.
Blu (Pierre-Gilbert), commissaire ordonnateur de 2e classe.
Brin (Auguste-Victor-Charles), commissaire ordonnateur de 2e classe.
Trutet (Jean-Charles-Marie-Bénigne), commissaire ordonnateur de 2e classe
Bertouin (André-Louis-François), commissaire ordonnateur de 2e classe.

X. — **Corps des officiers du service de santé de l'air.**

MM.
Beauvieux (Martial-Georges), médecin commandant.
Fonteix (Edmond-Louis-Michel), médecin commandant.
Gaubens (Jean-Eugène-Gabriel), médecin commandant.
Proust (René-Jules), médecin capitaine.
Chopis (Pierre-Jean-Henri), médecin commandant.
Lemaire (Robert), médecin commandant
Gregnot (Paul), médecin commandant.
Terneau (Jean-Paul-Joseph), médecin capitaine.
Rodiere (Marceau-Gaston), médecin commandant.
Gillet (Jean-Ernest-Emile), médecin lieutenant-colonel.
Gloaguen (Maurice-Armand), médecin commandant.
Achiary (Arnaud-Jean-Marie), médecin commandant.

XI. — **Corps des ingénieurs militaires de l'air.**

MM
Decker (Michel-André-Marie), ingénieur militaire de l'air.
Chatry (André-Henri-Louis-Cyprien), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air.
Darteyre (Jean-François), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air.
Melmer (Pierre-Louis-François), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air
Hutin (Louis-Pierre-Henri), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air.

TITRES EXCEPTIONNELS

**Bertin (Jean-Henri), ingénieur militaire principal de l'air. Après s'être signalé au cours de la campagne 1939-1940, obtenant une belle citation, adhère, dès 1941, à l'un des premiers réseaux de résistance lyonnais. En 1942, tente de gagner l'Afrique du Nord. En 1943 et 1944, adhère au réseau de renseignements André Pons à l'école supérieure de l'aéronautique où il était élève. S'acquitte avec succès des missions qui lui sont confiées, notamment des liaisons avec les maquis de Haute-Savoie et des transmissions de renseignements à la frontière suisse. Ingénieur d'une vaste intelligence, s'est consacré depuis la libération à des travaux de recherches en matière de moteurs, qui l'ont amené, grâce à son travail acharné, à la mise au point de procédés et de dispositifs originaux, contribuant ainsi d'une manière exceptionnelle, au progrès de l'aéronautique française; 12 ans 3 mois de services, 2 ans de majorations pour études préliminaires, 1 an de bonifications pour services aériens, 1 an 6 mois de campagnes. 1 citation.**

XII. — **Corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.**

MM.
Michel (Georges-Gilbert), ingénieur militaire principal des travaux de l'air.
Boyer (Henri-Georges), ingénieur militaire principal des travaux de l'air.
Junique (Gaston-Emile-Raphaël), ingénieur militaire principal des travaux de l'air.
Teinturier (Georges-Robert), ingénieur militaire principal des travaux de l'air.

XIII. — **Corps des sous-officiers du personnel navigant.**

M. Dabiton (Henri), adjudant-chef.

XIV. — **Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.**

MM.
Guerineau (André-Antonin-Auguste), adjudant-chef.
Mielliat (Henri-Etienne), adjudant-chef.
Noël (Charles-Albert), adjudant-chef.

XV. — **Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.**

MM.
Berthomieu (Louis-Marcel), adjudant-chef.
Garralon (Jean-Robert), adjudant-chef.
Stebel (Marie-Charles-Edmond), adjudant-chef.
Auriol (Adrien-Pierre), adjudant-chef.
Mano (André), adjudant-chef.

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

### Décret portant nomination et élévation de classe d'un secrétaire général de préfecture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juin 1951: page 5950, 2e colonne, au lieu de: « M. Roch (Tony) », lire: « M. Roche (Tony) ».

### Décret portant nomination d'un conseiller de préfecture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juin 1951: page 5950, au lieu de: « ... administrateur de 2e classe de la ville de Paris », lire: « administrateur de 3e classe de la ville de Paris ».

## MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

### Création d'une régie d'avances à la caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 19 août 1936 portant création de la caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics;

Vu le décret du 29 janvier 1939 portant organisation financière et comptable de la caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Sur la proposition du directeur général de la caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à la caisse nationale des marchés de l'Etat une régie d'avances pour le payement des dépenses de matériel payables au comptant et dont le montant n'excède pas 5.000 F.

Art. 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 200.000 F.
Il devra être justifié de l'emploi de ces avances dans le délai d'un mois.

Art. 3. — En garantie de sa gestion, le régisseur devra fournir un cautionnement dont le montant est fixé à 20.000 F.

Art. 4. — Il pourra être alloué au régisseur une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé à 1.800 F par an.

Art. 5. — Le titulaire de la régie d'avances visée à l'article 1er est désigné par le directeur général de la caisse des marchés de l'Etat après agrément de l'agent comptable.
Il est soumis aux vérifications de l'agent comptable.

Art. 6. — Le directeur général de la caisse nationale des marchés de l'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 1951.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur de la comptabilité publique,*
G. DEVAUX.

### Contrôle et enquêtes économiques.

Par arrêté du 31 mai 1951, M. Marcel Le Borgne, inspecteur principal du 1er échelon à la direction du contrôle économique de Rouen (Seine-Inférieure), est, sur sa demande, dégagé des cadres et placé, à compter du 1er février 1951, en position de congé de quatre mois valable pour l'avancement et la retraite dans les conditions fixées par l'article 6 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947.
M. Le Borgne est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juin 1951. Il est nommé inspecteur principal honoraire du service du contrôle économique.

### Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par un arrêté du 10 mai 1951, sont élevés à la classe exceptionnelle de leur grade à compter du 1er janvier 1948, les ingénieurs en chef de 1re classe des manufactures de l'Etat, dont les noms suivent:

MM.
Davrainville (Louis-Alphonse-Léon), en service détaché.
Orabona (Jean-Antoine-Vincent), aux ateliers de Limoges (Haute-Vienne).
Pomey (Léon-Alphonse), à la manufacture des tabacs de Bordeaux (Gironde).
Mondiez (Adrien-Charles-Victor), à la manufacture des tabacs de Lyon (Rhône).
Lancien (Germain-François), à la manufacture des tabacs de Morlaix (Finistère).
Israel (Maurice-Raymond), à la direction générale à Paris.
Berend (Paul-Michel-Antoine), à la direction générale à Paris.
Beaurepaire (Claude-Joseph-Eugène), en service détaché.
Delacroix (Jean-Achille), à la manufacture des tabacs de Toulouse (Haute-Garonne).
Meunier (Emile-Gilbert-Edouard), à la direction générale à Paris.
Fabre (Louis-Maurice-Paul), à la manufacture des tabacs de Nice (Alpes-Maritimes).
Ferrières (Marcel-Aimé), à la direction des ventes à Paris.
Girard (Joseph-Ambroise-Marie), en service détaché.
Cormier (Maurice-Arsène), en service détaché.
Beaudesson (Jean-Marie-Alexandre), à la manufacture des tabacs d'Issy-les-Moulineaux (Seine).
Thomasset (Louis-Pierre-Mathieu), à la manufacture des tabacs de Nantes (Loire-Inférieure).
Pourdieu (Louis), à la direction générale à Paris.
Lecharny (Louis-François), à la manufacture des tabacs d'Orléans (Loiret).
Zyromski (Marie-Léon-Michel), en service détaché.
Girault (François-Dominique), à la manufacture d'allumettes d'Aubervilliers (Seine).

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

### Décret n° 51-731 du 6 juin 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés de l'ancienne colonie de la Guadeloupe.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, et notamment ses articles 17 et 61;

Vu le décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée, et notamment son article 20;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme département français de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions de la loi susvisée du 20 septembre 1948, les assimilations des emplois supprimés, concernant diverses catégories de personnels de l'ancienne colonie de la Guadeloupe sont établies conformément au tableau de correspondance annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*
ANTOINE PINAY.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
MAURICE-PETSCHE.

*Le ministre du budget,*
EDGAR FAURE.

TABLEAU DE CONCORDANCE

ANNEXÉ AU DÉCRET N° 51-731 DU 6 JUIN 1951 PORTANT ASSIMILATION EN VUE DE LA REVISION DES PENSIONS DE CERTAINS EMPLOIS ET GRADES DE FONCTIONNAIRES DE L'ANCIENNE COLONIE DE LA GUADELOUPE

| EMPLOIS A LA COLONIE | EMPLOIS MÉTROPOLITAINS d'assimilation. |
|---|---|
| Ingénieur des travaux publics, ingénieur colonial, sous-ingénieur principal des travaux publics: | Ingénieur des travaux publics de l'Etat: |
| 1re classe | 1re classe. |
| 2e classe | 2e classe. |
| 3e classe | 3e classe. |
| Conducteur des travaux publics, ingénieur adjoint des travaux publics: | Ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat: |
| 1re classe | 1re classe. |
| 2e classe | 2e classe. |
| Conducteur auxiliaire et de 3e classe des travaux publics, ingénieur adjoint des travaux publics de 3e classe. | 3e classe. |
| Adjoint technique principal de 1re classe. | Adjoint technique principal des ponts et chaussées de 1re classe. |
| Pilote principal des ports et rades et pilote de 1re classe. | Sous-lieutenant de port de 1re classe. |
| Chef gardien de phare de 3e classe. | Gardien de phare de 1re classe, 1er échelon. |
| Gardien de phare: | |
| 1re classe | Gardien de phare de 3e classe. |
| 2e classe | |
| Canotier-chef des ports et rades: | |
| 2e classe | Eclusier de 1re classe, 2e échelon. |
| Ancienne 3e classe supprimée en 1913 | |
| Canotier principal des ports et rades: | |
| 1re classe | Eclusier de 2e classe. |
| 2e classe et ancienne 3e classe. | Eclusier de 3e classe. |
| Canotier des ports et rades de 1re classe. | Eclusier de 4e classe |

**Décret n° 51-732 du 6 juin 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés de l'ancienne colonie de la Guyane,**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, et notamment ses articles 17 et 61;

Vu le décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée, et notamment son article 20;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme département français de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions de la loi susvisée du 20 septembre 1948, les assimilations des emplois supprimés, concernant diverses catégories de personnels de l'ancienne colonie de la Guyane sont établies conformément au tableau de correspondance annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*
ANTOINE PINAY.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
MAURICE-PETSCHE.

*Le ministre du budget,*
EDGAR FAURE.

TABLEAU DE CONCORDANCE

ANNEXÉ AU DÉCRET N° 51-732 DU 6 JUIN 1951 PORTANT ASSIMILATION EN VUE DE LA REVISION DES PENSIONS DE CERTAINS EMPLOIS ET GRADES DE FONCTIONNAIRES DE L'ANCIENNE COLONIE DE LA GUYANE

| EMPLOIS A LA COLONIE | EMPLOIS MÉTROPOLITAINS d'assimilation. |
|---|---|
| Conducteur principal des travaux publics de 2e classe. | Ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 2e classe. |
| Commis principal des travaux publics de 2e classe. | Commis principal des ponts et chaussées de 3e classe. |
| Commis des travaux publics de 1re classe. | Commis principal des ponts et chaussées de 5e classe. |
| Maître de port de 2e classe, pilote major. | Lieutenant de port de 3e classe. |
| Pilote des ports et rades de 1re classe. | Sous-lieutenant de port de 1re classe. |
| Pilote des ports et rades de 3e classe. | Sous-lieutenant de port de 3e classe. |

**Décret n° 51-733 du 6 juin 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés de l'ancienne colonie de la Martinique.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, et notamment ses articles 17 et 61;

Vu le décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée, et notamment son article 20;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions de la loi susvisée du 20 septembre 1948, les assimilations des emplois supprimés concernant diverses catégories de personnels de l'ancienne colonie de la Martinique sont établies conformément au tableau de correspondance annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*
ANTOINE PINAY.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
MAURICE-PETSCHE.

*Le ministre du budget,*
EDGAR FAURE.

TABLEAU DE CONCORDANCE

ANNEXÉ AU DÉCRET N° 51-733 DU 6 JUIN 1951 PORTANT ASSIMILATION EN VUE DE LA REVISION DES PENSIONS DE CERTAINS EMPLOIS ET GRADES DE FONCTIONNAIRES DE L'ANCIENNE COLONIE DE LA MARTINIQUE

| EMPLOIS A LA COLONIE | EMPLOIS MÉTROPOLITAINS d'assimilation. |
|---|---|
| Ingénieur principal des travaux publics ayant 2 ans 6 mois d'ancienneté dans le grade. | Ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 1re classe, après 2 ans. |
| Ingénieur colonial: | Ingénieur des travaux publics de l'Etat: |
| 1re classe | 1re classe. |
| 2e classe | 2e classe. |
| 3e classe | 3e classe. |
| Adjoint technique principal des travaux publics: | Adjoint technique principal des ponts et chaussées: |
| 1re classe | 1re classe. |
| 2e classe | 3e classe. |
| 3e classe | 4e classe. |
| Conducteur principal des ponts et chaussées de 1re classe. | Adjoint technique principal des ponts et chaussées de 1re classe. |
| Maître de port de 2e classe | Lieutenant de port de 2e classe. |
| Pilote hors classe | Lieutenant de port de 3e classe. |
| Pilote de 1re classe | |
| Quartier-maître des ports et rades. | Sous-lieutenant de port de 4e classe. |
| Maître-mécanicien du bassin de radoub. | Mécanicien de 1re classe, 1er échelon. |
| Gardien de phare: | Gardien de phare: |
| 1re classe | 1re classe, 1er échelon. |
| 2e classe | 2e classe. |
| 3e classe | 3e classe. |
| 4e classe | |
| Chef guetteur de sémaphore | Gardien de phare de 2e classe. |
| Canotier des ports et rades: | Eclusier: |
| 1re classe | 1re classe, 1er échelon. |
| 2e classe | 2e classe. |

**Décret n° 51-734 du 6 juin 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés de l'ancienne colonie de la Réunion.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, et notamment ses articles 17 et 61;

Vu le décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée, et notamment son article 20;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme département français de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions de la loi susvisée du 20 septembre 1948, les assimilations des emplois supprimés, concernant diverses catégories de personnels de l'ancienne colonie de la Réunion sont établies conformément au tableau de correspondance annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*
ANTOINE PINAY.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
MAURICE-PETSCHE.

*Le ministre du budget,*
EDGAR FAURE.

TABLEAU DE CONCORDANCE

ANNEXÉ AU DÉCRET N° 51-734 DU 6 JUIN 1951 PORTANT ASSIMILATION EN VUE DE LA REVISION DES PENSIONS DE CERTAINS EMPLOIS ET GRADES DE FONCTIONNAIRES DE L'ANCIENNE COLONIE DE LA RÉUNION

| EMPLOIS A LA COLONIE | EMPLOIS MÉTROPOLITAINS d'assimilation. |
|---|---|
| Ingénieur des travaux publics de 1re classe ayant 4 ans et 6 mois d'ancienneté dans la classe. | Ingénieur des travaux publics de l'Etat de 2e classe. |
| Ingénieur des travaux publics de 1re classe ayant moins de 4 ans d'ancienneté. | Ingénieur des travaux publics de l'Etat de 3e classe. |
| Conducteur ou ingénieur adjoint des travaux publics de 1re classe: 3 ans d'ancienneté dans la classe. | Ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 2e classe. |
| Conducteur ou ingénieur adjoint des travaux publics de 1re classe: moins de 3 ans d'ancienneté. | Ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 3e classe. |
| Adjoint technique principal des travaux publics de 1re classe: 4 ans d'ancienneté dans la classe. | Adjoint technique principal des ponts et chaussées, classe exceptionnelle. |
| Adjoint technique des travaux publics de 1re classe. | Adjoint technique des ponts et chaussées de 2e classe. |
| Capitaine de port de 1re classe | Capitaine de port de 1re classe. |
| Lieutenant de port de 1re classe | Lieutenant de port de 1re classe. |
| Gardien de phare de 1re classe: 4 ans d'ancienneté dans la classe. | Gardien de phare de 4e classe. |

**Décret du 8 juin 1951 portant déclassement et reclassement dans la voirie vicinale de la commune de Poiseux (C. V. O. nos S 2 et 5) de sections délaissées de la route nationale n° 77.**

Par décret en date du 8 juin 1951, sont classées dans la voirie vicinale de la commune de Poiseux les sections délaissées de la route nationale n° 77 comprises entre les points kilométriques 19.074 et 19.133, et teintée en jaune et en orange sur le plan au 1/500 susvisé qui restera annexé au présent décret.

Ce classement aura effet à compter de la publication du présent décret.

**Régie d'avances.**

Le ministre des travaux publics, des transports eu du tourisme et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics ou aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué une régie d'avances pour le payement des dépenses du groupe des brigades de l'institut géographique national chargé d'établir la carte du grand-duché de Luxembourg.

Sont payées sur la régie d'avances les salaires du personnel recruté sur place, les indemnités pour frais de déplacement et les avances sur ces indemnités, ainsi que les dépenses urgentes de matériel et d'entretien des véhicules automobiles dans la mesure où le montant de ces dépenses ne dépasse pas la limite prévue pour les achats sur simple facture.

Art. 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur d'avances est fixé à 2.500.000 F.

Les avances sont ordonnancées sur la caisse de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires. Leur contrevaleur en francs luxembourgeois est versée au régisseur par l'agent percepteur de la légation générale de France au grand-duché de Luxembourg.

Art. 3. — Les justifications d'emploi des avances doivent être produites dans le délai de deux mois à l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Art. 4. — Le régisseur d'avances est désigné par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.
Il est assujetti à un cautionnement fixé à 250.000 F et perçoit une indemnité de responsabilité s'élevant à 4.800 F.

Art. 5. — Le contrôle sur place de la régie d'avances, prévu par l'article 10 du décret n° 51-135 du 5 février 1951, est assuré par l'inspecteur vérificateur de la trésorerie générale de la Moselle, agissant pour le compte de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Art. 6. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juin 1951.

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le chef de cabinet,*
GEORGES SEPTEMBRE.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur adjoint du cabinet,*
YVES MALÉCOT.

**Régisseurs d'avances.**

Par arrêté en date du 2 juin 1951, M. Damaye (P.-J.-D.), ingénieur en chef géographe de 1re classe, est nommé régisseur d'avances pour le payement des dépenses du groupe des brigades de l'institut géographique national chargé d'établir la carte du grand-duché de Luxembourg.

Ces dispositions prendront effet à compter du 2 juin 1951.

**Classement de la nicotine (matières dangereuses 1951, n° 18).**

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relative au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Le règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses est modifié comme suit:

1° Compléter respectivement les articles 721, 723 et 724 par les groupes nouveaux ci-après:

(Art. 721.) Gr. 41.103. — Préparations à base de nicotine renfermant plus de 50 p. 100 de nicotine.

(Art. 723.) Gr. 41.305. — Préparations contenant 6 p. 100 au moins et 50 p. 100 au plus de nicotine.

(Art. 724.) Gr. 41.426. — Préparations contenant moins de 6 p. 100 de nicotine;

2° Ajouter l'article 726 *ter* suivant:

« 726 *ter*. — Gr. 41.102, 41.305, 41.426. — **Préparations à base de nicotine:**

« 1° Les préparations à base de nicotine renfermant plus de 50 p. 100 de nicotine (Gr. 41.103) ne doivent être transportées que dans des fûts métalliques à double bonde, hermétiques, étanches et résistants. Ces fûts seront munis de cercles de roulement lorsque leur poids excédera 75 kg;

« 2° Les préparations contenant 6 p. 100 au moins et 50 p. 100 au plus de nicotine (Gr. 41.305) doivent être contenues dans des récipients métalliques hermétiques, étanches et résistants;

« 3° Les préparations contenant moins de 6 p. 100 de nicotine (Gr. 41.426) doivent être contenues dans des bidons métalliques. Toutefois, s'il s'agit de poudres nicotinisées contenant moins de 3 p. 100 de nicotine, celles-ci peuvent être emballées dans des récipients étanches en carton fort ou en bois ».

Art. 2. — La nomenclature alphabétique du règlement du 15 avril 1945 est complétée par les rubriques ci-après:

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Nicotine (voir préparations à base de nicotine). | | | | | |
| Préparations à base de nicotine renfermant plus de 50 p. 100 de nicotine..... | IV | 721 | 1re | 41.103 | 412 et III *a* |
| Préparations à base de nicotine renfermant 6 p. 100 au moins et 50 p. 100 au plus de nicotine..... | IV | 723 | 3e | 41.305 | 412 |
| Préparations à base de nicotine renfermant moins de 6 p. 100 de nicotine..... | IV | 724 | 4e | 41.426 | 412 |

Fait à Paris, le 6 juin 1951.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:
*Le secrétaire général aux travaux publics,*
E. DORGRS.

NOTA. — En raison de son importance, le règlement approuvé par l'arrêté du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. La deuxième édition de ce document à jour à la date du 1er septembre 1950 est en vente à l'Imprimerie nationale, 27, rue de la Convention, Paris.

**Classement des roquettes antichar de 73 mm (matières dangereuses 1951, n° 19).**

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relative au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête :

Art. 1er. — A l'article 152 du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses, compléter l'énumération figurant au groupe 12201 *a* par :

« Roquettes antichar de 73 mm ».

Art. 2. — La nomenclature alphabétique des matières du règlement du 15 avril 1945 est complétée par la rubrique suivante :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Roquettes antichar de 73 mm. | I *b* | 152 | 2° | 12.201 *a* | 122 |

Fait à Paris, le 6 juin 1951.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation :

*Le secrétaire général aux travaux publics,*

E. DORGES.

NOTA. — En raison de son importance, le règlement approuvé par l'arrêté du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. La deuxième édition de ce document à jour à la date du 1er septembre 1950 est en vente à l'Imprimerie nationale, 27, rue de la Convention, Paris.

### Ouverture de concours pour le recrutement de fonctionnaires au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (application des dispositions du décret n° 48-970 du 7 juin 1948).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Sur la proposition du secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,

Vu l'article 29 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 ;

Vu le décret n° 48-970 du 7 juin 1948 relatif aux statuts particuliers des personnels chargés de l'exploitation des aérodromes, de la circulation aérienne et des télécommunications aériennes au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) ;

Vu le décret n° 48-1016 du 16 juin 1948 fixant les cadres des personnels susvisés ;

Vu le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres en exécution de la loi n° 47-1680 du 5 septembre 1947, modifiée,

Arrête :

Art. 1er. — Des concours sont ouverts en 1951 pour le recrutement :

1° D'un ingénieur élève de la navigation aérienne, dans les conditions fixées à l'article 10 (§ 2) du décret n° 48-970 du 7 juin 1948; les épreuves écrites de ce concours commenceront le 3 septembre 1951 ;

2° De six élèves ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne dans les conditions fixées à l'article 27 (§ 1er) du décret n° 48-970 du 7 juin 1948; les épreuves écrites de ce concours commenceront les 6 septembre 1951 ;

3° De quatre contrôleurs stagiaires des télécommunications aériennes dans les conditions fixées à l'article 60 du décret n° 48-970 du 7 juin 1948; les épreuves écrites de ce concours commenceront le 3 septembre 1951 ;

4° De vingt-six agents stagiaires de la navigation aérienne dans les conditions fixées à l'article 56 du décret n° 48-970 du 7 juin 1948.

Le nombre des places offertes se répartit ainsi par spécialité :

Dix places : circulation aérienne (A) ;
Six places : télétypistes (3 hommes [B] ; 3 femmes [B]) ;
Dix places : dépanneurs (D).

En ce qui concerne les télétypistes, les places offertes à l'un des sexes pourront, à défaut de candidats satisfaisants, être affectées à des candidats de l'autre sexe.

Les épreuves écrites de ce concours commenceront le 6 septembre 1951.

Art. 2. — En application du décret n° 49-50 du 11 janvier 1949, susvisé, pourront être attribués aux fonctionnaires dégagés des cadres autrement que sur leur demande en exécution de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 :

Un emploi d'élève ingénieur d'exploitation de la navigation aérienne ;
Un emploi de contrôleur stagiaire des télécommunications aériennes ;
Cinq emplois d'agents stagiaires de la navigation aérienne.

Les candidats à ces différents emplois devront remplir les mêmes conditions d'âge que celles fixées par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948 pour l'accès aux concours, sauf en ce qui concerne les agents de la navigation aérienne pour lesquels la limite d'âge est portée à quarante ans.

Ils subiront, à titre d'examen professionnel, les mêmes épreuves que les candidats aux concours normaux.

Au cours d'une période d'essai fixée à un an, les candidats présentés par le ministre du travail et de la sécurité sociale effectueront un stage à l'école nationale de l'aviation civile. En cas d'insuffisance professionnelle, ils seront remis, en cours de stage, à la disposition du centre de réemploi.

Art. 3. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 juin 1951.

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*

ANTOINE PINAY.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation :

*Le directeur du cabinet,*

PIERRE CHAMBON.

### Nombre de places mises aux concours spéciaux prévus par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Sur la proposition du secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,

Vu le décret n° 48-970 du 7 juin 1948 relatif aux statuts particuliers des personnels chargés de l'exploitation des aérodromes, de la circulation aérienne et des télécommunications aériennes au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) ;

Vu le décret n° 48-1016 du 16 juin 1948 fixant les cadres des personnels susvisés ;

Vu l'article 29 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951,

Arrêtent :

Art. 1er. — En exécution des décrets susvisés, le nombre de places mises aux concours spéciaux prévus par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948 est fixé ainsi qu'il suit :

Trois aux candidats qui font l'objet des dispositions de l'article 10 (§ 3) ;

Quatre aux candidats qui font l'objet des dispositions de l'article 21 (§ 3).

Les épreuves de ces deux concours commenceront le 6 septembre 1951.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 juin 1951.

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*

ANTOINE PINAY.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation :

*Le directeur du cabinet,*

PIERRE CHAMBON

### Commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lille.

Par arrêté du 5 juin 1951, M. Michel Legouy, chef du service commercial du comptoir fluvial du Nord et de l'Est, est désigné pour faire partie, en qualité de membre titulaire, au titre de représentant des entreprises non artisanales de transport par navigation intérieure, de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lille (zone côtière), en remplacement de M. Lionel Bernard, démissionnaire.

### Navigation aérienne.

Par arrêté en date du 23 mai 1951, M. Laffargue (Ansbert), ingénieur dessinateur des travaux de bâtiment, intégré dans le corps des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne, est rayé des contrôles des personnels régis par le décret du 11 février 1935, à compter du 1er janvier 1949.

## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

### Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences).

Par arrêté en date du 28 mai 1951, M. Darmois (Eugène) est nommé membre du comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences).

## MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

### Décret du 8 juin 1951 autorisant Electricité de France à importer de l'énergie électrique en provenance de la Suisse.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le contrat intervenu entre Electricité de France (service national) et la société Energie de l'Ouest Suisse, à la date du 30 octobre 1950, relativement à la fourniture d'énergie suisse à la France;

Vu l'avenant de même date complétant le contrat ci-dessus en ce qui concerne l'établissement du prix de la fourniture du courant;

Vu le décret du 30 octobre 1935, et notamment les articles 10, 11 et 12,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 30 octobre 1950 et jusqu'au 31 mars 1960, Electricité de France (service national) est autorisée à importer de Suisse, dans la limite de 35.000 kilowatts, de l'énergie électrique, entre le 1er septembre de chaque année et le 31 mars de l'année suivante, conformément aux clauses et conditions du contrat et de son avenant, tous deux intervenus le 30 octobre 1950 entre Electricité de France et Energie de l'Ouest Suisse, 45, avenue de la Gare, à Lausanne.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de l'industrie et du commerce,*
JEAN-MARIE LOUVEL.

*Le ministre des affaires étrangères,*
SCHUMAN.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
MAURICE PETSCHE.

*Le ministre du budget,*
EDGAR FAURE.

### Autorisation de recrutement de personnel contractuel au service des mines.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre du budget,

Vu la loi n° 46-195 du 15 février 1946 relative aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires et agents des services publics;

Vu la loi de finances n° 50-135 du 31 janvier 1950;

Vu le décret n° 1314 du 17 mai 1943 fixant le statut des auxiliaires recrutés sur contrat par le secrétariat d'Etat à la production industrielle;

Vu le décret n° 46-168 du 10 février 1948 portant règlement d'administration publique pour l'organisation d'un centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics;

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le ministre de l'industrie et du commerce est autorisé à procéder, à titre provisoire et pour une durée limitée à une année au maximum, au recrutement de quatre agents contractuels destinés à tenir des postes d'ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat du service des mines.

Art. 2. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par suite des mesures de compressions budgétaires, il ne pourra être procédé au recrutement direct de ces agents qu'après accord du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 3. — Le directeur du budget, le directeur du centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics du ministère du travail et de la sécurité sociale et le directeur de l'administration générale du ministère de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juin 1951.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
*Le chef du cabinet,*
ÉMILE ARRIGHI DE CASANOVA.

*Le ministre du budget,*
EDGAR FAURE.

*Le ministre du travail et de la sécurité sociale,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le conseiller technique,*
RAYMOND PEYREDIEUX.

### Homologation de normes.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 24 mai 1941 relative à la nomination et le décret du 24 mai 1941, fixant le statut de la normalisation;
Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologuées, à la date du 31 mai 1951, les onze normes françaises suivantes:

*Bois.*

NF B 55-066. — Produits finis: marchepieds articulés en bois.

*Mécanique.*

NF E 12-011. — Instruments de pesage: terminologie.

*Matériel ferroviaire en général.*

NF F 00-022. — Boulons ajustables: adaptation de la norme E 27-357.
NF F 00-023. — Boulons ajustés pressés: adaptation de la norme E 27-357.
NF F 00-024. — Boulons ajustés libres.

*Matériel d'incendie.*

NF S 61-211. — Bouches de 100 mm et 150 mm.
NF S 61-213. — Poteau d'incendie de 100 mm.
NF S 61-521. — Dévidoirs mobiles.

*Industries chimiques.*

NF T 31-001. — Pigments: blancs broyés à l'huile de lin.
NF T 42-003. — Caoutchouc: détermination de la teneur en matières solides dans le latex.

*Industrie de l'alimentation.*

NF V 53-001. — Chocolats en tablettes.

Art. 2. — La norme NF A 45-321 « Rails Vignole : éclisses, découpage et perçage, types 26, 30, 36, 46, 50, 52 et 55 kgp », homologuée le 31 mars 1951, a reçu comme numéro définitif d'identification: NF F 50-012.

Art. 3. — Sont annulées, à la date du 31 mai 1951, les deux normes françaises suivantes:
NF T 31-001. — Blancs broyés à l'huile de lin (Homologuée en mars 1946).
NF T 42-003. — Détermination de la teneur en matières solides (extrait sec) dans le latex (Ex.-I 91-03, homologuée en décembre 1941).

Fait à Paris, le 7 juin 1951.

Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
PHILIPPE THOMAS.

### Modification à l'arrêté du 22 juillet 1949 fixant la composition du comité consultatif des établissements classés.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 49-825 du 25 juin 1949 portant application de l'article 3 de la loi du 9 juin 1948 portant suppression du comité consultatif des arts et manufactures et création d'un comité consultatif des établissements classés;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1949 fixant la composition du comité consultatif des établissements classés, modifié par l'arrêté du 11 avril 1951;

Vu le décret du 25 avril 1951 portant nomination de M. Arrighi de Casanova en qualité de directeur à l'administration centrale du ministère de l'industrie et du commerce, en remplacement de M. Rives, appelé à d'autres fonctions,

Arrête:

Art. 1er. — M. Emile Arrighi de Casanova, directeur du commerce intérieur, est nommé membre du comité consultatif des établissements classés, en remplacement de M. Marcel Rives.

Art. 2. — Le directeur du commerce intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1951.

*Le ministre de l'industrie et du commerce,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
PHILIPPE THOMAS.

## Service des instruments de mesure.

En raison des bonifications d'ancienneté pour services militaires qui leur ont été attribuées les ingénieurs des instruments de mesure ci-après désignés ont été reclassés dans leur grade dans les conditions suivantes, par arrêté du 21 mai 1951.

*Ingénieurs de 1re classe, échelon après 2 ans.*

M. Cohen (Raymond), à Paris, à compter du 31 décembre 1950.
M. Plunian (Emile), à Paris, à compter du 31 décembre 1950.
M. Tramus (Jean), à Paris, à compter du 31 décembre 1950.

*Ingénieur de 2e classe, échelon avant 2 ans.*

M. Giry (Robert), à Paris, à compter du 1er octobre 1950.

## Instructions pour l'application de l'arrêté du 30 avril 1951 déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 1951:

Page 5039, 2e colonne, 5e ligne, au lieu de: « dans le cas de lignes aluminium », lire: « dans le cas de lignes en aluminium ».

Page 5049, 1re colonne, 4e alinéa, 10e ligne, au lieu de: « décret du 4 août 1935 portant règlement... », lire: « décret du 4 août 1935 (1) portant règlement », et ajouter en bas de page: « (1) Modifié par le décret du 13 juillet 1939 »; 6e alinéa, 8e ligne, au lieu de: « dans votre département », lire: « dans le département ».

Page 5051, 1re colonne, article 5, paragraphe 5, 5e alinéa, 5e ligne, au lieu de: « peuvent être considérées », lire: « peuvent être considérés ».

Même page, 2e colonne, article 16 *in fine*, supprimer: « comme l'industrie en fabrique depuis quelques années ».

Page 5042, 2e colonne, article 31, au lieu de: « La nouvelle rédaction précise », lire: « La rédaction précise ».

Page 5043, 1re colonne, 5e ligne, au lieu de: « pomb », lire: « plomb »; paragraphe 5, 2e alinéa, 5e ligne, au lieu de: « (parafoudres...) », lire: « (parafoudres, etc.,) ».

Même page, figure 1, au lieu de: « 1re et 2e catégorie », lire: « 1re et 2e catégories ».

Page 5047, 2e colonne, article 62, 1er alinéa, 5e ligne, au lieu de: « dans le cas », lire: « dans le seul cas ».

Page 5050, 1re colonne, article 86, 4e alinéa, 5e ligne, au lieu de: « aussi petit que possible », lire: « aussi petite que possible ».

Page 5055, 1re colonne, 46e ligne, au lieu de: « à la conductivité du sol à la fréquence », lire: « à la conductivité du sol et à la fréquence »; avant-dernière ligne, au lieu de: « pour chaque écartement et pour la fréquence », lire: « pour chaque écartement a et pour la fréquence ».

Page 5056, 1re colonne, paragraphe 4, 1er alinéa, 2e ligne, au lieu de: « sont considérées », lire: « sont considérés ».

ARRÊTÉ

Page 5062, 1re colonne, article 44, 2e ligne, au lieu de: « doivent être maintenus », lire: « doivent en être maintenus ».

Page 5061, 2e colonne, article 62, 4e ligne, au lieu de: « induction électromagnétiques », lire: « induction électromagnétique ».

Page 5066, 1re colonne, article 75, 6e ligne, au lieu de: « domaine public ou maritime », lire: « domaine public fluvial ou maritime ».

Page 5067, 1re colonne, 8e ligne, au lieu de: « être reliés », lire: « être reliées ».

Page 5069, 1re colonne, 19e ligne, au lieu de: « manœuvres », lire: « manœuvre ».

## Tableau d'avancement de grade du personnel du service des instruments de mesure pour l'année 1951.

Par arrêté du 6 juin 1951, le tableau d'avancement de grade du personnel du service des instruments de mesure a été fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1951:

1° *Pour le grade d'ingénieur en chef des instruments de mesure.*

(Par ordre alphabétique.)

M. Ambard (Maurice), directeur de la 10e circonscription régionale du service des instruments de mesure à Nantes.
M. Mutel (Eugène), directeur de la 5e circonscription régionale du service des instruments de mesure à Nancy.

2° *Pour le grade de directeur de circonscription régionale du service des instruments de mesure.*

(Par ordre alphabétique.)

M. Ibert (Pierre), ingénieur des instruments de mesure à Bordeaux.
M. Jonac (Pierre), ingénieur des instruments de mesure à Lille.

## Tableau d'avancement de classe du personnel du service des instruments de mesure pour l'année 1951.

Par arrêté du 8 juin 1951, le tableau d'avancement de classe du personnel du service des instruments de mesure a été fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1951:

A. — INGÉNIEURS EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE

*Pour la hors-classe.*

M. Costamagnia (Marcel), Paris, à compter du 1er janvier 1951.

B. — DIRECTEURS DE CIRCONSCRIPTION RÉGIONALE DU SERVICE DES INSTRUMENTS DE MESURE

*Pour la 1re classe.*

MM. Faure (Francis), Bordeaux, à compter du 1er juillet 1951.
Mutel (Eugène), Nancy, à compter du 1er juillet 1951.
Dechelotte (Henri), Paris, à compter du 1er juillet 1951.
Vilain (Louis), Paris, à compter du 1er juillet 1951.

C. — INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES INSTRUMENTS DE MESURE

*Pour la 1re classe.*

MM. Bouchet (Lucien), Paris, à compter du 1er janvier 1951.
Machabey (Armand), Paris, à compter du 1er juillet 1951.
Maugein (Jean), Paris, à compter du 1er juillet 1951.
Groslière (Edmond), Martinique, à compter du 1er août 1951.
Boissy (Henry), Valence, à compter du 1er août 1951.
Hatsch (Louis), Metz, à compter du 1er août 1951.
Battaglini (Ernest), Grenoble, à compter du 1er août 1951.)
Constant (Robert), Carcassonne, à compter du 1er août 1951.
Fontes (Jules), Nice, à compter du 1er septembre 1951.
Bigorgne (Raymond), Laon, à compter du 26 septembre 1951.

D. — INSPECTEURS DES INSTRUMENTS DE MESURE

*Pour la 1re classe.*

MM. Jauffret (Marcel), Dijon, à compter du 1er janvier 1951.
Bottex (André), Bourg, à compter du 30 avril 1951.
Marchivie (Jean), Périgueux, à compter du 30 avril 1951.
Cras (Antoine), Paris, à compter du 1er août 1951.
Ilux (Pierre), Saint-Malo, à compter du 1er octobre 1951.

*Pour la 2e classe.*

MM. Pouraud (Joseph), Pontoise, à compter du 16 janvier 1951.
Mercier (Noël), Toulouse, à compter du 16 janvier 1951.
Combe (Adrien), Annemasse, à compter du 16 janvier 1951.
Haas (Albert), Strasbourg, à compter du 15 février 1951.
Jaouen (François), Rennes, à compter du 1er mars 1951.
Nicolas (Jean), Blois, à compter du 1er mai 1951.
Mathieu (Roger), Charleville, à compter du 26 juin 1951.
Douet (René), Rouen, à compter du 1er juillet 1951.
Olivier (Claudius), Roanne, à compter du 16 juillet 1951.
Lefèvre (Maurice), Mayenne, à compter du 1er août 1951.
Pugin (Francis), Vienne, à compter du 1er août 1951.

MM. Allien (Armand), Toulouse, à compter du 1er août 1951.
Carrique (Victor), Paris, à compter du 1er août 1951.
Meyer (Roger), Paris, à compter du 7 août 1951.
Taillebot (Jean-Baptiste), Brioude, à compter du 28 août 1951.
Roques (Albert), Clermont-Ferrand, à compter du 16 octobre 1951.
Clavel (Aimé), Vichy, à compter du 16 novembre 1951.
Gehant (Louis), Paris, à compter du 16 décembre 1951.

*Pour la 3e classe.*

MM. Berthou (Yves), Lorient, à compter du 17 mai 1951.
Duchampt (Jean), Clermont-Ferrand, à compter du 1er juin 1951.
Giraud (Raymond), Lyon, à compter du 5 juin 1951.
Roncin (Désiré), Paris, à compter du 1er août 1951.
Laural (Maurice), Tours, à compter du 15 octobre 1951.
Le Guerer (Albert), Guingamp, à compter du 14 novembre 1951

*Pour la 5e classe.*

M. Derubay (Jacques), Paris, à compter du 7 mai 1951.

*Pour la 6e classe.*

M. Passavant (Jean), Chaumont, à compter du 10 septembre 1951.

E. — AGENTS DE VÉRIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE

*Pour la 3e classe.*

MM. Monteils (Joseph), Paris, à compter du 1er juin 1951.
Prat (Jean), Rouen, à compter du 1er septembre 1951.

*Pour la 4e classe.*

M. Varlot (Gabriel), Paris, à compter du 1er juin 1951.

*Pour la 6e classe.*

M. Doron (Fernand), Marseille, à compter du 10 avril 1951.

### Liste d'aptitude au grade d'inspecteur divisionnaire des instruments de mesure pour l'année 1951.

Par arrêté du 6 juin 1951, la liste d'aptitude des inspecteurs des instruments de mesure ayant vocation au grade d'inspecteur divisionnaire des instruments de mesure a été fixée ainsi qu'il suit pour l'année 1951:

MM.
1 Godoneche (André), Paris.
2 Jauffret (Marcel), Dijon.
3 Tournier Billion (Léon), Ambérieu.
4 Bonifait (Auguste), Marseille.
5 Jeanjean (René), Aix.
6 Dourneau (Marcel), Château roux.
7 Lauriol (Charles), la Rochelle.
8 Bottex (André), Bourg.
9 Devins (André), Maubeuge.
10 Pradelles (Fernand), Montauban.
11 Guillaume (Camille), Montrouge.
12 Decourrière (Pierre), Roubaix.
13 Billard (Roger), Paris.
14 Granger (Pierre), Pithiviers.
15 Bocquet (Michel), Lyon.
16 Busier (Noël), Laon.
17 Bernadets (Joseph), Mont-de-Marsan.
18 Bodin (Yves), Pantin.

## MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

### Application du régime de sécurité sociale dans les mines au personnel occupé aux travaux de recherches d'hydrocarbures de la Société minière de Pechelbronn, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et sur le territoire de Belfort.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines;
Vu le décret du 22 octobre 1947 fixant les mesures d'application du décret précité;
Vu l'arrêté du 12 octobre 1950 étendant le régime de la sécurité sociale dans les mines au personnel occupé aux travaux de recherches d'hydrocarbures de la Société minière de Pechelbronn, en cours dans la région comprise entre Strasbourg et Sélestat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le régime de sécurité sociale dans les mines est rendu applicable au personnel occupé aux travaux de recherches d'hydrocarbures de la Société minière de Pechelbronn, dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et sur le territoire de Belfort.

Art. 2. — Le directeur des mines et de la sidérurgie et le directeur général de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du premier jour du mois suivant celui de sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1951.

*Le ministre du travail et de la sécurité sociale,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet,*
JACQUES DOUBLET.

*Le ministre de l'industrie et du commerce,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
PHILIPPE THOMAS.

### Calcul des cotisations de sécurité sociale des concierges et employés d'immeubles.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, notamment le premier alinéa de l'article 32;
Vu l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles, notamment l'article 69;
Vu le décret n° 45-0179 du 29 décembre 1945 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945, notamment le paragraphe 2 de l'article 71;
Sur la proposition du conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Le présent arrêté a pour objet de fixer les bases de calcul des cotisations de sécurité sociale dues en ce qui concerne les immeubles à locations multiples destinés, soit en totalité à l'habitation ou à l'exercice de commerces, d'industries, etc., soit simultanement à ces deux usages, pour tout préposé du propriétaire ou du principal locataire, logé dans l'immeuble ou dans ses dépendances et chargé d'effectuer le nettoyage coutumier des accès et locaux communs et, le cas échéant, d'assurer la surveillance de l'immeuble.

Art. 2. — § 1er. — Lorsque le contrat de travail, liant le propriétaire ou le principal locataire au préposé, comporte pour ce dernier impossibilité ou interdiction de se livrer dans sa loge à aucune besogne lucrative ayant un caractère permanent et obligation de rester à tout moment à la disposition du propriétaire ou du principal locataire, sans préjudice d'assurer intégralement toutes les tâches que comportent le service, l'entretien et la surveillance constante de l'immeuble, les cotisations de sécurité sociale sont calculées sur la base d'un gain forfaitaire mensuel de 16.500 F, conformément aux indications du tableau suivant:

| | SALAIRE de base. | ASSURANCES sociales. | | ACCIDENT du travail. | ALLOCATIONS familiales. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Cotisation ouvrière. | Cotisation patronale. | | | |
| | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. |
| Assurés n'ayant pas 65 ans: | | | | | | |
| Mois ..... | 16.500 | 990 | 1.650 | 363 | 2.640 | 5.643 |
| Trimestre ..... | 49.500 | 2.970 | 4.950 | 1.089 | 7.920 | 16.929 |
| Assurés des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle: | | | | | | |
| Mois ..... | 16.500 | 1.115 | 1.650 | 363 | 2.640 | 5.808 |
| Trimestre ..... | 49.500 | 3.465 | 4.950 | 1.089 | 7.920 | 17.424 |
| Assurés ayant 65 ans ou plus: | | | | | | |
| Mois ..... | 16.500 | 330 | 1.650 | 363 | 2.640 | 4.983 |
| Trimestre ..... | 49.500 | 990 | 4.950 | 1.089 | 7.920 | 14.949 |
| Assurés des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle: | | | | | | |
| Mois ..... | 16.500 | 495 | 1.650 | 363 | 2.640 | 5.148 |
| Trimestre ..... | 49.500 | 1.485 | 4.950 | 1.089 | 7.920 | 15.444 |

§ 2. — Si le contrat de travail prévoit que le conjoint du préposé doit, pendant les absences de celui-ci imputables au service de l'immeuble, assurer à sa place, dans sa loge, le service des renseignements, les cotisations de sécurité sociale dues pour chaque conjoint sont calculées sur la base d'un salaire forfaitaire mensuel de 8.250 francs, conformément aux indications du tableau suivant:

| | SALAIRE de base. | ASSURANCES sociales. | | ACCIDENT du travail. | ALLOCATIONS familiales. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Cotisation ouvrière. | Cotisation patronale. | | | |
| | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. |
| Assurés n'ayant pas 65 ans: | | | | | | |
| Mois ..... | 8.250 | 495 | 825 | 181 | 1.320 | 2.821 |
| Trimestre ..... | 24.750 | 1.485 | 2.475 | 544 | 3.960 | 8.464 |
| Assurés travaillant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle: | | | | | | |
| Mois ..... | 8.250 | 577 | 825 | 181 | 1.320 | 2.903 |
| Trimestre ..... | 24.750 | 1.732 | 2.475 | 544 | 3.960 | 8.711 |
| Assurés ayant 65 ans ou plus: | | | | | | |
| Mois ..... | 8.250 | 165 | 825 | 181 | 1.320 | 2.491 |
| Trimestre ..... | 24.750 | 495 | 2.475 | 544 | 3.960 | 7.474 |
| Assurés travaillant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle: | | | | | | |
| Mois ..... | 8.250 | 247 | 825 | 181 | 1.320 | 2.573 |
| Trimestre ..... | 24.750 | 742 | 2.475 | 544 | 3.960 | 7.721 |

Art. 3. — En dehors des cas visés à l'article 2, § 1er du présent arrêté, les cotisations de sécurité sociale dues pour le préposé sont calculées, conformément aux indications des tableaux suivants, sur la base:

*a)* D'un salaire forfaitaire égal à 1.335 F par mois, si le montant trimestriel de l'ensemble des loyers perçus dans l'immeuble au titre du 1er trimestre 1951 est égal ou supérieur à 60.001 F:

| | SALAIRE de base. | ASSURANCES sociales. | | ACCIDENT du travail. | ALLOCATIONS familiales. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Cotisation ouvrière. | Cotisation patronale. | | | |
| | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. |
| Assurés n'ayant pas 65 ans: | | | | | | |
| Mois ..... | 4.335 | 260 | 433 | 95 | 693 | 1.481 |
| Trimestre ..... | 13.000 | 780 | 1.300 | 286 | 2.080 | 4.446 |
| Assurés travaillant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle: | | | | | | |
| Mois ..... | 4.335 | 303 | 433 | 95 | 693 | 1.524 |
| Trimestre ..... | 13.000 | 910 | 1.300 | 286 | 2.080 | 4.576 |
| Assurés ayant 65 ans ou plus: | | | | | | |
| Mois ..... | 4.335 | 87 | 433 | 95 | 693 | 1.308 |
| Trimestre ..... | 13.000 | 260 | 1.300 | 286 | 2.080 | 3.926 |
| Assurés travaillant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle: | | | | | | |
| Mois ..... | 4.335 | 130 | 433 | 95 | 693 | 1.351 |
| Trimestre ..... | 13.000 | 390 | 1.300 | 286 | 2.080 | 4.056 |

*b)* D'un salaire forfaitaire égal à 2.000 F par mois, si le montant trimestriel de l'ensemble des loyers perçus dans l'immeuble, au titre du premier trimestre 1951, est compris entre 18.751 F inclus et 60.000 F inclus:

| | SALAIRE de base. | ASSURANCES sociales. | | ACCIDENT du travail. | ALLOCATIONS familiales. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Cotisation ouvrière. | Cotisation patronale. | | | |
| | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. |
| Assurés n'ayant pas 65 ans: | | | | | | |
| Mois ..... | 2.000 | 120 | 200 | 44 | 320 | 684 |
| Trimestre ..... | 6.000 | 360 | 600 | 132 | 960 | 2.052 |
| Assurés travaillant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle: | | | | | | |
| Mois ..... | 2.000 | 140 | 200 | 44 | 320 | 704 |
| Trimestre ..... | 6.000 | 420 | 600 | 132 | 960 | 2.112 |
| Assurés ayant 65 ans ou plus: | | | | | | |
| Mois ..... | 2.000 | 40 | 200 | 44 | 320 | 604 |
| Trimestre ..... | 6.000 | 120 | 600 | 132 | 960 | 1.812 |
| Assurés travaillant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle: | | | | | | |
| Mois ..... | 2.000 | 60 | 200 | 44 | 320 | 624 |
| Trimestre ..... | 6.000 | 180 | 600 | 132 | 960 | 1.872 |

*c)* Du salaire réel du préposé et des avantages en nature (logement, chauffage, éclairage, etc.) évalués forfaitairement conformément à la réglementation applicable en matière de cotisations de sécurité sociale, si le montant trimestriel de l'ensemble des loyers perçus dans l'immeuble au titre du premier trimestre 1951 ne dépasse pas 18.750 F.

Art. 4. — Lorsque le propriétaire occupe un appartement dans l'immeuble, le loyer de cet appartement, évalué comme pour les locataires, est compris dans le revenu de l'immeuble pour l'application des dispositions de l'article 3 ci-dessus.

Art. 5. — Lorsque, sans rentrer dans le cas prévu par l'article 2 du présent arrêté, le contrat de travail liant le propriétaire ou le principal locataire au préposé, permet à ce dernier d'avoir recours, pour l'exécution de certains travaux, à l'assistance de son conjoint, d'un membre de sa famille ou d'une tierce personne désignée à l'avance, les cotisations patronales de sécurité sociale afférentes à cette personne sont calculées sur la base d'un salaire forfaitaire égal à 90 F par mois, dans les conditions indiquées par le tableau suivant:

| | SALAIRE de base. | ASSURANCES sociales. | | ACCIDENT du travail. | ALLOCATIONS familiales. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Cotisation ouvrière. | Cotisation patronale. | | | |
| | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. | francs. |
| Mois ..... | 90 | néant | 9 | 2 | 14 | 25 |
| Trimestre ..... | 270 | néant | 27 | 6 | 43 | 76 |

Art. 6 — Le présent arrêté, qui entrera en vigueur le 1er juillet 1951, abroge toutes dispositions contraires.

Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de son application.

Fait à Paris, le 1er juin 1951.

*Le ministre du travail et de la sécurité sociale,*

Pour le ministre et par autorisation:

*Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet,*

JACQUES DOUELET.

**Fusion de sociétés mutualistes.**

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 5 juin 1951, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: 1° Société mutualiste loverienne d'entr'aide sociale (ancienne mutuelle Saint-Louis, fondée en 1844), n° 27-4 à Louviers; 2° Société de secours mutuels, n° 27-52, à Nonancourt, avec la société mutualiste dite Société mutualiste familiale du département de l'Eure, n° 27-283, à Evreux.

**Emploi de la main-d'œuvre étrangère dans divers commerces et industries du département de la Vienne.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 janvier 1951: page 616, 2e colonne, après le sous-groupe 33-8, ajouter: « groupe 34 « Travaux publics »: 10 p. 100, Le sous-groupe 34-1 est toutefois excepté ».

**Contestations concernant l'état d'invalidité ou d'inaptitude et le taux d'incapacité permanente de travail des affiliés du régime spécial de sécurité sociale dans les mines, institué par le décret du 27 novembre 1946, et de leurs conjoints.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mai 1951: page 5393, 2e colonne, article 4, 2e alinéa, 1re ligne, au lieu de: « l'union régionale est tenue... », lire: « l'union régionale ou la caisse autonome nationale suivant le cas est tenue... ».

**Barème des cotisations prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries du livre (accidents du travail).**

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mai 1951: page 5395, 1re colonne, avant dernière ligne, après: « Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale », ajouter: « et par délégation »; 2e colonne, 1re colonne du barème, au lieu de: « 55.06 », lire: « 55.6 ».

**Comité technique national provisoire de la métallurgie.**

Par arrêté du 31 mai 1951, est nommé membre du comité technique national provisoire de la métallurgie, en qualité de représentant des emloyeurs: M. Marlaud, en remplacement de M. Paul Elion, démissionnaire.

## MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

**Administrateurs.**

Par arrêté en date du 30 mai 1951, M. Sanmarco (Louis), administrateur de la France d'outre-mer, est maintenu dans la position de mission en France pendant trois mois, à compter du 20 février 1951, afin d'étudier diverses questions intéressant les programmes d'équipement du Cameroun.

Par arrêté en date du 1er juin 1951 sont constatés, au titre du premier semestre 1951, les avancements d'échelon des administrateurs en chef, administrateurs et administrateurs adjoints de la France d'outre-mer dont les noms suivent:

I. — *Au 3e échelon du grade d'administrateur en chef.*

MM.

Auglas (Marcel-Baptistin), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 16 jours ).

Bezian (Louis-Martial), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois).

Blan (Georges-François), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Bordarier (Paul-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 6 mois).

Boulogne (Ferdinand-Lucien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 26 jours).

Chauveau (François-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 8 jours).

Ducrest (Robert-Yves), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an).

Dujoux (Maurice-Léon), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 21 jours).

Ferlande (Lucien-Jules), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois 19 jours).

Garrouste (Pierre-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 15 jours).

Grimaud (Auguste-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 12 jours).

Guenée (Gabriel-Olivier), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 25 jours).

Herse (Pierre-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 17 jours).

Joly (Auguste-Etienne), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 14 jours).

Joncour (Edouard-René), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 28 jours).

Jouveneaux (Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 29 jours.

Larivière (Jean-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 28 jours).

Lestrade (Auguste-Laurent), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 ans 6 mois 22 jours).

Marcoin (Auguste-Lucien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 13 jours).

Menard (René-Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Merot (Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 8 jours).

Millo (Pierre-François), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 28 jours).

Mourer (Roger-Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 3 mois 29 jours).

Poli (Michel-Antoine), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 22 jours).

Quastana (Jules-Didier), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 18 jours).

Salaso (Léon-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 14 jours).

Sanson (Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 1 jour.

Tiverne (Marcel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 6 mois 1 jour).

Toulza (Antoine-Dominique), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 9 mois 22 jours).

Peretti (Achille-Léon), pour compter du 5 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Meiffre (François), pour compter du 7 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Boudy (Henri-Jean), pour compter du 13 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Ortoli (Louis-Henri), pour compter du 15 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Courret (Jules-André), pour compter du 10 février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Deriaud (Charles-Paul), pour compter du 11 février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Lallemand (Fernand-Marcel), pour compter du 16 février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Laile (Paul-Antony), pour compter du 7 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Fieschi-Vivet (Maurice-Jean), pour compter du 16 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Pileni (Christophe-Michel), pour compter du 29 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Segealon (Georges-Auguste), pour compter du 29 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Gagnon (Auguste-Léon), pour compter du 19 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Watier (Charles-Marie), pour compter du 23 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

II. — *Au 2e échelon du grade d'administrateur en chef.*

MM.

Alessandrini (Maurice-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 17 jours).

Barthel (Robert-Henri), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 1 jour).

Berard (Jean-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 5 jours).

Camouilly (Christian-Jacques), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 8 jours).

Chamboredon (Robert-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 26 jours).

Dumoulin (René-Henri), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Galy (Maurice-Gustave), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 11 jours).
Gayon (Yves-Nicolas), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 6 mois 19 jours).
Kresser (Pierre-Jacques), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois 20 jours).
Lavergne (Georges-Marcelin), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 11 jours).
Leca (Nicolas-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 15 jours).
Maclatchy (Allan-Raymond), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 29 jours).
Menard (André), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 9 mois 24 jours).
Perrin (Jean-Albert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 13 jours).
Sully (Gaston-Gabriel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 27 jours).
Theron (François-Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Tirant (René), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Tucat (Marie-Antoine), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 2 jours.
Valdant (Pierre-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 16 jours).
Roser (Paul), pour compter du 17 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Fayout (Jean), pour compter du 19 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Douzamy (Jean), pour compter du 11 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Hillenweck (Ferdinand-Théophile), pour compter du 30 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Rigal (Joseph-Edouard), pour compter du 15 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Texier (Jean-Camille), pour compter du 25 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Galinier (René-Henri), pour compter du 7 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

III. — *Au 3e échelon du grade d'administrateur.*

MM.
Clermont (René-André), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 26 jours).
Fabre (Robert-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Leroux (Léopold-Antoine), pour compter du 16 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Gremillon (Robert-Marie), pour compter du 28 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lecorfec (Joseph-Marie), pour compter du 1er février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Ottavis (Georges-Gabriel), pour compter du 4 février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Hainque (Jean-Ernest), pour compter du 16 février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Sabeau (Pierre-Jules), pour compter du 1er mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Maniglier (Georges-Julien), pour compter du 20 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Berre (Henri-François), pour compter du 21 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Milleliri (Paul), pour compter du 21 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Peyrotte (Jean-Léon), pour compter du 21 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Roehn-Beretta (Raphaël-Paul), pour compter du 21 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lalanne (Jean), pour compter du 1er avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Papillard (Fernand-Henri), pour compter du 9 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Sourdois (Henri), pour compter du 10 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mahe (Louis-Paul), pour compter du 11 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Jalton (Georges-Camille), pour compter du 12 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lagarde (Alain-Gustave), pour compter du 21 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Chaumet (François-Paul), pour compter du 22 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bouchart (Léon-Pierre), pour compter du 6 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Daquo (Amédée-Lucien), pour compter du 6 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Kiesgen (Jean-Pierre), pour compter du 6 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Ollivier (Albert-Charles), pour compter du 6 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Rollet (Louis-Félix), pour compter du 6 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Saget (Louis-Joseph), pour compter du 6 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lecompte (Ernest-Joseph), pour compter du 19 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Barthelemy (Yves), pour compter du 24 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Guerpillon (Michel-Jean), pour compter du 24 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant)
Huber (Jean-Lucien), pour compter du 24 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lecomte (Henri-André), pour compter du 24 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Ledoux (Louis-Charles), pour compter du 24 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Moncoucut (André-Daniel), pour compter du 24 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Roux (Louis-Michel), pour compter du 24 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Romani (Pierre-Jacques), pour compter du 26 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

IV. — *Au 2e échelon du grade d'administrateur.*

MM.
Alleman (Paul-Alix), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 26 jours).
Augsburger (Georges-Rodolphe), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 6 jours).
Auclert (Jean-Edmond), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Aymard (Pierre-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Barthe (Robert-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 15 jours).
Barthes (Louis-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 10 jours).
Berruyer (Louis-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois).
Bessière (Antoine-Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 14 jours).
Biaud (Christian-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 15 jours).
Boraschi (François-Antoine), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 12 jours).
Boucheny (René-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 18 jours).
Boudenot (Jean-Baptiste), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 29 jours).
Bourcart (Robert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bourdier (Francis-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 9 mois 8 jours).
Brousset (Amédée-Emmanuel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Buisson (Eugène-Gaston), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Carre (Jacques-Eugène), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Cau (André-François), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 17 jours).
Chanois (Henri), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Champion (Paul-Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Chaussade (Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Combe (Roger-Emile), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 jours).
Coupa (Désiré-Yves), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an).
De Daruvar (Yves), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Deferre (Jacques-Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 17 jours).
De Glos (Nicolas-Jules), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Deluz (Georges-Henri), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois 19 jours).
Desnoyers de Bieville (Marc-Maurice), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Doz (Lucien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois 19 jours).
Dumont (Georges-Lucien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 27 jours).
Dumont (Jean-Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 28 jours).
Dupon (Louis-Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois).
Elias (Michel-André), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Favie (Raoul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 3 mois 3 jours).
Fracque (Julien-Albéric), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 20 jours).
Froelich (Jean-Claude), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 27 jours).
Gariod (Louis-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois 20 jours).
Geli (Henri-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 25 jours).
Gerente (Pierre-Gaston), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 16 jours).
Germain (Gaëtan-Loïc), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an).
Gibert (Henri), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Gibardet (Jacques-Robert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 10 jours).
Guillet (Henri-Elie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 2 jours).
Haasse (Emile-Auguste), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 14 jours).
Hainque (Jean-Ernest), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois 15 jours).
Hepp (Bernard), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Heude (Charles-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 6 mois).
Jagu (Pierre-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois).
Joanbon (Jean-Vincent), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois).
Jouve (Jean-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Klein (Jean-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Labaysse (Maurice-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lambert (Marc-Fernand), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires: 10 mois 13 jours).
Laval (Maurice-Jules), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lavenan (Paul-Antoine), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 29 jours).
Lecomple (Ernest-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 7 mois 12 jours).
Lecorfec (Joseph-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 1 mois).
Le Roux (Léopold-Antoine), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 11 mois 15 jours).
Le Touze (Roger-Henri), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 5 jours).
Lota (Paul-Antoine), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Luxeuil (Emile-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois).
Manent (Elie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Maniglier (Georges-Julien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 9 mois 11 jours).
Marchand (René-André), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 3 mois 26 jours).
Marie (Francisque-Victor), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 3 mois 23 jours).
Mauguin (Henri-Adrien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 26 jours).
Mestrot (André), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Neron (Jean-Albert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Niollet (Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 10 mois, 21 jours).
Noël (André-Antoine), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Olive (Henri-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 9 mois 5 jours).
Paoletti (Etienne), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois 20 jours).
Peyrical (Louis-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois).
Richard (Jean-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 3 jours).
Richert (Xavier-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 22 jours).
Rix (Louis-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 4 jours).
Roguet (Jacques-Gabriel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Rouan (Albert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 3 jours).
Rozier (René), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 27 jours).
Souillac (Roger-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 27 jours).
Tissot (Jean-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 15 jours).
Van den Wiele (Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 7 jours).
Rouil (Faustin), pour compter du 5 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Perrier (Joseph-Henri), pour compter du 28 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Diffre (Thaddée-Henri), pour compter du 1er février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Blanc (André-Pierre), pour compter du 2 février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Riou (Jean), pour compter du 17 février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Monteil (Paul-Robert), pour compter du 28 février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Moreau (Jean-Ernest), pour compter du 7 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Tasson (Pierre), pour compter du 4 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Guilbot (Gaston-Alain), pour compter du 15 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mouradian (Jacques), pour compter du 4 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Marie (Jacques-Charles), pour compter du 6 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Chaleil (Adrien-Louis), pour compter du 15 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Sette (Albert), pour compter du 20 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Cherbonnier (Roger-Eugène), pour compter du 23 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Habermann (André-Raymond), pour compter du 25 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Grandperrin (Maurice-Charles), pour compter du 2 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Raynaud (Joseph-Auguste), pour compter du 5 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Piraud (Henri-Michel), pour compter du 6 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Pichon de Bury (Charles-Léopold), pour compter du 8 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Silvie (François-Laurent), pour compter du 28 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

V. — *Au 4e échelon du grade d'administrateur adjoint.*

MM.

Ahnne (Frédéric), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois).
Ameiot (André-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Angeli (Pierre-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Anres (Michel-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 11 jours).
Avice (Emmanuel-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Barbas (François-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Barthelemy (Roger-François), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Beme (Paul-Emmanuel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 3 jours).
Bernard (Henri-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Blanchard (René-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant)

Blondiaux (Paul-Lucien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: neant).
Castelet (Paul-Léon), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant)
Celibert (Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 6 mois 25 jours).
Chapperon (Jean-Willy), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Chenal (Pierre-Roger), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Clupot (André-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 24 jours).
Collery (Georges-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Colonna (Jules-Mathieu), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Couder (Paul-Marcel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 8 jours).
Cousso (Jean-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 5 jours).
Cras (Christophe-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 29 jours).
Cuny (Gérard-Henri), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant)
Delaroziere (Roger-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 16 jours).
Demolins (Bernard-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: neant).
Desmarescaux (Joseph-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Doise (René-Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 jours).
Dubois (Philippe-Albert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 5 jours).
Duhart (Victor-Alexis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Elisée (Paul-Léon), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois).
Forchaud (Joseph-Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
François (Marcel-Florent), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Gennet (Philippe-Georges), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Granier (Jean-Georges), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 14 jours).
Grasset (Philippe-Ferdinand), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 12 jours).
Guinot (Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services conservés: néant).
Imbaud (Noël), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 14 jours).
Jaffeux (Pierre-Robert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 4 jours).
Koll (Edouard-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 13 jours).
Lamodière (Fernand), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Larche (Jacques-Auguste), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 21 jours).
Larrue (Jacques), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Le Bellec (Guy), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 9 jours).
Le Bellec (Yves), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lemasson (Georges-Albert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 6 mois).
Lennon (Jean-Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Malaterre (Pierre-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Maniel (Pierre-Gabriel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 8 jours).
Mauvais (Paul-Félix), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mialhe (Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Molle (Jean-Alexandre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 2 jours).
Mora (Marc-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Moutte (Maxime), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Neyrand (Robert-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Ormières (Henri-Anne), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Paillas (Aimé-Ernest), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois 27 jours).
Paillere (Michel-Jean), pour compter du 1er janvier 1951) (rappels pour services militaires conservés: néant).
Philippe (Yves-André), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Piat (Robert-Walter), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 6 jours).
Picat (Guy-Henri), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Plagnol (Louis-Marius), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 23 jours).
Poli (Serge), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Quelen (Paul-François), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Quintrie-Lamothe (Guy-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Reau (Claude-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Reboul (Gilles-Alain), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Relly (Henri-Thiébaut), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Rouhier (André-Cyprien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Saulet (Robert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Sibet (Jean-Fernand), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Stroh (Bernard-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Taillardat (Albert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Theodore (Jean-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 13 jours).
Touze (Raphaël), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Vouters (Gérard), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 21 jours).
Wetterwald (Paul-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 8 jours).
Zatzepine (Alexandre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 17 jours).
Voeglin (Paul-Arthur), pour compter du 10 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bosc (Pierre-Fernand), pour compter du 14 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Gateau (Roger), pour compter du 27 février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Dupuis (Maurice-Emmanuel), pour compter du 16 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Revest (Jean-Marie), pour compter du 16 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Domissy (Louis-Charles), pour compter du 24 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Balard (Robert-Raymond), pour compter du 4 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Dutemps (Henri-Lucien), pour compter du 6 mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

VI. — *Au 3e échelon du grade d'administrateur adjoint.*

Bacon (Pierre-Bennett), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 24 jours).
Balard (Robert-Raymond), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 7 mois 27 jours).
Bertrand (Jean-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 21 jours).
Bessou (Georges-Albert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 19 jours).
Bonneau (Robert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 17 jours).
Boutang (Jean-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 7 jours).
Boyer (Gaston-Gérard), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 17 jours).
Campourcy (Abel-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 18 jours).
Carli (Antoine-Désiré), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 19 jours).
Cartigny (Roland-Henri), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois 15 jours).

(*Supplément.* — **Fin.**)

Chaumeil (Pierre-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 25 jours).
Chenet (Jacques-Lucien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 7 jours).
Clement (Edouard-Jean-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Combe (Gaston-Alfred), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois 17 jours).
Comte (Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 8 mois).
Condomines (René-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Darmendrail (Joseph-Michel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Davy (Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Deleris (Ferdinand-Ernest), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 3 jours).
De Mijolla (Xavier-Théodore), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 22 jours).
Dumoulin (Jean-Claude), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Durand (Jacques-René), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 10 jours).
Eboue (Robert-Max), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Faure (Raymond-Gabriel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Gau (Pierre-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 28 jours).
Godefroy (Marcel-Emile), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 16 jours).
Jacquemont (Serge-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 26 jours).
Jacquot (Pierre-Léon), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 5 jours).
Jeudy (André), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Julienne (Roland-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 11 jours).
Ladhuie (Jean-Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 6 jours).
Lebel de Girard de Châteauvieux (Pierre-Yves), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois 19 jours).
Leguen (André-Yves), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 9 mois 26 jours).
Leroux (Henri-Georges), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 17 jours).
Lisette (Gabriel-Francesco), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lopinot (Bernard-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Louys (André-Lucien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 22 jours).
Mazere (Jean-Eugène), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mus (Gilbert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Paulay (Guy-Etienne), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 19 jours).
Pinhede (Robert-Frédéric), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 6 mois 18 jours).
Poujoulat (Fernand), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 10 jours).
Ratafika Ramalanjaona (Prosper), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Regnault (Jacques-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 24 jours).
Simonet (Pierre-Adrien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Zeller (Jean-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 2 jours).
Joriot (Pierre-Louis), pour compter du 16 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Vieuille (Jean Elie), pour compter du 26 janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Chesnel (Roger-Robert), pour compter du 1er février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Dury (Xavier-Martin), pour compter du 1er février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Hocquet (Yves-Marie), pour compter du 7 février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Degoul (Jean-Georges), pour compter du 28 février 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bezian (Jean), pour compter du 2 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Barrère (Gérard-Pierre), pour compter du 4 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Frey (Roger), pour compter du 4 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Antoine (Pierre-Nicolas), pour compter du 8 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Dalmas (Pierre-Aimé), pour compter du 14 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Colombani (Jules-Antoine), pour compter du 16 mars 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Honnorat (Jean-Emile), pour compter du 14 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Ancyan (Gilbert-David), pour compter du 26 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bachelard (René-Victor), pour compter du 28 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Jourdan (Paul-Henri), pour compter du 1er mai 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Authie (Alfred-Henri), pour compter du 5 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Martin (Pierre-Claude), pour compter du 19 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mano (Jean-Jacques), pour compter du 21 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

VII. — *Au 2e échelon du grade d'administrateur adjoint.*

MM.

Abadie (Jean-Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Albertin (Nicole-Auguste), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Auclert (André-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Baron (Gabriel-François), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Baume (Pierre-Léonce), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Beoulis (Pierre-Amédée), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 9 jours).
Bernard (Henri-Joseph-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Berthezene (Henri-Félix), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Berthiaux (Guy-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Bonnet (Pierre-Lucien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Botti (Marc-Bernard), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bouvier (Joseph-Marcellin), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 27 jours).
Boyer (Jean-René), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Brenier (Yves-François), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 16 jours).
Brossard (Maurice-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Chaix (Jean-Henri), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Chesnel (Roger-Robert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 11 mois).
Courage (Maurice), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Courty (René-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Crocquevielle (Jean-Henri), à compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Cros (Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés. indéterminés).
Dalberto (Jacques-Alfred), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
De Larroche (Serge-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
De Peyronnet (René-Geoffroy), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Duliege (Jean-René), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Durand (Claude), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Epervrier (Claude-Georges), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Escarra (Jacques-Etienne), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 25 jours).
Fleury (Guy-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Foures (Antoine-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Front (André-Gérard), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Gabriel (Jean-Alphonse), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Garreau (Pierre-Lucien), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Gassmann (Jean-René), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Gauger (Robert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Gavarry (Georges-Edouard), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 21 jours).
Gintrand (André-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois).
Gotteland (Jean-Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Goudoffre (Max-Henri), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Graelf (Christian-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Guicheteau (Pierre-Auguste), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Hanskens (Hervé-Laurent), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Honnorat (Jean-Emile), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 8 mois 17 jours).
Jamin (Hubert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Josephine (Robert-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Josquin (Jacques-Firmin), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Jourdrain (André-Gabriel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 20 jours).
Labadie (Pierre-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lacassagne (Henri-François), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Laporte (Pierre-Georges), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Lavielle (Jean-Bernard), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Leblond (Yves-Jules), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Le Floch (Georges), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Leperchey (René-Filbert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Leroy (Georges-Albert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lobry (Pierre-Marcel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Loyzance (Alexandre-Pierre), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 8 jours).
Maillocheau (Jacques-Hippolyte) pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Marin (Charles-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Masse (Jean-Henri), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mazeyrac (Robert-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Moity (Jacques-Léonidas), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mouterde (Emmanuel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Navetch (Jean-Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Oury (Xavier-Martin), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 11 mois).
Patault (Jacques-Emile), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Payen (Jean-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Picheloup (Paul- Auguste), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois).
Pinson (Jean-Adolphe), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires: néant).
Pouderoux (Jean-Antonin), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Regenturo (Roger-Aimé), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Ronce (Jean-François), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Sahut (André-Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 15 jours).
Saltet de Sablet d'Estrières (Raymond), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 21 jours).
Sanner (Georges-Déodat), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Sarniguet (Jean-Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Serre (Gérard-Joseph), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Servat (Guy-Edmond), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Taillandier (Daniel-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Tate (Paul-Louis), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Teissonnière (René-Marius), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Tessier (André-Georges), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: indéterminés).
Thil (Robert-Gilbert), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Thiersonner (Henri-Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 7 jours).
Urfer (Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 22 jours).
Valaize (Jacques-Marie), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Vernhet (Georges), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 12 jours).
Warot (Jacques-Michel), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Cheminault (Robert-Octave), pour compter du 22 avril 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Depommier (Maurice-Marie), pour compter du 15 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Pasquier (Serge-Alfred), pour compter du 22 juin 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

### Administration générale.

Par arrêté en date du 30 mai 1951:

L'arrêté du 24 juin 1950 admettant, sur sa demande, M. Gaite (Maurice-Victor-Jean) à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de service pour compter du 15 juin 1950, est modifié comme suit:

« M. Gaite (Maurice-Victor-Jean), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite ».

### Agriculture.

Par décision du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 25 avril 1951, l'honorariat du grade d'inspecteur général de 1re classe des services de l'agriculture a été conféré à M. Puvis (Jacques), admis à faire valoir ses droits à la retraite le 26 octobre 1950.

### Chemins de fer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer et du ministre des travaux publics des transports et du tourisme en date du 1er juin 1951:

I. — M. Rayeroux (Jules), inspecteur d'exploitation du cadre général des chemins de fer coloniaux, a été détaché d'office en vue d'occuper un emploi de son grade au chemin de fer de la Réunion, à compter du 1er janvier 1948 et jusqu'à la fin de son séjour normal à la Réunion, ainsi que du congé auquel il pourra prétendre en application des dispositions du décret du 2 mars 1910.

II. — Les retenues auxquelles est astreint M. Rayeroux au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer et la contribution complémentaire de 14 p. 100 à laquelle est tenu envers cette caisse le chemin de fer de la Réunion seront versées dans les conditions fixées par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

### Météorologie.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 30 mai 1951, M. Bougnol (Victor), ingénieur de classe exceptionnelle du cadre colonial des ingénieurs des travaux météorologiques, atteint par la limite d'âge de son emploi le 6 août 1951, sera admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté pour compter de cette date.

### Transmissions

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 10 mai 1951, a été acceptée, pour compter de la date du présent arrêté, la démission de son emploi offerte par M. Guye (André), chef de poste radioélectricien de 3e classe du cadre général des transmissions d'outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 1er juin 1951, M. Roux (Joseph), contrôleur de 1re classe du service des lignes du cadre général des transmissions coloniales, atteint par la limite d'âge de son emploi le 7 août 1951, sera admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté pour compter de cette date.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 1er juin 1951, M. Loubatiere (Franck), receveur supérieur hors classe du cadre général des transmissions coloniales, atteint par la limite d'âge de son emploi le 26 août 1951, sera admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter de cette date.

### Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 1er juin 1951, M. Darnault, ingénieur en chef des travaux publics des colonies, directeur des travaux publics au Cameroun, a été placé dans la position de mission en France pendant deux mois, à compter de la date d'expiration de son congé, en vue de rédiger un rapport sur le congrès des grands barrages.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 1er juin 1951, l'article 2 de l'arrêté du 27 février 1951 concernant M. Adam (Pierre), ingénieur en chef hors classe contractuel des mines, a été modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de : « ...régime de rémunération fixé par les articles 6 et 15 du décret n° 50-794 du 23 juin 1950 », lire : « ...régime de rémunération fixé par les articles 4 et 15 du décret n° 50-794 du 23 juin 1950 ».

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 1er juin 1951, a été acceptée la démission de son emploi présentée par M. Le Polles (Yves), ingénieur principal des travaux publics des colonies, en congé pour affaires personnelles.

## MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

### Attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance;

Vu le décret n° 50-358 du 21 mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance, et notamment son article 1;

Vu le décret du 10 mai 1947 déterminant la composition, l'organisation, le fonctionnement et le régime financier de l'office national et des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation est donnée aux préfets, présidents des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, pour attribuer le titre de combattant volontaire de la Résistance :

Aux titulaires de la carte de déporté ou d'interné résistant visés à l'article 1er (A, 1°) du décret n° 50-358 du 21 mars 1950;

Aux personnes exécutées ou tuées dans les conditions prévues à l'article 1er (A, 2°) du décret n° 50-358 du 21 mars 1950 susvisé.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

LOUIS JACQUINOT.

## MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

### Décret du 8 juin 1951 portant création de l'office public d'habitations à loyer modéré de la Haute-Marne.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 5 décembre 1922 modifiée codifiant les lois sur les habitations à loyer modéré et la petite propriété, ensemble les lois subséquentes;

Vu le décret du 24 décembre 1945 transférant au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme les attributions du ministre de la santé publique en matière d'habitations à loyer modéré;
du 27 juin 1950;

Vu la délibération du conseil général de la Haute-Marne en date du 27 juin 1950;

Vu l'avis du comité de patronage des habitations à loyer modéré de la Haute-Marne en date du 5 avril 1950;

Vu l'avis de la commission interministérielle des prêts en date du 22 novembre 1950;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est créé un office d'habitations à loyer modéré de la Haute-Marne

Art. 2. — Est approuvé la délibération, en date du 27 juin 1950, par laquelle le conseil général de la Haute-Marne a décidé l'attribution, à cet office, d'une dotation de 1 million de francs.

Art. 3. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur :
*Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,*
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

*Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,*
EUGÈNE THOMAS.

### Décret du 8 juin 1951 portant création de l'office public d'habitations à loyer modéré de Drancy.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 5 décembre 1922 modifiée codifiant les lois sur les habitations à loyer modéré et la petite propriété ensemble les lois subséquentes;

Vu le décret du 24 décembre 1945 transférant au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme les attributions du ministre de la santé publique en matière d'habitations à loyer modéré;

Vu les délibérations du conseil municipal de Drancy en date du 10 novembre 1949 et 11 mai 1950;

Vu l'avis du comité de patronage des habitations à loyer modéré de la Seine, en date du 8 avril 1950;

Vu l'avis de la commission interministérielle des prêts en date du 22 novembre 1950;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est créé un office public d'habitations à loyer modéré à Drancy.

Art. 2. — Est approuvée la délibération en date du 11 mai 1950 par laquelle le conseil municipal de Drancy a décidé l'attribution, à cet office d'une dotation de 1 million de francs payables en cinq annuités de 200.000 F chacune.

Art. 3. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur :
*Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,*
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT

*Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,*
EUGÈNE THOMAS.

**Décret du 8 juin 1951 portant extension à la commune de Chamberet de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu les propositions du conseil municipal de Chamberet en date des 19 novembre 1950 et 16 février 1951;

Vu l'avis conforme de la commission départementale de la Corrèze en date du 23 décembre 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapport des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Chamberet (Corrèze).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
*Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,*
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

**Décret du 8 juin 1951 portant application aux communes de Chanac, Lagarde-Enval, Noailhac, Saint-Bonnet-Avalouze, Saint-Cernin-de-Larche, Saint-Viance, des dispositions de l'article 1er (avant-dernier alinéa) de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article premier;

Vu la proposition du conseil municipal de Chanac en date du 26 mars 1950;

Vu les propositions du conseil municipal de Lagarde-Enval en date des 26 mars 1950 et 4 mars 1951;

Vu les propositions du conseil municipal de Saint-Bonnet-Avalouze en date des 2 avril 1950 et 4 février 1951;

Vu les propositions du conseil municipal de Saint-Cernin-de-Larche en date des 30 avril 1950 et 11 février 1951;

Vu les propositions du conseil municipal de Noailhac en date des 21 mai 1950 et 18 mars 1951;

Vu les propositions du conseil municipal de Saint-Viance en date des 10 décembre 1950 et 11 février 1951;

Vu les avis conforme de la commission départementale de la Corrèze en date des 21 novembre 1950 et 23 décembre 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 applicables aux communes visées à l'article premier de ce texte cessent d'être en vigueur en ce qui concerne les communes de Chanac, Lagarde-Enval, Noailhac, Saint-Bonnet-Avalouze, Saint-Cernin-de-Larche, Saint-Viance (Corrèze).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
*Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,*
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

**Homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.**

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 30 mai 1951, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département de la Sarthe, affectés du coefficient 12,90 établi pour le mois de novembre 1950.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 30 mai 1951, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département de la Loire, affectés du coefficient 12,30 établi pour le mois de décembre 1950.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 23 août 1949 restent inchangés.

## MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

**Liste des diplômes admis en dispense de la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire pour la participation au concours d'accès à l'emploi de contrôleur des postes, télégraphes et téléphones.**

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des postes, télégraphes et téléphones et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 51-139 du 8 février 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation, à titre transitoire, des conditions de recrutement des contrôleurs des postes, télégraphes et téléphones et des contrôleurs des installations électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont admis à faire acte de candidature au concours d'accès à l'emploi de contrôleur des postes, télégraphes et téléphones, en dispense de la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire, les postulants qui possèdent l'un des diplômes énumérés ci-après:

Brevet supérieur de l'enseignement primaire;
Diplôme de l'école de haut enseignement commercial pour les jeunes filles;
Diplôme délivré par les écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat;
Diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles (section commerciale);
Capacité en droit;
Diplôme d'études supérieures des médersas.

Art. 2. — Le directeur du personnel au ministère des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones et par délégation:
*Le secrétaire général,*
HONORÉ FARAT.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
MARCEL ABRAHAM.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
PIERRE CHAMBON.

**Liste des diplômes admis en dispense de la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire pour la participation au concours d'accès à l'emploi de contrôleur des installations électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones.**

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des postes, télégraphes et téléphones et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 51-139 du 8 février 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation, à titre transitoire, des conditions de recrutement des contrôleurs des postes, télégraphes et téléphones et des contrôleurs des installations électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont admis à faire acte de candidature au concours d'accès à l'emploi de contrôleur des installations électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones, en dispense de la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire, les postulants qui possèdent l'un des diplômes énumérés ci-après:

Brevet supérieur de l'enseignement primaire;
Diplôme de conducteur électricien des écoles de conducteurs électriciens de Toulouse et de Grenoble;
Diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles (section technique industrielle) et des écoles nationales d'horlogerie;
Diplôme des collèges techniques Diderot et Dorian;
Diplôme d'études supérieures des médersas.

Art. 2. — Le directeur du personnel au ministère des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones et par délégation:
*Le secrétaire général,*
HONORÉ FABAT.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
MARCEL ABRAHAM.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
PIERRE CHAMBON.

### Services extérieurs.

Par arrêté du 4 juin 1951, a été muté à Mussidan: M. Loiseau, receveur de 2e classe à Souillac.

Par arrêtés du 5 juin 1951:

A été nommé directeur départemental adjoint, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en sa nouvelle qualité en sa position actuelle de détachement: M. Jouve, inspecteur principal détaché auprès de la Compagnie française des câbles télégraphiques.

Ont été nommés sur place chefs de centre radiotélégraphique hors classe et titularisés dans le grade correspondant, les inspecteurs principaux des installations électromécaniques désignés ci-après:

M. Saint-Paul de Bamako;

M. Franchette de Nouméa.

A été chargé, avec son grade et son traitement actuels, sans frais de mission, des fonctions de receveur principal de classe exceptionnelle à Fort-de-France:

M. Veyssière, receveur hors classe à Saint-Raphaël.

Ont été rapportées les dispositions de l'arrêté du 18 avril 1951 en ce qui concerne la nomination, en qualité de chef de section principal à Lille-Gare, de M. Poupeney, chef de section à Paris-école de tri.

## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

### Décret du 8 juin 1951 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de médecins résidents de préventoriums publics et privés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'article 14 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948 des dotations de l'exercice 1947, reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire;
Vu l'ordonnance du 31 octobre 1945;
Vu le décret du 12 juin 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, au cours du deuxième semestre 1951 l'ouverture d'un concours pour l'inscription de dix praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin résident de préventoriums publics et privés.

Parmi les candidats admis, cinq pourront être nommés à des emplois publics.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
*Le ministre de la santé publique et de la population,*
PIERRE SCHNEITER.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
MAURICE-PETSCHE.

*Le ministre du budget,*
EDGAR FAURE.

*Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,*
PIERRE MÉTAYER.

### Fonds de concours.

Par arrêté en date du 30 mai 1951, il est ouvert au ministre de la santé publique et de la population, sur l'exercice 1950, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 24 juin 1950 et par des textes spéciaux, un crédit de 276.031 F applicable au chapitre 9130: « Frais de contrôle des sérums et vaccins » du budget de son département.

## MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

### Décret du 8 juin 1951 admettant le directeur de l'établissement national des invalides de la marine à faire valoir ses droits à la retraite et le désignant comme trésorier général des invalides de la marine.

Par décret en date du 8 juin 1951:

M. Gonin (Antony-Alexis-Charles-François), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur de l'établissement national des invalides de la marine, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite par ancienneté de services, à compter du 1er juillet 1951.

M. Gonin (Antony-Alexis-Charles-François), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur de l'établissement national des invalides de la marine en retraite, est nommé, à compter du 1er juillet 1951, trésorier général des invalides de la marine, en remplacement de M. Cordon (Florian), décédé.

### Décret du 8 juin 1951 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale de la marine marchande.

Par décret en date du 8 juin 1951, M. Roubinet (M.-L.), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur à l'administration centrale de la marine marchande, est nommé directeur de l'établissement national des invalides de la marine, pour compter du 1er juillet 1951, en remplacement de M. Gonin (A.-A.-F.-Ch.), précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite.

# AVIS ET COMMUNICATIONS

### Ministère de la défense nationale.

### Avis de concours pour le recrutement, en 1951, de personnel navigant.

Un concours pour le recrutement de personnel navigant (spécialités: pilote et radiotélégraphiste de bord) aura lieu les 12 et 13 juillet 1951.

Les épreuves seront du niveau du brevet élémentaire.

I. — *Personnel admis à concourir.*

Seront admises à concourir les catégories de personnel ci-après:

A. — Jeunes gens non encore appelés sous les drapeaux.

B. — Appelés, engagés, rengagés, en activité de service dans l'armée de l'air (à l'exclusion de ceux déjà titulaires d'un brevet du personnel navigant et de ceux qui, retenus à la suite d'un concours P. N. ont été admis en école du personnel navigant).

Le personnel déjà titulaire d'un brevet du personnel non navigant spécialiste ou du service général, ou admis en école en vue d'obtenir un brevet du personnel non navigant spécialiste ou du service général, n'est admis à concourir que pour un nombre limité de places.

II. — *Conditions d'admission.*

A. — Conditions générales.

Les candidats désireux de participer au concours, devront:

Etre de nationalité française;

Etre célibataires (ou veufs, ou divorcés) sans enfant.

B. — Conditions particulières.

*a*) Candidats civils.

Ces candidats devront:

Remplir les conditions requises pour l'engagement au titre du personnel navigant de l'armée de l'air;

Avoir dix-huit ans au minimum et vingt-trois ans maximum à la date d'établissement de la demande de participation au concours.

*b*) Candidats militaires.

Ces candidats devront:

Etre autorisés par leur commandant de formation ou le conseil de base à souscrire un rengagement au titre du personnel navigant.

Etre âgés au maximum de vingt-trois ans à la date d'établissement de la demande de participation au concours.

III. — *Inscription au concours.*

*a*) Candidats civils.

Les dossiers comprenant:

La demande d'engagement au titre du personnel navigant;
Le bulletin de naissance du candidat;
Le consentement de son représentant légal, s'il y a lieu,

seront transmis pour le 30 juin 1951, terme de rigueur, au commandant de l'un des bataillons de l'air ci-après, compte tenu du lieu de résidence des candidats:

Côte-d'Or, Jura, Doubs, Territoire de Belfort, Saône-et-Loire, Haute-Saône. — Bataillon de l'air 1/102, à Ouges-Longvic (Côte-d'Or).

Marne, Aube, Haute-Marne, Meuse. — Bataillon de l'air 1/112, à Reims (Marne).

Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin, territoires occupés en Allemagne. — Bataillon de l'air 1/121, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Yonne, Nièvre. — Bataillon de l'air 1/723, à Auxerre (Yonne).

Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Nord, Ardennes, Oise, Seine (à l'exclusion des vingt arrondissements de Paris), Seine-et-Marne. — Bataillon de l'air 1/101, le Bourget (Seine).

Eure-et-Loir, Sarthe, Eure, Loiret, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire. — Bataillon de l'air 1/122, Chartres (Eure-et-Loir).

Calvados, Orne, Manche, Seine-Inférieure, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan. — Bataillon de l'air 1/120, Caen (Calvados).

Seine-et-Oise, Paris (vingt arrondissements). — Bataillon de l'air 1/134, Versailles (Seine-et-Oise).

Gironde, Lot-et-Garonne, Dordogne. — Bataillon de l'air 1/106, Bordeaux-Mérignac (Gironde).

Vienne, Indre-et-Loire, Indre, Creuse, Haute-Vienne, Corrèze. — Bataillon de l'air 1/109, Tours-Parçay-Meslay (Indre-et-Loire).

Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées. — Bataillon de l'air 1/118, Mont-de-Marsan (Landes).

Charente. — Bataillon de l'air 1/135, Cognac (Charente).

Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Tarn, Ariège, Gers. — Bataillon de l'air 1/209, Toulouse-Pérignon (Haute-Garonne).

Loir-et-Cher, Cher. — Bataillon de l'air 1/702, Avord (Cher).

Charente-Maritime, Vendée, Deux-Sèvres. — Bataillon de l'air 1/721, Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Rhône, Ardèche, Hautes-Alpes. — Bataillon de l'air 1/111, Bron (Rhône).

Bouches-du-Rhône (arrondissement de Marseille plus cantons d'Aix-Nord, d'Aix-Sud, Gardanne, Peyrolles, Trets), Basses-Alpes, Var, Alpes-Maritimes, Corse. — Bataillon de l'air 1/114, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Vaucluse. — Bataillon de l'air 1/115, Orange (Vaucluse).

Haute-Loire, Cantal, Puy-de-Dôme, Loire, Allier. — Bataillon de l'air 1/116, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Pyrénées-Orientales, Aude, Aveyron, Hérault, Lozère, Gard. — Bataillon de l'air 1/210, Nîmes (Gard).

Bouches-du-Rhône (arrondissement d'Arles, plus cantons de Salon, Martigues, Berre-l'Etang, Istres, Lambesc). — Bataillon de l'air 1/701, Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

Département de Constantine, territoire de Touggourt et des Oasis. — Bataillon de l'air 1/140, Blida (Algérie).

Département d'Oran, territoire d'Aïn-Sefra. — Bataillon de l'air 1/141, Oran (Algérie).

Département d'Alger, territoire de Ghardaïa. — Bataillon de l'air 1/210, Alger (Algérie).

Tunisie (en totalité). — Bataillon de l'air 1/157, El Aouina (Tunisie).

Région de Rabat, région de Casablanca, territoire d'Ouezzane. — Bataillon de l'air 1/151, Rabat-Salé (Maroc).

Région de Marrakech (commandement d'Agadir-Confins). — Bataillon de l'air 1/707, Marrakech (Maroc).

Région de Meknès. — Bataillon de l'air 1/708, Meknès (Maroc).

Région de Fès, région d'Oudjda. — Bataillon de l'air 1/724, Fès (Maroc).

NOTA. — Pour les territoires d'outre-mer, exception faite de l'A. F. N., les candidats adresseront leur dossier au commandant de l'air du lieu de leur résidence.

*b*) Candidats militaires.

Les demandes de ces candidats seront transmises par les commandants de formation au commandant du bataillon de l'air dans la circonscription territoriale duquel est stationnée la formation d'affectation.

Elles devront parvenir au bataillon de l'air pour le 30 juin 1951.

IV. — *Convocation des candidats.*

Les candidats seront convoqués pour le 10 juillet 1951 par les commandants de bataillons de l'air, en vue de subir les examens médicaux et les examens de connaissances générales.

## Ministère de l'éducation nationale.

### Avis de vacance d'emploi de conservateur dans un musée contrôlé.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, le poste de conservateur du musée contrôlé ci-après désigné est déclaré vacant:

Beauvais. — Musée départemental de l'Oise.

Les candidats à cet emploi qui posséderaient les titres prévus par le décret précité et qui ne seraient pas déjà régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur de musée contrôlé publiées au *Journal officiel* du 5 avril 1951 devront, dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis, faire acte de candidature auprès du ministère de l'éducation nationale (direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris [1er]) en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;

2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;

3° Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois de date;

4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);

5° Un certificat de bonne vie et mœurs;

6° Une note sur leurs titres et travaux;

7° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;

8° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

### Avis relatif à une bourse de voyage des compositeurs de musique.

Une allocation de 50.000 F, dite « Bourse de voyage », est attribuée pour l'année 1951 à un compositeur de musique.

Les candidats devront adresser leur demande d'inscription à la direction des spectacles et de la musique (bureau de la musique), 53, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Ils y joindront:

1° Une pièce (extrait d'acte de naissance, carte d'identité) constatant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils n'ont pas dépassé, au 1er janvier de la présente année, l'âge de trente-deux ans;

2° Une notice contenant des renseignements précis et détaillés sur leurs titres artistiques, sur les œuvres publiées ou jouées avec indication des éditeurs, des concerts ou des théâtres.

Les inscriptions seront reçues pendant un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion au *Journal officiel*.

Les candidatures qui se produiraient après ce délai ne seraient reçues que sous toute réserve et ne pourraient être examinées que si elles parvenaient à l'administration avant la date fixée pour la réunion de la commission d'examen.

## MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

# Situation résumée des opérations du Trésor entre le 1er janvier 1951 et le 28 février 1951

La situation résumée des opérations du Trésor présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.**

| | Millions de francs. |
|---|---|
| Au 1er janvier 1951 les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à | 148.423 |
| Pendant les deux premiers mois de l'année, les recettes ont atteint | 2.558.191 |
| Soit un total de | 2.706.614 |
| Les dépenses ont atteint | 2.544.926 |
| Par suite, au 28 février les encaisses du Trésor s'élevaient à | 161.688 |

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au cadre III.

CADRE II — **Résumé général des recettes et des dépenses.**

| | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. | |
|---|---|---|
| | Dépenses | Recettes. |
| | millions de francs. | millions de francs. |
| Budget 1950 période complémentaire | 89.903 | 10.395 |
| Budget 1951 période d'exécution | 299.224 | 309.919 |
| Investissements financiers (consolidations diverses) | 92 | » |
| Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers | 80.397 | 90.015 |
| Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers | 23.205 | 48.662 |
| Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables | 36.661 | 23.712 |
| Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe | 248.560 | 236.652 |
| Opérations des établissements d'Etat et des établissements semi-publics | 622.591 | 606.957 |
| Opérations des collectivités administratives | 650.013 | 642.386 |
| Opérations des autres correspondants | 202.193 | 221.119 |
| Emissions et remboursements d'emprunts | 275.800 | 338.476 |
| Opérations faites en marks et en schillings dans les territoires occupés (cadre XIV) | 18.357 | 20.059 |
| Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente | » | 9.839 |
| Total | 2.544.926 | 2.558.191 |

CADRE III — **Décomposition des encaisses.**

| NUMERO d'ordre | | AU 1er JANVIER 1951 | AU 28 FÉVRIER 1951 |
|---|---|---|---|
| | | millions de francs. | millions de francs. |
| 1 | Numéraire conservé par les comptables | 20.417 | 27.214 |
| 2 | Compte courant du Trésor à la Banque de France | 2.551 | 23 |
| 2 bis | Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine | 8.725 | 27.005 |
| 2 ter | Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine | 200 | » |
| 2 quater. | Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine | 12.000 | 15.000 |
| 2 quinquies | Fonds provenant des emprunts contractés auprès de banques américaines et déposés au compte du fonds de stabilisation des changes à la Banque de France | 30.480 | 15.480 |
| 3 | Comptes courants du Trésor à la banque de l'Algérie et de la Tunisie et dans les banques coloniales | 2.016 | 2.396 |
| 4 | Devises et francs à l'étranger | 18.733 | 11.198 |
| 4 bis | Marks et schillings | 11.442 | 13.144 |
| 5 | Traites et valeurs mobilisables | 41.859 | 50.228 |
| | Total | 148.423 | 161.688 |

CADRE IV. — **Recettes et dépenses du budget général.**

| NUMERO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. Dépenses. millions de francs. | Recettes. millions de francs. |
|---|---|---|---|
| | A. — BUDGET 1950. — PERIODE COMPLEMENTAIRE | | |
| | *Recettes du budget précédent.* | | |
| 6 | Impôts, monopoles, exploitations industrielles et produits divers | » | (5) 16.848 |
| 7 | Reversements de fonds sur les dépenses des ministères | » | (3) (—) 4.258 |
| 8 | Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente | » | (4) (—) 2.195 |
| | *Dépenses du budget précédent.* | | |
| 11 | Service des emprunts, des pensions et dépenses des ministères | 44.272 | » |
| 12 | Reconstruction et équipement | 30.878 | » |
| 13 | Réparation des dommages de guerre et investissements productifs (versements à la caisse autonome de reconstruction) | 14.753 | » |
| | Total A | 89.903 | 10.395 |
| | B. — BUDGET 1951. — PERIODE D'EXECUTION (1) | | |
| | I. — RECETTES | | |
| 15 | Contributions directes | » | 88.585 |
| 16 | Enregistrement | » | 15.714 |
| 17 | Impôt de solidarité nationale | » | 333 |
| 18 | Douanes | » | 26.144 |
| 19 | Contributions indirectes | » | 9.182 |
| 20 | Taxe sur le chiffre d'affaires | » | 95.719 |
| 21 | Taxe sur les transactions | » | 26.801 |
| 22 | Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat | » | 5.648 |
| 23 | Produits divers | » | 12.404 |
| 25 | Reversements de fonds sur les dépenses des ministères | » | 2.117 |
| 26 | Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente | » | 18.729 |
| | Premier total | » | 301.376 |
| | Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis (accord du 28 juin 1948) : | | |
| 30 | Article 4, § 6, alinéa *a* | » | » |
| 31 | Diverses affectations | » | » |
| 32 | Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi du 21 mars 1948 | » | 4.656 |
| 33 | Prélèvement exceptionnel | » | 495 |
| 34 | Recettes affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane | » | 1.068 |
| 38 | Recettes diverses | » | 2.384 |
| | Deuxième total | » | 8.543 |
| | II. — DÉPENSES (2) | | |
| | a) *Services de l'Etat.* | | |
| 40 | Service des emprunts | 49.972 | » |
| 41 | Service des pensions | 54.082 | » |
| 42 | Dépenses des ministères | 128.358 | » |
| 43 | Reconstruction et équipement | 2.848 | » |
| | Premier total | 235.260 | » |
| | b) *Réparation des dommages de guerre et investissements productifs.* | | |
| 45 | Versements à la caisse autonome de la reconstruction | 15.179 | » |
| 46 | Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane | 5.021 | » |
| 47 | Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français | 3.188 | » |
| 48 | Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction | » | » |
| 51 | Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement | 22.276 | » |
| 52 | Autres opérations de prêts | 8.300 | » |
| | Deuxième total | 63.964 | » |
| | Total B | 299.224 | 309.919 |
| | Total général des recettes et des dépenses du budget général (A + B) | 389.127 | 320.314 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 7.662 | 1 |

(1) Y compris les recettes instituées par l'article 8 de la loi du 31 décembre 1948, modifiée par l'article 13 de la loi du 31 janvier 1950, pour faire face aux charges de reconstruction et d'équipement.
(2) Y compris les dépenses figurant à des comptes d'attente.
(3) Réduction provenant de virements dans les écritures centrales.
(4) Imputation aux comptes définitifs des recettes constatées à des comptes d'attente.
(5) Dont 6816 versés par la caisse autonome d'amortissement.

CADRE V. — **Investissements financiers (Consolidations diverses.)**

| NUMÉRO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. | |
|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. |
| | | millions de francs. | millions de francs. |
| 59 | Subventions pour travaux d'équipement rural | 21 | » |
| 60 | Opérations diverses | 1 | » |
| | Total | 22 | » |

CADRE VI. — **Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers.**

| NUMÉRO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. | |
|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes |
| | A. — COMPTES DE COMMERCE | millions de francs. | millions de francs. |
| 61 | Subsistances militaires | 1.281 | 1.556 |
| 62 | Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat | 17 | » |
| 63 | Opérations du groupement d'achat des carburants combustibles, lubrifiants et dérivés (loi du 31 octobre 1941) | » | » |
| 68 | Réception et vente de marchandises de l'aide américaine | 23.561 | 25.572 |
| 69 | Fonds de modernisation et d'équipement | 32.276 | 32.276 |
| 74 | Opérations diverses | 205 | 720 |
| | Total du paragraphe A | 57.340 | 60.124 |
| | B. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPÉCIALE | | |
| 75 | Loterie nationale (exercices précédent et courant) | 4.356 | 4.230 |
| 76 | Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne | 3.594 | 719 |
| 77 | Opérations relatives à la taxe d'encouragement à la production textile | 202 | 609 |
| 78 | Fonds forestier national | 522 | 349 |
| 79 | Fonds de soutien aux hydrocarbures et assimilés d'origine nationale | 1.407 | 1.275 |
| 81 | Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire | 210 | » |
| 83 | Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction | 2.195 | 2.195 |
| 87 | Opérations diverses | 10 | 183 |
| | Total du paragraphe B | 12.496 | 9.560 |
| | C. — COMPTES EN LIQUIDATION | | |
| 91 | Service des importations et des exportations | 6.692 | 11.335 |
| 93 | Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre | 32 | 65 |
| 95 | Règlement des livraisons faites par les autorités alliées | » | » |
| 100 | Opérations diverses | 9 | 10 |
| | Total du paragraphe C | 6.733 | 11.410 |
| | D. — APUREMENTS COMPTABLES (POUR ORDRE) | | |
| 101 | Apurement de pertes et bénéfices de change antérieurs au 31 décembre 1948 | 3.747 | 820 |
| 102 | Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire | 81 | 8 |
| 104 | Subvention à la Société nationale des chemins de fer français | » | 8.093 |
| | Total du paragraphe D | 3.828 | 8.921 |
| | Total général | 80.397 | 90.015 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 617 | 490 |

CADRE VII. — **Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers.**

| NUMERO d'ordre | | OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. Dépenses. millions de francs. | Recettes. millions de francs. |
|---|---|---|---|
| | A. — COMPTES D'OPÉRATIONS AVEC DES PAYS ÉTRANGERS | | |
| 111 | Aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique | (1) 1.132 | (2) 22.412 |
| 112 | Frais exposés par le gouvernement des Etats-Unis pour l'application des accords d'aide | 1.121 | 1.121 |
| 114 | Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pl/c de gouvernements étrangers | 13.627 | 3.581 |
| 117 | Opérations résultant de l'accord conclu avec le gouvernement de la Nouvelle-Zélande | 42 | » |
| 118 | Compte d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements alliés. | 25 | 1 |
| | B. — OPÉRATIONS MONÉTAIRES | | |
| 125 | Pertes et bénéfices de change | 6.089 | 16.520 |
| 126 | Emission de billets du Trésor libellés en francs, dans les territoires occupés | 3 | 85 |
| 127 | Conversion de francs et billets du Trésor libellés en francs contre marks ou schillings ou inversement | 71 | 26 |
| 129 | Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti | 1.070 | 1.021 |
| 130 | Provision versée à la caisse autonome d'amortissement pour le remboursement progressif d'avoirs placés au Trésor par les banques centrales des pays membres de l'Union européenne de payements | » | 3.874 |
| 134 | Opérations diverses | 25 | 21 |
| | Total | 23.205 | 48.662 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 1.070 | 1.021 |

(1) Plan Marshall: 1.120. Colis dons: 12.
(2) Plan Marshall: 22.412.

CADRE VIII — **Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables.**

| NUMERO d'ordre | | OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. Dépenses millions de francs. | Recettes. millions de francs. |
|---|---|---|---|
| 136 | Aux budgets annexes | » | » |
| 137 | Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat | 12.000 | 3 |
| 138 | A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte | 69 | » |
| 139 | A la Société nationale des chemins de fer français | » | » |
| 140 | Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant | 20.262 | 20.031 |
| 141 | Aux collectivités métropolitaines | 308 | 3.132 |
| 142 | Aux territoires et services d'outre-mer | » | 252 |
| 143 | A des entreprises industrielles ou commerciales | » | 1 |
| 144 | A divers organismes, services privés ou particuliers | 3.212 | 194 |
| 145 | A des gouvernements ou services étrangers | » | » |
| 146 | A diverses banques et administrations pour le service des payements à l'étranger. | 810 | 99 |
| | Total | 36.661 | 23.712 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 560 | 31 |

CADRE IX. — **Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (1).**

| NUMERO d'ordre | | OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. | |
|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. |
| | | millions de francs. | millions de francs. |
| 151 | Postes, télégraphes et téléphones (1) [cf pages 8 et 9] | 203.964 | 208.147 |
| 152 | Caisse nationale d'épargne (1) | 3.096 | 3.431 |
| 153 | Service des poudres et des essences (1) | 3.390 | 1.625 |
| 154 | Services industriels de l'armement (1) | 22.664 | 16.805 |
| 155 | Radiodiffusion nationale (1) | 1.011 | 542 |
| 156 | Prestations familiales agricoles (1) | 12.998 | 4.735 |
| 158 | Monnaies et médailles (2) | 652 | 315 |
| 159 | Imprimerie nationale (2) | 501 | 935 |
| 162 | Légion d'honneur (1) | 282 | 115 |
| 163 | Ordre de la Libération (1) | 2 | 2 |
| | Total | 248.560 | 236.652 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 531 | » |

(1) Les comptables des postes, de la caisse nationale d'épargne, du service des poudres, des services de l'armement, de la Légion d'honneur, de la radiodiffusion nationale, des prestations familiales agricoles et de l'ordre de la Libération ont été considérés comme des comptables indépendants et leurs comptes n'ont pas été centralisés en même temps que les comptes des comptables du Trésor. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des Monnaies et médailles et de l'Imprimerie nationale ont été considérés comme des comptables du Trésor. Leur encaisse est comprise dans le chiffre général des disponibilités (cadre III). les recettes et les dépenses du cadre IX décrivent les opérations des budgets annexes (période complémentaire 1950 et période d'exécution 1951).

CADRE X — **Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (1).**

| NUMERO d'ordre | | OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. | |
|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. |
| | | millions de francs. | millions de francs. |
| 171 | Caisse des dépôts et consignations | 261.565 | 266.969 |
| 172 | Caisse autonome d'amortissement | 38.396 | 45.781 |
| 173 | Crédit national | 105.884 | 103.974 |
| 173 *bis* | Crédit national (Caisse autonome de la reconstruction) | 82.540 | 67.932 |
| 174 | Office des changes | 367 | 562 |
| 175 | Société nationale des chemins de fer français | 44.153 | 40.952 |
| 176 | Caisse centrale de la France d'outre-mer | 16.366 | 2.097 |
| 177 | Service des alcools | 12.178 | 12.960 |
| 178 | Caisse nationale de crédit agricole | 22.324 | 25.022 |
| 179 | Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones | 699 | 1.006 |
| 180 | Office des biens et intérêts privés | 23 | 27 |
| 181 | Caisse des invalides de la marine | 480 | 6.943 |
| 182 | Office national interprofessionnel des céréales | 1.673 | 4.532 |
| 183 | Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer | 134 | 3 |
| 189 | Offices, régies et établissements nationaux à caractère industriel ou commercial | 27.429 | 23.533 |
| 190 | Divers établissements nationaux à caractère administratif | 8.380 | 4.664 |
| | Total | 622.591 | 606.957 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 4.837 | » |

(1) Les comptables des établissements publics et des établissements semi publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

### CADRE XI. — Opérations des collectivités administratives (1).

| NUMERO d'ordre | | OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. Dépenses. millions de francs. | Recettes. millions de francs. |
|---|---|---|---|
| 191 | Départements | 42.832 | 34.964 |
| 192 | Communes et établissements locaux | 107.786 | 115.918 |
| 193 | Territoires d'Afrique du Nord | 357.417 | 357.561 |
| 194 | Territoires d'outre-mer | 104.431 | 96.659 |
| 195 | Etablissements régionaux | 12.744 | 14.595 |
| 196 | Service financier de la Sarre | 24.803 | 22.689 |
| | Total | 650.013 | 642.386 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 318 | » |

(1) Les territoires d'Afrique du Nord et d'outre-mer, les départements, les communes, les offices départementaux et coloniaux utilisent comme comptables les comptables du Trésor. Par suite, les chiffres exprimés dans les colonnes dépenses et recettes décrivent la totalité des opérations effectuées sur l'ordre ou pour le compte des collectivités locales (période complémentaire du budget 1950, période d'exécution du budget 1951, comptes hors budget).

### CADRE XII. — Opérations des autres correspondants.

| NUMERO d'ordre | | OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. Dépenses. millions de francs. | Recettes. millions de francs. |
|---|---|---|---|
| 201 | Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables | 43.521 | 46.324 |
| 202 | Autres dépôts au Trésor | 90.426 | 100.263 |
| 203 | Fonds consignés au Trésor par divers | 23.159 | 30.051 |
| 204 | Opérations de recouvrements et d'encaissements divers pour compte de particuliers | 1.080 | 641 |
| 205 | Opérations de bourse pour compte de particuliers | 386 | 417 |
| 206 | Transferts de fonds et décaissements provisoires pour compte de particuliers | 827 | 428 |
| 207 | Reliquats appartenant à des particuliers | 33.159 | 32.396 |
| 217 | Opérations pour le compte du Crédit foncier | 3.427 | 2.953 |
| 219 | Comptes courants des banques des territoires d'outre-mer | 5.638 | 7.665 |
| 225 | Opérations diverses | 570 | 41 |
| | Total | 202.193 | 221.119 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 470 | 540 |

### CADRE XIII. — Emissions et remboursements d'emprunts.

| NUMERO d'ordre | | OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. Dépenses. millions de francs. | Recettes. millions de francs. |
|---|---|---|---|
| | I. — DETTE INTERIEURE | | |
| | A. — EMPRUNTS AMORTISSABLES | | |
| 236 | Emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation | 5 | 461 |
| 238 | Obligations du Crédit national 6 p. 100 1950, 30 ans | » | » |
| | B. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS | | |
| 246 | Emprunts divers auprès de la Caisse des dépôts | » | » |
| 247 | Emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés | » | 2.600 |
| 248 | Titres d'annuités émis pour le règlement des indemnités d'éviction | » | 79 |
| 249 | Titres d'annuités émis en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural | » | 21 |
| | C. — EMPRUNTS A MOYEN TERME ET A COURT TERME | | |
| 252 | Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction | » | 8.235 |
| 257 | Bons de la libération | 1.963 | » |
| 258 | Bons de la reconstruction | 1.679 | 1.426 |
| 259 | Bons du Trésor à 1 an ou 2 ans d'échéance | 59.357 | 75.402 |
| 260 | Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours | 14.359 | 9.366 |
| 261 | Bons du Trésor à intérêt progressif | 33 | 14.102 |
| 262 | Bons de la défense nationale à intérêt progressif | 28.959 | 17.124 |
| 265 | Traites émises en règlement de dépenses publiques | | 31.917 |
| | *A reporter* | 106.355 | 160.733 |

| NUMÉRO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. Dépenses. millions de francs. | Recettes. millions de francs. |
|---|---|---|---|
| | *Reports* | 106.355 | 160.733 |
| | D. — EMPRUNTS AUPRÈS DES BANQUES D'ÉMISSION | | |
| 271 | Avances consenties au Trésor par la Banque de France (conventions des 29 septembre 1938, 29 février, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947) | 146.300 | 162.100 |
| 279 | Avances consenties au Trésor par la Banque de l'Algérie et de la Tunisie (conventions des 31 décembre 1942, 1er juillet 1943 et 5 janvier 1944) | 13.600 | 10.200 |
| 284 | Avances consenties au Trésor par la caisse centrale de la France d'outre-mer (convention du 1er juillet 1941) | 5.514 | 5.365 |
| | II. — DETTE EXTERIEURE | | |
| | A. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS | | |
| 300 | Crédits consentis par le gouvernement de la Nouvelle Zélande (loi du 10 septembre 1947) | » | 78 |
| 302 | Emprunts auprès de banques américaines (contrat du 31 octobre 1949) | » | » |
| | B. — EMPRUNTS A MOYEN TERME, A COURT TERME ET A VUE | | |
| 313 | Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux | 2.031 | » » |
| | Total | 273.800 | 338.476 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | » | » » |

CADRE XIV. — **Opérations faites en marks et en schillings dans les territoires occupés.**

I. — *Situation d'ensemble.*

| | MARKS en millions. | SCHILLINGS en millions. | CONTRE-VALEUR en francs. en millions. |
|---|---|---|---|
| Au 1er janvier 1951, les encaisses du Trésor en marks et schillings s'élevaient à | 136 | 4 | 11.442 |
| Pendant les deux premiers mois de l'année : | | | |
| Les recettes effectives ont atteint | 132 | 12 | 20.059 |
| Les recettes d'ordre se sont élevées à | 104 | 9 | |
| Soit un total de | 372 | 25 | 31.501 |
| Les dépenses effectives ont atteint | 112 | 12 | 18.357 |
| Les dépenses d'ordre se sont élevées à | 104 | 9 | |
| Soit un total de dépenses de | 216 | 21 | |
| Par suite, au 28 février 1951, les encaisses du Trésor en marks et schilling s'élevaient à | 156 | 4 | 13.144 |

II. — *Résumé général des recettes et des dépenses effectives faites en marks et schillings dans les territoires occupés.*

| | OPÉRATIONS EFFECTUÉES ENTRE LE 1er JANVIER et le 28 février 1951. Marks. Dépenses. millions. | Marks. Recettes. millions. | Schillings. Dépenses. millions. | Schillings. Recettes. millions. |
|---|---|---|---|---|
| Services financiers des opérations effectuées en marks et en schillings | 30 | 40 | 5 | 4 |
| Opérations effectuées pour le compte de divers correspondants | 81 | 92 | 7 | 8 |
| Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente | 1 | » | 5 | 5 |
| Total | 112 | 132 | 12 | 12 |

## RECAPITULATION DES OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

*Situation d'ensemble.*

| | Millions de francs. |
|---|---|
| Au 1er janvier 1951, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à | 18.733 |
| Pendant les deux premiers mois de l'année, les recettes ont atteint | 2.083 |
| Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de | 6.943 |
| Soit un total de | 27.759 |
| Les dépenses ont atteint | 16.561 |
| Par suite, au 28 février 1951, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à | 11.198 |

*Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.*

| | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. | |
|---|---|---|
| | Dépenses. | Recettes. |
| | millions de francs. | millions de francs |
| Recettes et dépenses du budget général (cadre IV) | 7.662 | 1 |
| Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers (cadre VI) | 617 | 480 |
| Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers (cadre VII) | 1.070 | 1.021 |
| Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables (cadre VIII) | 560 | 31 |
| Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (cadre IX) | 531 | » |
| Opérations des établissements d'Etat et des établissements semi-publics (cadre X) | 4.837 | » |
| Opérations des collectivités administratives (cadre XI) | 318 | » |
| Opérations des autres correspondants (cadre XII) | 470 | 510 |
| Emissions et remboursements d'emprunts (cadre XIII) | » | » |
| Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente | 496 | » |
| Total | 16.561 | 2.083 |

## DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 28 FEVRIER 1951.

CADRE A — **Situation d'ensemble.**

| | Millions de francs |
|---|---|
| Pendant les deux premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint | 2.759.365 |
| Leurs dépenses ont atteint | 2.755.964 |
| Soit un excédent de recettes de | 3.401 |
| représenté: à concurrence de (—) par une diminution des encaisses des comptables des postes. | 782 millions. |
| à concurrence de (+) par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au cadre C ci-après. | 4.183 millions. |

CADRE B. — **Résumé des recettes et des dépenses.**

| | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1951. | |
|---|---|---|
| | Dépenses. | Recettes. |
| | millions de francs. | millions de francs. |
| **Opérations concernant le budget général:** | | |
| Exercice 1950 — Période complémentaire | » | » |
| Exercice 1951 — Période d'exécution | 15.102 | 411 |
| Règlements avec le Trésor | 8 | 13.670 |
| **Opérations concernant les emprunts du Trésor:** | | |
| Emissions et remboursements | 10.124 | 17.993 |
| Règlements avec le Trésor | 16.728 | 9.387 |
| **Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section):** | | |
| Exercice 1950 — Période complémentaire | 10.252 | » |
| Exercice 1951 — Période d'exécution | 12.217 | 20.178 |
| Déficits d'exploitation couverts par le Trésor | » | » |
| **Opérations concernant la caisse nationale d'épargne:** | | |
| Recettes et dépenses effectives (1) | 15.045 | 23.244 |
| Règlements avec la caisse nationale d'épargne | 25.124 | 15.609 |
| Opérations concernant la Caisse des dépôts et consignations | 701 | 3.101 |
| Opérations concernant les autres établissements d'Etat | 110 | 87 |
| Opérations concernant les collectivités administratives | 353 | 801 |
| **Transferts de fonds p/c de particuliers:** | | |
| Mandats français | 753.992 | 750.244 |
| Mandats internationaux | 5.319 | 4.322 |
| Autres opérations p/c de particuliers | 6.497 | 7.581 |
| Opérations concernant les offices étrangers | 23.492 | 16.445 |
| Comptes courants postaux (2) | 1.860.900 | 1.874.620 |
| Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente | » | 1.672 |
| Totaux généraux | 2.755.964 | 2.759.365 |

(1) Dont 14.571 millions de « retraits » et 22.917 millions de « dépôts ».
(2) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.

CADRE C. — **Mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.**

| | DU 1er JANVIER AU 28 FÉVRIER 1951 | |
|---|---|---|
| | Dépenses. | Recettes. |
| | millions de francs. | millions de francs. |
| Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes, et téléphones | 22.014 | » |
| Comptes courants postaux des comptables du Trésor | » | 4.391 |
| Autres comptes de règlements | » | 13.440 |
| Totaux | 22.014 | 17.831 |
| Soit un excédent... de dépenses de | 4.183 | » |
| Soit un excédent... de recettes de | » | » |

Correspondant à l'excédent de dépenses des opérations mentionnées page 5 au cadre IX: « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique: « Postes, télégraphes et téléphones ».

## MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

# DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT ET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

### A. — SITUATION AU 28 FEVRIER 1951

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.** (En millions de francs.)

| CATÉGORIES DE DETTE | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie (1). | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements). | Augmentation (encaissements). | Diminution | Augmentation | |
| I. — *Dette intérieure.* | | | | | | |
| Dette perpétuelle (cadre II) | 319.062 | » | » | 25 | » | 319.037 |
| Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en bourse (cadre III) | 311.052 | 5 | 461 | 1.730 | » | 309.778 |
| Dette remboursable par annuités (cadre IV) | 356.323 | » | 2.700 | 1.308 | » | 357.715 |
| Dette à moyen terme et à court terme (cadre V) | 55.951 | » | 8.235 | 792 | » | 63.397 |
| Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières (cadre VI) | 1.098.544 | 106.350 | 149.337 | 9.115 | 12.032 | 1.144.418 |
| Dette envers les banques d'émission (cadre VII) | 674.703 | 165.414 | 177.665 | » | » | 686.954 |
| Total de la dette intérieure | 2.845.608 | 271.769 | 338.398 | 12.970 | 12.032 | 2.911.299 |
| II. — *Dette extérieure.* | | | | | | |
| Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en bourse (cadre VIII) | 14.064 | » | » | 598 | » | 13.466 |
| Dette remboursable par annuités (cadre IX) | 1.040.129 | » | 78 | 3.632 | » | 1.036.575 |
| Dette à moyen terme, à court terme et à vue (cadre X) | 233.183 | 2.031 | » | 589 | 441 | 231.004 |
| Total de la dette extérieure | 1.287.376 | 2.031 | 78 | 4.819 | 441 | 1.281.045 |
| Total général de la dette publique | 4.132.984 | 273.800 | 338.476 | 17.789 | 12.473 | 4.192.344 |

| (1) DÉVELOPPEMENT DES MOUVEMENTS N'AYANT PAS AFFECTÉ LA TRÉSORERIE | DIMINUTION | AUGMENTATION |
|---|---|---|
| I | | |
| Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires | 2.767 | » |
| Titres échangés contre des titres de rente viagère | 89 | » |
| Titres repris en payement de droits de mutation et en libération de souscriptions à des emprunts | 230 | » |
| Réduction de dette | 358 | » |
| Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser: | | |
| Valeurs échues à rembourser au 31 décembre 1950 | » | 10.281 |
| Valeurs échues restant à rembourser au 28 février 1951 | 8.422 | » |
| Variation du montant des émissions dont le montant est versé tardivement au Trésor: | | |
| Emissions de décembre 1950 dont le produit a été versé au Trésor en 1951 | 693 | » |
| Emissions de février 1951 dont le produit a été versé au Trésor en mars 1951 | » | 1.751 |
| Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français | 1 | » |
| Premier total | 12.560 | 12.032 |
| Variation de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement (amortissement contractuel des obligations et titres échangés contre des titres de rente viagère) | 335 | » |
| Variation de la dette propre du budget des postes, télégraphes et téléphones | 75 | » |
| Deuxième total | 410 | » |
| Total des mouvements de la dette intérieure n'ayant pas affecté la trésorerie | 12.970 | 12.032 |
| II | | |
| Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires | 4.378 | » |
| Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser: | | |
| Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950 | » | 441 |
| Valeurs échues restant à rembourser au 28 février 1951 | 441 | » |
| Total des mouvements de la dette extérieure n'ayant pas affecté la trésorerie | 4.819 | 441 |
| Total général des mouvements n'ayant pas affecté la trésorerie | 17.789 | 12.473 |

## I. — DETTE INTERIEURE

CADRE II — **Dette perpétuelle.** (En millions de francs.)

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements). | Augmentation (encaissements). | Diminution | Augmentation. | |
| Rentes 3 p. 100 | 41.953 | » | » | (1) 25 | » | 41.928 |
| Rentes 5 p. 100 1919 | 304.109 | » | » | » | » | 304.109 |
| Totaux | 349.062 | » | » | 25 | » | 349.037 |

(1) Rentes échangées contre des titres de rente viagère.

CADRE III. — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en bourse.** (En millions de francs.)

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements). | Augmentation (encaissements). | Diminution | Augmentation. | |
| 1° Rentes et obligations amortissables: | | | | | | |
| Rentes 3 p. 100 1878, 75 ans | 448 | » | » | » | » | 448 |
| Rentes 5 p. 100 1920-1950, 60 ans, remboursables à 150 F | 12.570 | » | » | (1) 220 | » | 12.350 |
| Obligations 3 1/2 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F | 6.712 | » | » | (2) 1 | » | 6.711 |
| Obligations 4 p. 1934-1951, 50 ans, remboursables à 110 F | 5.847 | » | » | (1) 56 | » | 5.791 |
| Obligations 4 1/2 p. 100 1935, 30 ans | 681 | » | » | » | » | 681 |
| Rentes 3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois | 3.429 | » | » | (1) 11 | » | 3.418 |
| Rentes 3 1/2 p. 100 1942, 60 ans | 7.338 | » | » | (1) 20 | » | 7.318 |
| Obligations 3 1/2 p. 100 mai, juillet et octobre 1943, 30 ans | 5.128 | » | » | (1) 31 | » | 5.097 |
| Obligations 3 1/2 p. 100 février 1944, 30 ans | 2.616 | » | » | (1) 26 | » | 2.620 |
| Rentes 3 p. 100 1945, 60 ans et 3 mois | 23.290 | » | » | (1-2) 151 | » | 23.139 |
| Emprunt libératoire 1948, 10 ans | 84.341 | 5 | 461 | (3) 230 | » | 84.567 |
| 2° Obligations émises par le Crédit national pour le compte de l'Etat: | | | | | | |
| 4 p. 100 1941, 50 ans | 11.361 | » | » | (1) 62 | » | 11.299 |
| 3 1/2 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois | 5.142 | » | » | (1) 3 | » | 5.139 |
| 3 1/2 p. 100, octobre 1942, 50 ans et 3 mois | 6.217 | » | » | » | » | 6.217 |
| 3 1/2 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois | 6.332 | » | » | (1) 8 | » | 6.324 |
| 3 p. 100 juillet 1945, 50 ans | 20.869 | » | » | » | » | 20.869 |
| 3 p. 100 juillet 1946, 50 ans | 32.244 | » | » | » | » | 32.244 |
| 6 p. 100 1950, 30 ans | 27.183 | » | » | (1) 393 | » | 26.790 |
| 3° Bons amortissables émis par la caisse nationale de crédit agricole: | | | | | | |
| 4 1/2 p. 100 1935, 25 ans | 967 | » | » | (1) 108 | » | 859 |
| 4° Obligations de la caisse autonome d'amortissement: | | | | | | |
| 4 1/2 p. 100 1929-1949, 40 ans | 4.841 | » | » | (1) 1 | » | 4.840 |
| 4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois | 25.899 | » | » | (1) 69 | » | 25.830 |
| 3 1/2 p. 100 1943, 15 ans | 7.603 | » | » | (1) 265 | » | 7.338 |
| 5° Obligations des postes, télégraphes et téléphones, amortissables en 30 ans: | | | | | | |
| 4 1/2 p. 100 1929-1948 | 2.298 | » | » | (1) 31 | » | 2.267 |
| 4 p. 100 1941 | 4.928 | » | » | (1) 21 | » | 4.907 |
| 3 1/2 p. 100 1943 | 2.738 | » | » | (1) 23 | » | 2.715 |
| Totaux | 311.052 | 5 | 461 | 1.730 | » | 309.778 |

(1) Amortissements.
(2) Dont titres échangés contre des titres de rente viagère: 4 1/2 p. 100 1933-1948: 1; 3 p. 100 1945: 63.
(3) Titres repris en payement de droits de mutation.

CADRE IV. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

| CATÉGORIES D'ANNUITÉS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements). | Augmentation (encaissements). | Diminution | Augmentation | |
| 1° Capital restant dû sur les annuités remises à la caisse des dépôts et consignations en contre-partie des prêts consentis par elle pour l'application des diverses lois relatives aux institutions de crédit social : | | | | | | |
| Loi du 17 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet) | 2.328 | » | » | » | » | 2.328 |
| Habitations à bon marché | 22.307 | » | » | » | » | 22.307 |
| Crédit immobilier | 8.046 | » | » | » | » | 8.046 |
| Fonds commun du travail (H. B. M. et C. L.) | 186 | » | » | » | » | 186 |
| Habitations à bon marché améliorées | 318 | » | » | » | » | 318 |
| Loyers moyens | 232 | » | » | » | » | 232 |
| Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux | 268 | » | » | » | » | 268 |
| Electrification des campagnes | 764 | » | » | » | » | 764 |
| Sinistrés du Sud-Ouest | 339 | » | » | » | » | 339 |
| Crédit agricole : | | | | | | |
| Moyen terme | 100 | » | » | » | » | 100 |
| Long terme | 227 | » | » | » | » | 227 |
| Equipement rural à long terme | 945 | » | » | » | » | 945 |
| Organisation et assainissement du marché de la viande | 6 | » | » | » | » | 6 |
| Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940) | 1.630 | » | » | » | » | 1.630 |
| Amélioration du logement rural | 254 | » | » | » | » | 254 |
| Travaux de circonstance | 416 | » | » | » | » | 416 |
| 2° Capital restant dû à la caisse des dépôts et consignations au titre de l'amortissement d'une somme équivalente à celle : | | | | | | |
| *a*) Des bons du Trésor à 3 et 5 ans 1942 rachetés en Bourse par cet établissement | 93 | » | » | » | » | 93 |
| *b*) Des obligations 7 1/2 p. 100 1921 émises aux Etats-Unis et cédées au Trésor par cet établissement | 242 | » | » | » | » | 242 |
| *c*) Des obligations des emprunts extérieurs 4 p. 100 et 3 3/4 p. 100 1939 et des titres de rentes 3 1/2 p. 100 1942 cédés au Trésor par cet établissement | 985 | » | » | (1) 15 | » | 970 |
| *d*) D'un prêt de 4 milliards consenti à l'Etat (décret du 4 mai 1943) | 2.259 | » | » | » | » | 2.259 |
| *e*) D'un prêt de 10 milliards consenti à l'Etat (décret du 20 mars 1945) | 8.767 | » | » | » | » | 8.767 |
| *f*) D'un prêt de 12 milliards consenti à l'Etat (décret du 7 septembre 1945) | 10.665 | » | » | » | » | 10.665 |
| *g*) Des obligations du Trésor 4,30 p. 100 amortissables en soixante ans (décision du 23 mai 1949) | 121.803 | » | » | » | » | 121.803 |
| *h*) Des titres amortissables en 5 ans remis en contrevaleur de bons du Trésor remboursés par anticipation | 20.430 | » | » | » | » | 20.430 |
| *i*) Des obligations du Trésor 5,30 p. 100 amortissables en 20 ans | 3.883 | » | » | » | » | 3.883 |
| 3° Capital restant dû au Crédit foncier pour les prêts consentis par cet établissement aux départements et communes des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. (Loi du 25 juillet 1909.) | 1 | » | » | » | » | 1 |
| 4° Capital restant dû au Crédit foncier pour les subventions aux communes directement atteintes par des événements de guerre. (Loi du 4 octobre 1919.) | 75 | » | » | » | » | 75 |
| 5° Capital correspondant aux titres d'annuités remis aux sociétés ayant consenti des prêts aux organismes d'habitations à bon marché. (Loi du 27 juillet 1934.) | 106 | » | » | » | » | 106 |
| 6° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'outillage national. (Loi du 11 juillet 1933.) | 109 | » | » | » | » | 109 |
| 7° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural | 94 | » | 21 | » | » | 115 |
| 8° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès du Fonds commun du travail par l'office national des combustibles liquides | 22 | » | » | (1) 4 | » | 18 |
| 9° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités 3,25 p. 100 1944, amortissables en 10 ans, émis en application de la loi du 27 mars 1944 | 5.309 | » | » | » | » | 5.309 |
| *A reporter* | 213.209 | » | 21 | 19 | » | 213.211 |

(1) Amortissements.

| CATÉGORIES D'ANNUITÉS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements) | Augmentation (encaissements). | Diminution. | Augmentation. | |
| *Reports* ..... | 213.209 | » | 21 | 19 | » | 213.211 |
| 10° Capital restant dû sur les obligations ou parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires | | | | | | |
| *a*) De la Banque de France..... | 4.297 | » | » | (1) 268 | » | 4.029 |
| *b*) De la Banque de l'Algérie..... | 800 | » | » | » | » | 800 |
| *c*) Des autres banques nationalisées..... | 11.027 | » | » | (1) 240 | » | 10.787 |
| 11° Capital restant dû sur les parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées..... | 5.990 | » | » | (1) 7 | » | 5.983 |
| 12° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre. (Loi du 31 juillet 1920.)..... | 1.958 | » | » | » | » | 1.958 |
| 13° Capital restant dû sur les emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés. (Loi du 30 mars 1917.)..... | 85.327 | » | 2.600 | (1) 377 | » | 87.550 |
| 14° Capital restant dû à divers attributaires d'indemnités de dommages de guerre pour indemnités d'éviction. (Loi du 26 août 1948.) | 140 | » | 79 | » | » | 219 |
| 15° Capital restant dû au titre de l'amortissement des emprunts contractés par les compagnies de navigation subventionnées (loi du 28 février 1948)..... | 2.138 | » | » | (1) 23 | » | 2.115 |
| 16° Capital restant dû au titre de l'amortissement des emprunts du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française: | | | | | | |
| *a*) Emprunt autorisé par la loi du 12 juillet 1909..... | 7 | » | » | (3) 7 | » | » |
| *b*) Emprunt autorisé par la loi du 13 juillet 1911..... | 35 | » | » | (3) 35 | » | » |
| *c*) Emprunt autorisé par l'article 257 de la loi de finances du 13 juillet 1925 et réglementé par la loi du 15 septembre 1926. | 239 | » | » | (3) 239 | » | » |
| *d*) Emprunt de conversion 3,70 p. 100 1945 d'une tranche de l'emprunt autorisé par la loi du 13 juillet 1911..... | 19 | » | » | (3) 19 | » | » |
| *e*) Emprunt de conversion 3,70 p. 100 1945 de l'emprunt 5,30 p. 100 1939..... | 58 | » | » | (3) 58 | » | » |
| 17° Capital restant dû au titre de l'annuité servie à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez. (Loi du 11 août 1914.)..... | 948 | » | » | (1) 11 | » | 937 |
| 18° Capital restant dû à la Société nationale des chemins de fer français ou à des compagnies d'intérêt secondaire sur diverses annuités remises aux compagnies de chemins de fer: | | | | | | |
| Annuités aux compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêts de 1871-1872 ..... | 6 | » | » | (1) 1 | » | 5 |
| Annuités à la compagnie des chemins de fer P.-L.-M. (Loi du 18 février 1898.).... | 15 | » | » | » | » | 15 |
| Annuités à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat..... | 15 | » | » | » | » | 15 |
| Annuités aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances)..... | 221 | » | » | (1) 3 | » | 218 |
| 19° Capital restant dû au titre de la part d'amortissement incluse dans les annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt général..... | 293 | » | » | » | » | 293 |
| 20° Capital restant dû à la Société nationale des chemins de fer français sur les conventions de 1883 et postérieures: | | | | | | |
| Avances en argent et en travaux: | 4.506 | » | » | (2) 1 | » | 4.505 |
| Insuffisances d'exploitation des exercices 1914 à 1937..... | 25.075 | » | » | » | » | 25.075 |
| Totaux ..... | 356.323 | » | 2.700 | 1.308 | » | 357.715 |

(1) Amortissements.
(2) Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français.
(3) Réduction de dette (le service financier de ces emprunts est assuré à compter du 1er janvier 1951 par le budget de la Fédération).

CADRE V. — **Dette à moyen terme et à court terme.** (En millions de francs.)

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements). | Augmentation (encaissements). | Diminution. | Augmentation. | |
| Bons à 20 ans de la Caisse nationale de crédit agricole (*a*) | 102 | » | » | » | » | 102 |
| Obligations de la Caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948 remboursables au pair le 15 mai 1953 | 4.041 | » | » | (1) 120 | » | 3.921 |
| Bons des postes, télégraphes et téléphones 3 1/2 p. 100 1950, 10 ans | 6.024 | » | » | » | » | 6.024 |
| Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction pour le règlement de certaines indemnités de dommages de guerre | 45.787 | » | 8.235 | (2) 672 | » | 53.350 |
| Totaux | 55.954 | » | 8.235 | 792 | » | 63.397 |

(*a*) Bons ne portant pas intérêt, mais remboursables à leur échéance au double du prix d'émission fixé au pair; à partir de la sixième année, ils peuvent être remboursés sous certaines conditions, suivant un barème établi à cet effet.
(1) Amortissements.
(2) Titres mobilisés dans les conditions fixées par l'article 11 de la loi du 31 décembre 1948.

CADRE VI. — **Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements) | Augmentation (encaissements) | Diminution. | Augmentation | |
| Bons de la Libération | 11.902 | 1.963 | » | (2) 2.422 | (1) 2.290 | 10.107 |
| Bons de la reconstruction | 16.850 | 1.679 | (3 a) 1.426 | (3) 601 | (4) 642 | 16.638 |
| Bons de la défense nationale à intérêt progressif | » | 33 | 17.124 | » | (5) 1.529 | 18.620 |
| Bons du Trésor à intérêt progressif | 96.812 | 14.359 | (3 a) 14.102 | (3) 2.397 | (4) 3.053 | 97.211 |
| Bons du Trésor à 2 ans | 687.291 | | (3 a) 56.918 | | | 718.835 |
| Bons du Trésor à 1 an | 108.782 | 59.357 | (3 a) 18.484 | (3) 3.995 | (4) 4.441 | 108.423 |
| Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours | 20.492 | | (3 a) 9.366 | | | 15.164 |
| Traites émises en règlement de dépenses publiques | 156.385 | 28.959 | 31.917 | » | (5) 77 | 159.420 |
| Totaux | 1.098.514 | 106.350 | 149.337 | 9.415 | 12.032 | 1.144.418 |

(1) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 28 février 1951.
(3) *a*) Emissions de décembre 1950 dont le produit a été versé au Trésor en janvier 1951: bons de la reconstruction: 6; bons du Trésor à intérêt progressif: 56; 2 ans: 67; 1 an: 357; 75 à 105 jours: 207; *b*) valeurs échues restant à rembourser au 28 février 1951: bons de la reconstruction: 595; bons du Trésor à intérêt progressif: 2.341; 2 ans, 1 an, 75 à 105 jours: 3.361.
(4) *a*) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950: bons de la reconstruction: 641; bons du Trésor à intérêt progressif: 3.039, 2 ans, 1 an, 75 à 105 jours: 4.311; *b*) émissions de février 1951 dont le produit a été versé au Trésor en mars 1951: bons de la reconstruction: 1; bons du Trésor à intérêt progressif: 14; 2 ans: 25; 1 an: 33; 75 à 105 jours: 72.
(5) Emissions de février 1951 dont le produit a été versé au Trésor en mars 1951.

CADRE VI *bis* — **Tableau des échéances de la dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 28 février 1951 (voir cadre VI) | ÉCHÉANCES | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 | 1955 | 1956 |
| Bons de la Libération (1) | 10.107 | 6.470 | 3.637 | » | » | » | » |
| Bons de la reconstruction (2) | 16.638 | 4.629 | 3.951 | 6.637 | 1.421 | » | » |
| Bons de la défense nationale à intérêt progressif (3) | 18.620 | » | » | » | » | » | 18.620 |
| Bons du Trésor à intérêt progressif (4) | 97.211 | 43.696 | 53.515 | » | » | » | » |
| Bons du Trésor à 2 ans | 718.835 | 231.494 | 430.465 | 56.876 | » | » | » |
| Bons du Trésor à 1 an | 108.423 | 90.263 | 18.160 | » | » | » | » |
| Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours | 15.164 | 15.164 | » | » | » | » | » |
| Traites émises en règlement de dépenses publiques | 159.420 | 128.160 | 31.260 | » | » | » | » |
| Totaux | 1.144.418 | 519.876 | 540.988 | 63.513 | 1.421 | » | 18.620 |
| | | 1.144.418 | | | | | |

(1) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la libération sont remboursables, au gré du porteur, après un délai de six mois, à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

(2) Les bons de la reconstruction sont admis en souscription aux obligations des groupements de sinistrés.

(3) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la défense nationale à intérêt progressif sont remboursables au gré du porteur dès le jour de l'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

(4) D'une durée de dix-huit mois au maximum, les bons du Trésor à intérêt progressif sont remboursables au gré du porteur, après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

CADRE VII. — **Dette envers les banques d'émission.** (En millions de francs.)

| DÉSIGNATION des différentes catégories de dette. | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements). | Augmentation (encaissements). | Diminution | Augmentation. | |
| Avance permanente de la Banque de France. | 50.000 | » | » | » | » | 50.000 |
| Avances provisoires de la Banque de France: | | | | | | |
| *a*) Conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947 | 159.200 | 146.300 | 162.100 | » | » | 175.000 |
| *b*) Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre et 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944. | 426.000 | » | » | » | » | 426.000 |
| Bons du Trésor pris en charge par la Caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1941) | 5.003 | » | » | » | » | 5.003 |
| Bons du Trésor remis à la Banque de France en représentation de l'or belge | 5.039 | » | » | » | » | 5.039 |
| Avance permanente de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie | 80 | » | » | » | » | 80 |
| Avances provisoires de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie: | | | | | | |
| *a*) Conventions des 11 mai 1939 et 31 décembre 1940 | 2.000 | » | » | » | » | 2.000 |
| *b*) Conventions des 31 décembre 1942, 1er juillet 1943 et 5 janvier 1944 | 7.550 | 13.600 | 10.200 | » | » | 4.150 |
| Avances de la Caisse centrale de la France d'outre-mer: | | | | | | |
| *a*) Convention du 29 juillet 1943 | 1.132 | » | » | » | » | 1.132 |
| *b*) Convention du 1er juillet 1944 | 18.699 | 5.514 | 5.365 | » | » | 18.550 |
| Totaux | 674.703 | 165.414 | 177.665 | » | » | 686.954 |

## II. — DETTE EXTERIEURE

### A. — SITUATION EN FRANCS

Cours des chancelleries au 1er janvier 1951: 1 dollar U. S. A. = 350 F; 1 dollar canadien: 335 F; 1 livre = 980 F; 1 franc suisse = 81 F; 1 franc belge = 7 F; 1 couronne suédoise = 67,70 F; 1 forin = 92,10 F.

CADRE VIII. — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en Bourse.** (En millions de francs.)

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements). | Augmentation (encaissements). | Diminution | Augmentation | |
| Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse | 14.064 | » | » | (1) 598 | » | 13.466 |
| Totaux | 14.064 | » | » | 598 | » | 13.466 |

(1) Amortissements.

CADRE IX. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements). | Augmentation (encaissements). | Diminution | Augmentation | |
| Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank: | | | | | | |
| *a*) Convention du 4 décembre 1945 | 165.165 | » | » | (1) 3.208 | » | 161.957 |
| *b*) Convention du 13 juillet 1946 | 227.500 | » | » | » | » | 227.500 |
| *c*) Contrat du 28 octobre 1948 | 60.200 | » | » | » | » | 60.200 |
| Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946) | 240.002 | » | » | » | » | 240.002 |
| Capital restant dû au titre du crédit consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948) | 1.988 | » | » | (1) 424 | » | 1.564 |
| Capital restant dû au titre du crédit consenti au gouvernement français par le gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946) | 90.665 | » | » | » | » | 90.665 |
| Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement | 87.500 | » | » | » | » | 87.500 |
| Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires | 15.507 | » | » | » | » | 15.507 |
| Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947) | 76.430 | » | » | » | » | 76.430 |
| Capital restant dû au titre du crédit consenti au gouvernement français par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (Loi du 10 septembre 1947.) | 4.822 | » | 78 | » | » | 4.900 |
| Capital restant dû sur l'emprunt contracté auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950) | 70.000 | » | » | » | » | 70.000 |
| Capital restant dû sur les emprunts contractés à l'étranger par les groupements de sinistrés | 350 | » | » | » | » | 350 |
| Totaux | 1.040.129 | » | 78 | 3.632 | » | 1.036.575 |

(1) Amortissements.

CADRE X. — **Dette à moyen terme, à court terme et à vue.** (En millions de francs.)

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements). | Augmentation (encaissements) | Diminution | Augmentation | |
| Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat) | » | » | » | (1) 441 | (2) 441 | » |
| Emprunt auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950) | 8.750 | » | » | » | » | 8.750 |
| Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises | 2.232 | » | » | (3) 118 | » | 2.084 |
| Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux | 2.031 | 2.031 | » | » | » | » |
| Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement *a*) | 32.620 | » | » | » | » | 32.620 |
| Bons du Trésor à vue remis au fonds monétaire international *a*) | 187.550 | » | » | » | » | 187.550 |
| Totaux | 233.183 | 2.031 | » | 589 | 441 | 231.004 |

*a*) Dette exigible en francs, mais assortie d'une garantie de change (lois des 26 décembre 1945 et 27 février 1947 relatives aux accords de Bretton-Woods).
(1) Valeurs échues restant à rembourser au 28 février 1951.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950.
(3) Amortissements.

## 11 *bis* — DETTE EXTERIEURE

### B. — SITUATION EN DEVISES

### A. — Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements) | Augmentation (encaissements) | Diminution | Augmentation | |
| Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank : | | | | | | |
| *a*) Convention du 4 décembre 1945 | 471.900.500 | » | » | (1) 9.167.000 | » | 462.733.500 |
| *b*) Convention du 13 juillet 1946 | 650.000.000 | » | » | » | » | 650.000.000 |
| *c*) Contrat du 28 octobre 1948 | 172.000.000 | » | » | » | » | 172.000.000 |
| Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946) | 685.720.950 | » | » | » | » | 685.720.950 |
| Capital restant dû au titre du crédit consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948) | 5.680.334 | » | » | (1) 1.211.584 | » | 4.468.750 |
| Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement | 250.000.000 | » | » | » | » | 250.000.000 |
| Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires | 44.306.050 | » | » | » | » | 44.306.050 |
| Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947) | 228.150.000 | » | » | » | » | 228.150.000 |
| Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950) | 225.000.000 | » | » | » | » | 225.000.000 |
| Capital restant dû sur les emprunts contractés à l'étranger par les groupements de sinistrés | 1.000.000 | » | » | » | » | 1.000.000 |
| Totaux | 2.733.757.834 | » | » | 10.378.584 | » | 2.723.379.250 |

(1) Amortissements.

**B. — Situation de la dette en livres.**

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements) | Augmentation (encaissements). | Diminution | Augmentation | |
| Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le Gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946) | 92.515.090 | » | » | » | » | 92.515.090 |
| Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (Loi du 10 septembre 1947.) | 4.919.962 | » | 80.038 | » | » | 5.000.000 |
| Totaux | 97.435.052 | » | 80.038 | » | » | 97.515.090 |

**C. — Situation de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars. — Dette évaluée en francs suisses.**

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements) | Augmentation encaissements. | Diminution | Augmentation | |
| Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat) | » | » | » | (1) 38.174.310 | (2) 38.174.310 | » |
| Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse | 173.626.570 | » | » | (3) 7.381.553 | » | 166.242.017 |
| Totaux | 173.626.570 | » | » | 45.558.863 | 38.174.310 | 166.242.017 |

(1) Valeurs échues restant à rembourser au 28 février 1951.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950.
(3) Amortissements.

**D. — Situation de la dette en couronnes suédoises.**

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951 | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements). | Augmentation (encaissements). | Diminution | Augmentation | |
| Bon du Trésor à 5 ans remboursable en couronnes suédoises | 32.975.500 | » | » | (1) 2.198.367 | » | 30.777.133 |

(1) Amortissements

**E. — Situation de la dette exigible en francs mais assortie d'une garantie de change.** (En millions de francs.)

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1951. | MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor | | MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie | | SITUATION de la dette au 28 février 1951. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Diminution (décaissements). | Augmentation (encaissements). | Diminution | Augmentation | |
| Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux | 2.031 | 2.031 | » | » | » | » |
| Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement | 32.620 | » | » | » | » | 32.620 |
| Bons du Trésor à vue remis au Fonds monétaire international | 187.550 | » | » | » | » | 187.550 |
| Totaux | 222.201 | 2.031 | » | » | » | 220.170 |

## B. — EVOLUTION

**Rappel des situations antérieures.** (En millions de francs.)

| CATEGORIES DE DETTE | SITUATION DE LA DETTE AU | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 31 décembre 1940 (1) | 31 décembre 1941 (1) | 31 décembre 1942 (1) | 31 décembre 1943 | 31 décembre 1944 (1) | 31 décembre 1945 (1) | 31 décembre 1946 | 31 décembre 1947 | 31 décembre 1948 (1) | 31 décembre 1949 | 31 décembre 1950 | 28 février 1951 |
| **I. — *Dette intérieure.*** | | | | | | | | | | | | |
| Dette perpétuelle | 54.894 | 54.892 | 44.302 | 44.301 | 208.779 | 181.897 | 181.897 | 182.137 | 181.854 | 349.171 | 349.062 | 349.037 |
| Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en bourse | 179.520 | 211.551 | 238.924 | 260.161 | 296.020 | 327.094 | 354.676 | 348.523 | 451.579 | 296.071 | 311.052 | 309.778 |
| Dette remboursable par annuités | 58.581 | 62.354 | 62.784 | 63.956 | 72.054 | 92.503 | 106.157 | 108.220 | 121.223 | 316.917 | 356.323 | 357.715 |
| Dette à moyen terme et à court terme | 245.334 | 318.760 | 419.410 | 516.997 | 610.907 | 746.005 | 798.625 | 813.521 | (a) 951.703 | 989.816 | 1.154.468 | 1.207.815 |
| Dette envers les banques d'émission | 157.509 | 227.310 | 295.511 | 412.709 | 486.261 | 475.754 | 533.622 | 665.196 | (a) 744.553 | 771.642 | 674.703 | 686.954 |
| Totaux de la dette intérieure | 695.841 | 874.867 | 1.060.931 | 1.328.124 | 1.674.021 | 1.823.253 | 1.974.977 | 2.117.597 | 2.450.912 | 2.723.617 | 2.845.608 | 2.911.299 |
| **II. — *Dette extérieure.*** | | | | | | | | | | | | |
| Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en bourse | 5.642 | 4.523 | 4.093 | 3.789 | 4.257 | 8.390 | 7.863 | 6.787 | 13.976 | 14.964 | 14.064 | 13.466 |
| Dette remboursable par annuités | » | » | » | » | » | » | 207.729 | 301.611 | 755.520 | 992.565 | 1.040.129 | 1.036.575 |
| Dette à moyen terme, à court terme et à vue | 7.232 | 1.977 | 1.655 | 1.587 | 1.638 | 216 | 5.074 | 73.078 | 191.432 | 174.575 | 233.183 | 231.004 |
| Totaux de la dette extérieure | 12.874 | 6.500 | 5.748 | 5.376 | 5.895 | 8.606 | 220.666 | 381.476 | 960.928 | 1.182.104 | 1.287.376 | 1.281.045 |
| Totaux généraux de la dette publique | 708.715 | 881.367 | 1.066.679 | 1.333.500 | 1.679.916 | 1.831.859 | 2.195.643 | 2.499.073 | 3.411.840 | 3.905.721 | 4.132.984 | 4.192.344 |

(1) Chiffres rectifiés.

(a) Au 1er janvier 1948, une somme totale de 82.039 millions de bons remis à la Banque de France en contre-partie de cessions d'or a été transférée de la rubrique « Dette à moyen terme et à court terme » à la rubrique « Dette envers les banques d'émission ».

### Ministère de l'agriculture.

**Avis de concours relatif au recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Grignon.**

Le concours annoncé au *Journal officiel* du 31 janvier 1951 (p. 1071) pour recrutement d'un assistant de la chaire d'agriculture à l'école nationale d'agriculture de Grignon s'ouvrira le lundi 16 juillet 1951 au siège de cet établissement.

Tous renseignements concernant l'organisation de ce concours seront fournis sur demande adressée soit à l'école nationale d'agriculture de Grignon, à Plaisir-Grignon (Seine-et-Oise), soit au ministère de l'agriculture (sous-direction de l'enseignement, 1er bureau, 78, rue de Varenne, Paris (7e), où les candidatures seront reçues jusqu'au 2 juillet 1951, terme de rigueur.

**Avis de concours à la caisse nationale de crédit agricole.**

En application du décret du 17 mai 1951, un concours est prévu à la caisse nationale de crédit agricole pour dix emplois de sténodactylographe.

Les épreuves seront subies le 3 juillet 1951 à la caisse nationale de crédit agricole, 30, rue Las-Cases, Paris (7e).

Les notices relatives aux conditions de ce concours sont tenues à la disposition de toute personne qui en fera la demande à la caisse nationale de crédit agricole.

### Ministère de la santé publique et de la population.

**Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Sainte-Menehould (Marne).**

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Sainte-Menehould (Marne).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population de la Marne, 13, rue Carnot, à Chalon-sur-Marne.

**Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Château-Thierry (Aisne).**

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juin 1951: page 5999, 1er alinéa, au lieu de: « Un concours pour l'emploi d'économe à l'hôpital-hospice de Château-Thierry (Aisne) sera ouvert au siège de l'établissement le 20 juin 1951 », lire: « Un concours pour l'emploi d'économe à l'hôpital-hospice de Château-Thierry (Aisne) sera ouvert au siège de l'établissement le 30 juin 1951 ».

# BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

## PUBLICATION DES RECETTES

**I. — Evaluation des recettes de la vingt et unième semaine du 19 au 25 mai 1951.** (En milliers de francs.)

| NATURE DU TRAFIC (1) | 1951 — Recettes évaluées (2) | 1950 — Recettes comptables (3) | DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1951 — En valeur absolue (4) | 1951 — Pourcentage (5) | 1950 — En valeur absolue 6 | 1950 — Pourcentage (7) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Voyageurs | 1.414.780 | 1.494.990 | » | » | 80.210 | 5,4 |
| Bagages et consigne | 23.960 | 25.623 | » | » | 1.663 | 6,5 |
| Colis postaux, petits colis | 214.080 | 200.825 | 13.255 | 6,6 | » | » |
| Marchandises (détail et wagons) | 4.707.870 | 3.370.228 | 1.337.642 | 39,7 | » | » |
| Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français | 6.360.690 | 5.091.666 | 1.269.024 | 24,9 | » | » |

**II. — Evaluation des recettes au 25 mai 1951.**

| NATURE DU TRAFIC (1) | RECETTES comptables du 1er janvier au 31 mars 1951. (2) | RECETTES évaluées du 1er avril au 25 mai 1951. (3) | TOTAL des recettes du 1er janvier au 25 mai 1951. (4) | RECETTES comptables du 1er janvier au 25 mai 1950. 5 | DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1951 — En valeur absolue (6) | 1951 — Pourcentage (7) | 1950 — En valeur absolue. 8 | 1950 — Pourcentage 9 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Voyageurs | 14.786.671 | 11.144.890 | 25.931.561 | 24.322.333 | 1.609.228 | 6,6 | » | » |
| Bagages et consigne | 252.246 | 197.180 | 449.426 | 471.551 | » | » | 22.125 | 4,7 |
| Colis postaux, petits colis | 2.248.531 | 1.546.270 | 3.794.801 | 3.495.387 | 299.414 | 8,6 | » | » |
| Marchandises (détail et wagons) | 50.572.691 | 34.584.380 | 85.157.071 | 65.213.841 | 19.943.230 | 30,6 | » | » |
| Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français | 67.860.139 | 47.472.720 | 115.332.859 | 93.503.115 | 21.829.744 | 23,3 | » | » |

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels*, PIERRE CASSAGNEAU.

# ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## TIRAGES FINANCIERS

### BANQUE D'ETAT DU MAROC

**EMPRUNT MAROCAIN 6 0/0 1937**

*Vingt-septième tirage d'amortissement.*

Le 15 mai 1951, il a été procédé, au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc à Rabat au tirage des 1.050 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursées au pair le 1er juillet 1951 :

| | | |
|---|---|---|
| 11.151 à 11.200 — 12.101 à 12.150 — 14.701 à 14.750 — 24.051 à 24.100 — 31.451 à 31.500 — 45.101 à 45.150 — 51.201 à 51.250 — 97.651 à 97.700 — 113.551 à 113.600 — 132.151 à 132.200 — 135.951 à 136.000 — | 149.551 à 149.600 — 203.000 — 226.901 à 230.101 à 230.150 — 230.401 à 230.450 — 236.301 à 236.901 à 236.950 — 246.451 à 246.500 — 256.151 à 256.200 — 281.051 à 281.100. | 203.551 à 226.950 — 236.350 — 246.501 à 256.300 — |

**Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 12 mai 1951.**

| | | |
|---|---|---|
| 1.851 à 1.900 = 50 | 48.551 à 48.577 = 27 | 82.056 = 1 |
| 2.351 à 2.400 = 50 | 48.586 = 1 | 82.062 à 82.066 = 5 |
| 4.151 à 4.200 = 50 | 48.588 à 48.600 = 13 | 82.099 et 82.100 = 2 |
| 5.501 à 5.050 = 50 | 50.301 à 50.350 = 50 | 82.501 à 82.550 = 50 |
| 5.601 à 5.644 = 44 | 52.451 à 52.500 = 50 | 83.001 à 83.050 = 50 |
| 6.251 à 6.300 = 50 | 54.801 à 54.850 = 50 | 91.151 à 84.169 = 19 |
| 6.651 à 6.700 = 50 | 55.455 à 55.457 = 3 | 84.171 à 84.200 = 30 |
| 7.701 à 7.750 = 50 | 55.464 à 55.472 = 9 | 95.301 à 85.304 = 4 |
| 8.707 à 8.732 = 26 | 55.479 à 55.481 = 3 | 95.308 à 85.311 = 4 |
| 9.351 à 9.400 = 50 | 55.483 à 55.500 = 18 | 85.317 à 85.321 = 5 |
| 11.642 et 11.643 = 2 | 56.003 à 56.050 = 48 | 85.331 à 85.337 = 7 |
| 12.301 à 12.333 = 33 | 56.701 à 56.736 = 36 | 85.348 à 85.350 = 3 |
| 12.337 à 12.350 = 14 | 56.740 à 56.750 = 11 | 85.851 à 85.887 = 37 |
| 19.551 à 19.553 = 3 | 57.201 et 57.202 = 2 | 85.900 = 1 |
| 19.558 à 19.591 = 34 | 57.218 à 52.232 = 15 | 90.301 à 90.350 = 50 |
| 19.594 à 19.600 = 7 | 57.248 à 57.250 = 3 | 93.801 à 93.814 = 14 |
| 19.951 à 20.000 = 50 | 58.851 à 58.900 = 50 | 93.817 à 93.850 = 34 |
| 20.401 à 20.450 = 50 | 60.360 à 60.374 = 15 | 94.307 à 94.350 = 44 |
| 21.858 à 21.860 = 3 | 60.851 à 60.900 = 50 | 95.004 à 95.050 = 47 |
| 22.055 à 22.060 = 6 | 62.651 à 62.700 = 50 | 96.951 à 97.000 = 50 |
| 22.065 à 22.070 = 6 | 65.151 à 65.200 = 50 | 98.901 à 98.920 = 20 |
| 24.205 à 24.250 = 46 | 68.207 à 68.214 = 8 | 98.928 à 98.933 = 6 |
| 26.901 à 26.950 = 50 | 68.236 à 68.250 = 15 | 98.936 à 98.950 = 15 |
| 27.301 à 27.350 = 50 | 71.251 à 71.300 = 50 | 100.601 et 100.602 = 2 |
| 32.501 à 32.550 = 50 | 72.162 = 1 | 100.696 à 100.700 = 5 |
| 33.501 à 33.533 = 33 | 72.401 à 72.405 = 5 | 101.601 à 101.610 = 10 |
| 34.253 à 34.257 = 5 | 72.408 à 72.411 = 4 | 101.626 à 101.630 = 5 |
| 34.276 à 34.300 = 25 | 72.423 à 72.427 = 5 | 102.801 à 102.812 = 12 |
| 35.351 à 35.361 = 11 | 72.433 à 72.450 = 18 | 102.814 à 102.736 = 23 |
| 35.369 à 35.380 = 12 | 72.851 à 72.900 = 50 | 103.351 à 103.359 = 9 |
| 38.509 à 38.561 = 53 | 73.201 = 1 | 103.361 à 103.400 = 40 |
| 38.563 à 38.600 = 38 | 73.207 et 73.208 = 2 | 105.456 à 105.485 = 30 |
| 40.904 à 40.906 = 3 | 73.212 à 73.220 = 9 | 105.488 à 105.495 = 8 |
| 40.910 à 40.919 = 10 | 73.231 à 73.239 = 9 | 105.497 = 1 |
| 40.921 à 40.932 = 12 | 74.801 à 74.850 = 50 | 108.751 à 108.797 = 47 |
| 40.935 à 40.940 = 6 | 75.151 = 1 | 108.800 = 1 |
| 40.945 et 40.946 = 2 | 75.157 à 75.161 = 5 | 109.751 à 109.753 = 3 |
| 41.362 = 1 | 75.172 à 75.181 = 10 | 109.755 à 109.757 = 3 |
| 41.368 à 41.371 = 4 | 75.187 à 75.200 = 14 | 109.759 et 109.760 = 2 |
| 41.399 et 41.400 = 2 | 75.501 à 75.506 = 6 | 109.767 à 109.778 = 12 |
| 42.051 à 42.056 = 6 | 77.251 à 77.300 = 50 | 109.784 à 109.800 = 17 |
| 42.061 à 42.065 = 5 | 78.251 à 78.259 = 9 | 110.951 à 110.982 = 32 |
| 42.701 à 42.100 = 30 | 78.262 à 78.290 = 29 | 110.984 à 110.991 = 8 |
| 43.691 à 43.693 = 3 | 78.292 à 78.294 = 3 | 110.994 et 110.995 = 2 |
| 43.695 à 43.699 = 5 | 79.901 à 79.907 = 7 | 110.997 à 111.000 = 4 |
| 43.751 à 43.800 = 50 | 79.914 à 79.918 = 5 | 111.122 = 1 |
| 45.956 à 45.959 = 4 | 79.920 à 79.950 = 31 | 112.801 et 112.802 = 2 |
| 45.963 et 45.964 = 2 | 80.529 à 80.533 = 5 | 112.808 = 1 |
| 112.814 à 112.817 = 4 | 163.287 = 1 | 213.851 à 213.878 = 28 |
| 112.832 à 112.837 = 6 | 165.801 à 165.806 = 6 | 213.889 à 213.894 = 6 |
| 112.841 à 112.849 = 9 | 165.817 à 165.833 = 17 | 213.898 à 213.900 = 3 |
| 112.958 et 112.959 = 2 | 165.835 à 165.850 = 16 | 214.951 à 214.985 = 35 |
| 112.997 à 113.000 = 4 | 165.882 à 165.893 = 12 | 214.988 à 215.000 = 13 |
| 113.351 à 113.357 = 7 | 168.051 à 168.086 = 36 | 215.751 à 215.800 = 50 |
| 113.370 à 113.400 = 31 | 168.097 à 168.100 = 4 | 218.637 à 218.642 = 6 |
| 113.601 à 113.650 = 50 | 168.472 à 168.478 = 7 | 219.351 à 219.400 = 50 |
| 113.751 à 113.764 = 14 | 168.481 à 168.500 = 20 | 221.651 à 221.676 = 26 |
| 113.771 à 113.800 = 30 | 169.851 à 169.855 = 5 | 221.683 à 221.700 = 18 |
| 116.112 = 1 | 169.857 à 169.872 = 16 | 225.351 à 225.400 = 50 |
| 116.123 à 116.129 = 7 | 169.874 à 169.900 = 27 | 227.301 à 227.350 = 50 |
| 116.251 à 116.300 = 50 | 170.301 à 170.334 = 34 | 228.465 à 228.467 = 3 |
| 116.401 à 116.450 = 50 | 170.338 à 170.350 = 13 | 228.473 à 228.475 = 3 |
| 117.351 à 117.400 = 50 | 170.701 à 170.750 = 50 | 228.497 = 1 |
| 119.428 et 119.429 = 2 | 171.501 à 171.512 = 12 | 229.301 à 229.350 = 50 |
| 119.435 = 1 | 171.514 à 171.521 = 8 | 231.951 à 231.957 = 7 |
| 120.830 à 120.834 = 5 | 171.527 et 171.528 = 2 | 231.959 à 231.967 = 9 |
| 121.301 = 1 | 171.751 à 171.754 = 4 | 231.972 à 232.000 = 29 |
| 121.327 et 121.328 = 2 | 171.758 à 171.771 = 14 | 232.354 à 232.368 = 15 |
| 121.602 = 1 | 171.782 à 171.796 = 15 | 232.370 à 232.386 = 17 |
| 121.608 et 121.609 = 2 | 171.801 à 171.850 = 50 | 232.393 à 232.400 = 8 |
| 121.613 à 121.627 = 15 | 172.713 à 172.716 = 4 | 232.451 à 232.462 = 12 |
| 121.629 à 121.634 = 6 | 172.724 à 172.729 = 6 | 232.501 à 232.550 = 50 |
| 121.643 = 1 | 172.732 à 172.750 = 19 | 234.901 à 234.950 = 50 |
| 125.501 à 125.529 = 29 | 173.001 à 173.050 = 50 | 236.151 à 231.191 = 38 |
| 126.451 à 126.479 = 29 | 173.503 à 173.519 = 17 | 237.201 à 237.209 = 9 |
| 126.482 à 126.500 = 19 | 173.521 à 173.550 = 30 | 237.220 à 237.222 = 3 |
| 126.853 à 126.862 = 10 | 176.401 à 176.450 = 50 | 237.233 à 237.250 = 18 |
| 126.871 à 126.873 = 3 | 177.206 à 177.210 = 5 | 244.801 à 244.803 = 3 |
| 126.876 à 126.879 = 4 | 177.219 à 177.226 = 8 | 244.807 à 244.820 = 14 |
| 126.906 à 126.908 = 3 | 177.235 et 177.236 = 2 | 244.822 à 244.834 = 13 |
| 126.911 à 126.930 = 20 | 178.151 à 178.159 = 9 | 244.836 à 244.850 = 15 |
| 126.932 à 126.938 = 7 | 178.161 à 178.200 = 40 | 246.251 à 246.300 = 50 |
| 126.940 à 126.950 = 11 | 180.301 à 180.350 = 50 | 246.751 à 246.800 = 50 |
| 128.761 à 128.769 = 9 | 180.976 à 180.979 = 4 | 249.259 à 249.273 = 15 |
| 128.791 = 1 | 180.986 à 181.000 = 15 | 249.319 à 249.435 = 17 |
| 131.001 à 131.015 = 15 | 186.801 à 186.831 = 31 | 249.445 = 1 |
| 131.050 = 1 | 186.835 à 186.847 = 13 | 249.501 à 249.505 = 5 |
| 132.603 à 132.650 = 48 | 186.851 à 186.900 = 50 | 249.510 à 249.600 = 91 |
| 132.751 à 132.759 = 9 | 187.351 et 187.352 = 2 | 249.751 à 249.756 = 6 |
| 132.782 à 132.792 = 11 | 187.354 à 187.360 = 7 | 249.758 à 249.760 = 3 |
| 132.795 à 132.800 = 6 | 187.362 à 187.374 = 13 | 249.796 à 249.800 = 35 |
| 133.263 à 133.288 = 26 | 187.383 à 187.392 = 10 | 250.701 à 250.729 = 29 |
| 137.101 à 137.150 = 50 | 187.394 et 187.395 = 2 | 250.731 à 250.734 = 4 |
| 137.951 à 138.000 = 50 | 187.399 et 187.400 = 2 | 250.736 = 1 |
| 138.251 à 138.300 = 50 | 189.249 et 189.250 = 2 | 250.738 = 1 |
| 138.851 à 138.900 = 50 | 192.787 = 1 | 250.748 = 1 |
| 139.253 = 1 | 193.551 à 193.600 = 50 | 250.742 à 250.746 = 5 |
| 139.278 et 139.279 = 2 | 193.663 à 193.673 = 11 | 250.749 = 1 |
| 139.300 = 1 | 193.686 à 193.700 = 15 | 250.750 = 1 |
| 142.001 à 142.050 = 50 | 195.401 à 195.429 = 29 | 251.005 à 251.013 = 9 |
| 143.101 à 143.150 = 50 | 195.431 à 195.450 = 20 | 251.201 à 251.210 = 10 |
| 143.901 à 143.917 = 17 | 195.501 à 195.503 = 3 | 251.216 à 251.250 = 35 |
| 143.919 à 143.922 = 4 | 195.531 à 195.534 = 4 | 251.291 = 1 |
| 143.924 = 1 | 195.943 à 195.946 = 4 | 251.369 = 1 |
| 143.927 à 143.939 = 13 | 196.401 à 196.450 = 50 | 254.388 à 254.397 = 10 |
| 143.945 à 143.949 = 5 | 197.105 à 197.107 = 3 | 254.399 = 1 |
| 143.985 = 1 | 197.551 à 197.554 = 4 | 254.451 à 254.500 = 50 |
| 143.989 = 1 | 197.571 à 197.573 = 3 | 254.601 à 254.650 = 50 |
| 144.851 à 144.900 = 50 | 197.584 = 1 | 254.804 à 254.806 = 3 |
| 146.301 à 146.338 = 38 | 200.001 à 200.050 = 50 | 254.842 à 254.850 = 9 |
| 146.344 à 146.350 = 7 | 200.601 à 200.629 = 29 | 255.101 à 255.150 = 50 |
| 149.051 à 149.059 = 9 | 200.631 à 200.650 = 20 | 255.601 à 255.650 = 50 |
| 149.062 à 149.100 = 39 | 201.701 à 201.714 = 14 | 257.001 à 257.015 = 15 |
| 150.551 à 150.600 = 50 | 201.716 à 201.750 = 35 | 257.024 à 257.050 = 27 |
| 152.817 = 1 | 201.901 à 201.950 = 50 | 257.651 à 257.700 = 50 |
| 152.839 = 1 | 204.101 à 204.150 = 50 | 258.101 à 258.150 = 50 |
| 153.551 à 153.600 = 50 | 206.486 = 1 | 258.251 à 258.254 = 4 |
| 153.851 à 153.900 = 50 | 206.851 à 206.900 = 50 | 258.256 à 258.300 = 45 |
| 154.201 à 154.250 = 50 | 208.301 à 208.303 = 3 | 258.651 à 258.700 = 50 |
| 154.451 à 154.500 = 50 | 208.305 à 208.309 = 5 | 258.705 à 258.714 = 10 |
| 155.301 à 155.350 = 50 | 208.311 à 208.350 = 40 | 260.051 à 260.094 = 44 |
| 157.151 à 157.199 = 49 | 208.419 = 1 | 261.501 à 261.550 = 50 |
| 158.801 à 158.850 = 46 | 208.424 à 208.427 = 4 | 261.601 à 261.614 = 14 |
| 159.551 à 159.600 = 50 | 208.432 à 208.450 = 19 | 261.616 à 261.650 = 35 |
| 160.051 à 160.145 = 95 | 211.351 à 211.381 = 31 | 261.701 à 261.730 = 30 |
| 160.147 à 160.150 = 4 | 211.384 à 211.400 = 17 | 261.733 à 261.750 = 18 |
| 161.817 à 161.819 = 3 | | |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 262.351 à 262.400 = | 50 | 275.001 à 275.050 = | 50 | 286.201 à 286.213 = | 13 |
| 262.651 à 262.700 = | 50 | 277.451 à 277.454 = | 4 | 286.230 à 286.250 = | 21 |
| 263.301 à 263.350 = | 50 | 277.457 à 277.500 = | 44 | 287.151 à 287.196 = | 46 |
| 263.451 à 263.481 = | 31 | 279.051 à 279.061 = | 11 | 287.198 à 287.200 = | 3 |
| 263.487 à 263.500 = | 14 | 279.064 à 279.100 = | 37 | 287.251 à 287.300 = | 50 |
| 263.500 = | 1 | 279.401 à 279.405 = | 5 | 288.901 à 288.950 = | 50 |
| 265.737 et 265.738 = | 2 | 279.444 à 279.448 = | 5 | 289.001 à 289.050 = | 50 |
| 266.267 à 266.276 = | 10 | 279.654 à 279.700 = | 47 | 289.301 à 289.305 = | 5 |
| 266.363 et 266.364 = | 2 | 281.301 à 281.317 = | 17 | 289.336 à 289.342 = | 7 |
| 266.367 à 266.371 = | 5 | 281.322 et 281.323 = | 2 | 289.344 à 289.400 = | 57 |
| 269.801 à 269.850 = | 50 | 281.328 = | 1 | 290.251 à 290.280 = | 30 |
| 269.901 à 269.905 = | 5 | 281.337 à 281.350 = | 14 | 290.283 à 290.289 = | 7 |
| 270.001 à 270.050 = | 50 | 281.427 à 281.431 = | 5 | 290.291 à 290.350 = | 60 |
| 271.651 à 271.700 = | 50 | 282.151 à 282.200 = | 50 | 292.351 à 292.400 = | 50 |
| 272.151 à 272.155 = | 5 | 283.701 à 283.750 = | 50 | 295.451 à 295.459 = | 9 |
| 272.163 = | 1 | 285.201 à 285.207 = | 7 | 295.551 à 295.554 = | 4 |
| 272.165 à 272.181 = | 17 | 285.211 à 285.217 = | 7 | 295.556 à 295.569 = | 14 |
| 272.185 à 272.199 = | 15 | 285.240 à 285.250 = | 11 | 295.580 à 295.587 = | 8 |
| 273.851 à 273.869 = | 19 | 285.355 et 285.356 = | 2 | 295.593 et 295.594 = | 2 |
| 273.872 à 273.878 = | 7 | 285.359 = | 1 | 295.597 = | 1 |
| 273.880 à 273.900 = | 21 | 285.372 à 285.395 = | 24 | 295.599 et 295.600 = | 2 |
| 274.901 à 274.935 = | 35 | 285.401 à 285.409 = | 9 | 299.219 à 299.222 = | 4 |
| 274.939 à 274.950 = | 12 | 285.416 à 285.450 = | 35 | 299.228 à 299.233 = | 6 |

Total : 9.215 obligations.

## Société anonyme des PAPETERIES AUSSEDAT

AU CAPITAL DE 168.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : CRAN-GEVRIER, PRÈS ANNECY (HAUTE-SAVOIE)

Registre du commerce : Annecy 1350.

**Liste des 20 obligations (3e série), émission de 1946, sorties au tirage du 4 juin 1951 et amortissables le 1er novembre 1951.**

13 50 81 126 206 337 358 416 470 471 499 541 590 594 660 672 708 720 724 773

## Compagnie Commerciale et Industrielle du Midi

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105 MILLIONS DE FRANCS

2, RUE LORD-BYRON, PARIS (8e)

**Emprunt 4 1/2 0/0 1930.**

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/2 0/0 1930, la Compagnie commerciale et industrielle du Midi a racheté en Bourse la quantité d'obligations nécessaires à l'amortissement du 1er juillet 1951.

Les amortissements antérieurs ont été également effectués par voie de rachat en Bourse.

## SOCIETE IMMOBILIERE DE LA RUE SALA

CAPITAL : 1.250.000 F

SIÈGE SOCIAL : 21, RUE SALA, LYON

R. C. : B 2636.

**Vingt-deuxième tirage du 5 avril 1951 de seize obligations 3 0/0 1919 émises au pair et remboursables à 500 F le 1er juillet 1951.**

92 97 117 136 142 147 178 179 234 266 313 356 491 529 531 571.

**Obligations des derniers tirages restant à rembourser.**

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 4 | 20 | 23 | 24 | 44 | 55 | 209 | 215 | 217 | 219 | 222 | 239 | 255 |
| 73 | 77 | 98 | 128 | 138 | 144 | 151 | 267 | 273 | 276 | 278 | 289 | 299 | 304 |
| 152 | 155 | 174 | 183 | 187 | 190 | 196 | 314 | 315 | 317 | 328 | 329 | 350 | 355 |
| 198 | 199 | 201 | 202 | 203 | 204 | 208 | 370 | 378 | 381 | | | | |

# CREDIT MOBILIER INDOCHINOIS

**(Société d'exploitation des Monts-de-piété de Cochinchine.)**

SOCIÉTÉ ANONYME INDOCHINOISE CONSTITUÉE SOUS LE RÉGIME DE LA LOI FRANÇAISE AU CAPITAL DE 22 MILLIONS DE FRANCS (EN LIQUIDATION)

SIÈGE SOCIAL : 35, BOULEVARD CHARNER, A SAIGON

Registre du commerce : Saïgon 1653.

**Emprunt 4 0/0 (huitième amortissement annuel).**

Conformément au tableau d'amortissement, le huitième amortissement dudit emprunt porte sur 485 bons.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a amorti, par voie de rachats en Bourse, 130 bons. Le surplus, soit 355 bons, a été amorti le 24 mai 1951, par voie de tirage au sort.

Le tableau ci-dessous comporte :

1° **Les séries ou fractions de séries de bons sortis aux précédents tirages et dans lesquelles il reste des bons non encore présentés au remboursement;**

2° **Les séries ou fractions de séries de bons amortis dans lesquelles sont compris les bons sortis au tirage susvisé.**

Ces derniers bons seront remboursables à partir du 15 juillet 1951, coupon n° 17 attaché, à 5.000 F net et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

| NUMÉROS ET ANNÉES de remboursement | NUMÉROS ET ANNÉES de remboursement | NUMÉROS ET ANNÉES de remboursement | NUMÉROS ET ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS ET ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS ET ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS ET ANNÉES de remboursement. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 à 5 (51) | 726 à 730 (51) | 1.321 à 325 (49) | 1.626 à 630 (51) | 2.081 à 085 (51) | 2.811 à 815 (51) | 3.536 à 538 (49) |
| 6 à 10 (51) | 731 à 735 (51) | 1.326 à 330 (51) | 1.646 à 650 (51) | 2.086 à 090 (51) | 2.821 à 825 (51) | 3.556 à 560 (50) |
| 11 à 15 (50) | 742 à 745 (49) | 1.346 à 350 (49) | 1.651 à 655 (50) | 2.091 à 095 (51) | 2.886 à 890 (50) | 3.596 (49) |
| 31 à 35 (49) | 756 à 760 (51) | 1.351 à 354 (49) | 1.671 à 675 (51) | 2.141 à 145 (50) | 2.906 à 910 (50) | 3.626 à 630 (51) |
| 36 à 40 (51) | 771 à 775 (51) | 1.356 à 360 (51) | 1.686 à 690 (50) | 2.171 à 175 (50) | 2.911 à 915 (51) | 3.646 à 650 (50) |
| 86 à 90 (51) | 801 à 805 (50) | 1.362 à 365 (49) | 1.706 à 710 (51) | 2.231 à 235 (51) | 2.931 à 935 (50) | 3.666 à 670 (51) |
| 99 et 100 (51) | 856 à 860 (50) | 1.371 à 375 (51) | 1.726 à 730 (51) | 2.241 à 245 (51) | 2.946 à 950 (51) | 3.681 à 685 (51) |
| 121 à 125 (50) | 861 à 865 (51) | 1.391 à 395 (51) | 1.732 à 735 (49) | 2.246 à 250 (51) | 2.951 à 955 (51) | 3.696 à 700 (51) |
| 161 à 165 (51) | 936 à 940 (51) | 1.396 à 400 (51) | 1.736 à 740 (50) | 2.266 à 270 (50) | 2.956 à 960 (51) | 3.716 à 720 (50) |
| 196 à 200 (51) | 946 à 950 (51) | 1.401 à 405 (50) | 1.766 à 770 (50) | 2.306 à 310 (51) | 3.011 à 015 (51) | 3.761 à 765 (51) |
| 246 à 250 (51) | 961 (49) | 1.406 à 410 (51) | 1.811 à 815 (50) | 2.346 à 350 (51) | 3.066 à 070 (49) | 3.801 à 805 (51) |
| 281 à 285 (50) | 985 (49) | 1.425 (49) | 1.831 à 835 (51) | 2.384 et 385 (49) | 3.071 à 075 (51) | 3.806 à 810 (51) |
| 286 à 290 (51) | 1.026 à 030 (50) | 1.441 à 445 (51) | 1.851 à 855 (51) | 2.396 à 400 (51) | 3.076 à 080 (49) | 3.821 à 825 (51) |
| 321 à 325 (50) | 1.056 à 060 (51) | 1.471 à 475 (50) | 1.856 à 860 (50) | 2.446 à 450 (51) | 3.086 à 090 (51) | 3.836 à 840 (51) |
| 326 à 330 (51) | 1.106 à 110 (51) | 1.476 à 480 (51) | 1.861 à 865 (50) | 2.456 à 460 (49) | 3.112 à 115 (45) | 3.886 à 890 (50) |
| 331 à 335 (51) | 1.126 à 130 (50) | 1.491 à 495 (49) | 1.871 à 875 (51) | 2.491 à 495 (51) | 3.126 à 130 (51) | 3.896 à 900 (51) |
| 396 à 400 (50) | 1.131 à 135 (51) | 1.496 à 500 (48) | 1.876 à 880 (51) | 2.506 à 510 (51) | 3.173 à 175 (49) | 3.941 à 944 (47) |
| 436 à 440 (51) | 1.151 à 155 (51) | 1.501 et 502 (49) | 1.881 à 885 (51) | 2.511 à 515 (51) | 3.216 à 220 (51) | 3.981 à 985 (50) |
| 536 à 538 (47) | 1.176 à 180 (51) | 1.505 (49) | 1.906 à 910 (51) | 2.536 à 540 (51) | 3.266 à 270 (51) | 3.986 à 990 (50) |
| 554 et 555 (49) | 1.181 à 185 (51) | 1.510 (47) | 1.941 à 945 (51) | 2.591 à 595 (51) | 3.286 et 287 (49) | 4.041 à 045 (51) |
| 582 et 583 (49) | 1.194 et 195 (49) | 1.511 à 515 (51) | 1.971 à 975 (51) | 2.641 à 645 (51) | 3.301 à 305 (51) | 4.056 à 060 (51) |
| 596 à 600 (50) | 1.216 à 220 (50) | 1.531 à 535 (50) | 1.981 à 985 (50) | 2.666 à 670 (51) | 3.328 (49) | 4.061 à 065 (51) |
| 611 à 615 (51) | 1.221 à 225 (51) | 1.541 à 545 (48) | 1.996 à 999 (50) | 2.696 à 700 (51) | 3.351 à 355 (51) | 4.181 à 185 (51) |
| 631 à 635 (50) | 1.236 à 240 (50) | 1.557 à 560 (49) | 2.001 à 005 (51) | 2.726 à 730 (51) | 3.401 à 405 (51) | 4.201 à 205 (49) |
| 636 à 640 (50) | 1.251 à 255 (49) | 1.561 à 565 (51) | 2.006 à 010 (51) | 2.711 à 745 (51) | 3.411 (49) | 4.229 et 230 (49) |
| 641 à 645 (50) | 1.258 à 260 (49) | 1.566 à 570 (49) | 2.011 à 015 (50) | 2.751 à 755 (51) | 3.421 et 422 (49) | 4.286 à 290 (51) |
| 646 à 650 (50) | 1.261 à 265 (50) | 1.571 à 575 (50) | 2.016 à 020 (50) | 2.771 à 775 (51) | 3.431 à 435 (50) | 4.301 à 305 (51) |
| 651 à 655 (50) | 1.281 à 285 (51) | 1.576 à 580 (51) | 2.036 à 040 (51) | 2.781 à 785 (51) | 3.461 à 465 (50) | 4.321 à 325 (50) |
| 686 à 690 (51) | 1.286 à 290 (50) | 1.591 à 595 (51) | 2.056 à 060 (51) | 2.796 à 800 (51) | 3.471 à 475 (51) | 4.351 à 355 (50) |
| 721 à 725 (50) | 1.296 à 300 (49) | 1.616 à 620 (51) | | | | |

## Etablissements Delattre et Frouard réunis

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 39, RUE DE LA BIENFAISANCE, PARIS
R. C.: Seine n° 84326.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 150 obligations 4 1/4 0/0 1944 dont le septième amortissement est prévu pour le 1er juillet 1951.
En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en mai 1951.

**Rappel de la série comprenant des obligations 4 1/4 0/0 1944 sorties en 1945 et non encore remboursées.**

6.581 à 6.590

## PAPETERIES DE LEDAR

**(Anciens établissements Matussière et Forest).**

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mai 1951: page 5782, 2e colonne, Obligations 4 1/2 0/0 1942, non remboursées, Amortissement de juin 1946, au lieu de: « 25 », lire: « 425 »; Amortissement de juin 1947, au lieu de: « 737 », lire: « 797 ».

# DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Ben Attar (Victor), né à Tunis le 25 novembre 1912, employé de banque, demeurant à Tunis, 3, rue Auguste-Comte, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de changer son nom patronymique en celui de Soussan.

# AVIS DIVERS

## Société anonyme de Crédit immobilier de la Région de Sceaux

AU CAPITAL DE 300.000 F
MAIRIE DE MONTROUGE
Registre du commerce: Seine 216288 B.

**Convocation.**

Les actionnaires de la Société anonyme de crédit immobilier de la région de Sceaux sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 10 juillet 1951, à dix-huit heures, à la mairie de Montrouge.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de l'exercice 1950: approbation du bilan et compte de profits et pertes 1950;
Renouvellement des pouvoirs des administrateurs;
Questions diverses.

*Le président du conseil d'administration,*
G. THIL,
*maire de Montrouge.*

## GOUVERNEMENT TUNISIEN

**Emprunt 3 0/0 1892.**

Les porteurs d'obligations tunisiennes 3 0/0 1892 sont informés qu'il sera procédé le 2 juillet 1951, à neuf heures trente, en séance publique, au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris, au tirage au sort de 4.160 numéros d'obligations qui devront être extraits de la roue conformément au tableau d'amortissement inscrit au dos de chaque titre, modifié par le décret publié au *Journal officiel* tunisien du 11 octobre 1949.

## MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis du tirage de l'emprunt de l'Indochine 3 0/0 1909, à effectuer au ministère de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, Paris (7e), le 3 août 1951, à partir de neuf heures trente.

# DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

## ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

10 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Pédagogie et découverte du monde.** But: constituer une documentation géographique et historique régulièrement tenue à jour, à l'intention des établissements d'enseignement; se propose d'entretenir entre Français et étrangers des relations fécondes et éducatives. Siège social: 89, rue Pierre-Boudou, Asnières.

10 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **L'Espérance de Louâtre.** But: propager et vulgariser l'étude du tir à la carabine et au fusil de guerre. Siège social: mairie de Louâtre.

10 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Union sportive plaisançoise.** But: pratique des sports et, en particulier, du football. Siège social: foyer rural de Plaisance.

11 mai 1951. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Ciné-Club de l'école normale d'institutrices de Constantine.** But: culture cinématographique des normaliennes. Siège social: école normale d'institutrices. Constantine.

11 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association amicale des maires du canton de Beuzeville.** But: développer entre ses membres des relations amicales; étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics; défendre par tous les moyens légaux les intérêts moraux et matériels des communes du canton. Siège social: mairie de Beuzeville.

11 mai 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité de solidarité des vieux travailleurs de Vaise.** But: coordonner le travail des œuvres déjà existantes dans le quartier; aider les vieillards nécessiteux. Siège social: 15, rue Chinard, Lyon.

13 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. **Syndicat touristique d'Ouréah-Plage (S. T. O. P.).** But: rechercher les améliorations pour rendre le plus agréable possible le séjour des estivants résidant à la plage, ainsi que des personnes qui la fréquentent occasionnellement. Siège social: domicile du président, Ouréah.

16 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. La Cantine de famille des téléphones des bureaux interurbain, Archives et Turbigo change son titre, qui devient **Cantine du central de Paris-Interurbain et Archives-Turbigo automatique,** et modifie ses statuts. Siège social: 61, rue des Archives, Paris.

17 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Association d'éducation populaire de Montguyon.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: école Saint-Joseph, Montguyon.

18 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. **Union démocratique et socialiste de la Résistance.** But: rassembler les Français qui désirent voir restaurer les libertés publiques et privées et établir une véritable république démocratique et sociale. Siège social: 56, avenue Moll, Vitry-le-François.

21 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Florac. Association de propriétaires riverains et de pêche **L'Ecrevisse** de Gatuzières. But: répression du braconnage, repeuplement des rivières, défense des intérêts généraux des propriétaires riverains. Siège social: mairie de Gatuzières.

21 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Section de tir des ateliers C. S. P. (Guillemin-Sergot-Pegard).** But: propager et vulgariser l'étude pratique et théorique du tir. Siège social: boulevard Toutain, Châteaudun.

22 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Amicale des anciens cols bleus du Médoc.** But: conserver et renforcer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les anciens marins dans le souvenir des joies et des efforts, des dangers et aussi des sacrifices vécus en commun au service de la France. Siège social chez M. Gachet (Abel), route de Pauillac, Hourtin.

22 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Les Amis de la nature.** But: faire connaître et aimer la nature. Siège social: rue Pont-Amillion, Saintes.

22 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association canine biterroise de dressage.** But: dressage en vue de l'attaque, la garde, la défense et le pistage. Siège social: Galy, rue Pech-de-La-Pomme, Béziers.

22 mai 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Club athlétique de Lailly-en-Val.** But: éducation physique et pratique des sports. Siège social: mairie de Lailly-en-Val.

22 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Société d'instruction et d'éducation populaires du canton de Sceaux.** Modifications aux statuts et transfert du siège social du 6, rue Houdan, au 122, rue Houdan, Sceaux.

23 mai 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Association amicale des anciennes élèves de Sainte-Marthe.** But: maintien des relations amicales. Siège social: 2, place de la Cité, Périgueux.

24 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Société des chasseurs du Chambon-de-Monistrol.** But: association de chasseurs pour le repeuplement du gibier et la répression du braconnage. Siège social: café Blachon, à la gare de Bas-Monistrol.

24 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Association des parents d'élèves des collèges de Verdun.** But: intérêts des parents; prospérité morale et matérielle des établissements. Siège social: collège Buvignier, Verdun.

24 mai 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Commune libre des Pins.** But: organisation de divertissements pour les ouvriers du canal. Siège social: bar-restaurant des Pins, Bollène-Ecluse.

24 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Mogues.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie de Mogues.

25 mai 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Syndicat d'initiative de Cabrières-d'Avignon.** But: augmenter la prospérité de Cabrières-d'Avignon et de sa région; attirer les étrangers; leur rendre le séjour agréable et facile. Siège social: mairie de Cabrières-d'Avignon.

25 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **S. E. T. (Structure et evolution des techniques),** association pour l'étude des techniques, a transféré son siège social du 54, rue de Seine, au 2, rue Mabillon, Paris.

25 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Billard-Club Saint-Maur.** But: société amicale d'amateurs de billard. Siège social: 179, rue Saint-Maur, Paris.

25 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Institut d'étude des relations humaines.** But: promouvoir la recherche scientifique portant sur le phénomène relationnel, en favorisant notamment les études relatives aux problèmes différentiels qui s'y rapportent. Siège social: 34, avenue des Champs-Elysées, Paris.

25 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de nos artistes.** But: venir en aide, moralement et matériellement, aux artistes de religion juive habitant Paris. Siège social: 70, rue Cortambert, Paris.

26 mai 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association girondine des Cœurs vaillants et des Ames vaillantes.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 23, rue des Bahutiers, Bordeaux.

28 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Association des habitants du quartier Saint-Martin de Cognac.** But: défendre les intérêts de leur quartier, son hygiène, son embellissement. Siège social: chez M. Pierre Giraud, 9, rue d'Isly, Cognac.

28 mai 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **La Diane de chasse de Saint-Appolinard.** But: destruction des nuisibles et repeuplement. Siège social: mairie de Saint-Appolinard.

28 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Caisse camaroise d'entr'aide aux familles des marins péris en mer et d'assistance aux familles nécessiteuses.** But: aider, par des dons en espèces ou en nature, les familles des marins du quartier de Camaret péris en mer et, exceptionnellement, attribuer des secours aux familles nécessiteuses. Siège social: comité local des pêches maritimes, 9, rue du Pré, Camaret.

28 mai 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Académie littéraire interprovinciale.** But: assurer une aide matérielle et morale aux écrivains débutants. Siège social: 14, boulevard de la Liberté, Lille.

28 mai 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Syndicat d'initiatives de Bruyères.** But: étudier les mesures tendant à augmenter, d'une manière générale, la prospérité de Bruyères et de la région et en poursuivre la réalisation; organiser la région au point de vue touristique; y attirer les étrangers et leur rendre le séjour agréable et facile. Siège social: mairie de Bruyères.

29 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Société amicale des sapeurs-pompiers d'Ouzouer-sur-Trézée.** But: défense contre l'incendie; assurer la sécurité en cas de besoin. Siège social: mairie d'Ouzouer-sur-Trézée.

29 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des pêcheurs de la division du bois de Vincennes.** But: défense des droits des adhérents dans le cadre des lois et règlements; veiller à la stricte application de ces lois et règlements. Siège social: chalet du lac Daumesnil, Paris.

29 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Comité des fêtes de la Romagne.** But: organiser des fêtes communales et réjouissances publiques diverses. Siège social: mairie de la Romagne.

29 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **L'Amicale,** société de chasse du Planois. But: répression du braconnage et repeuplement du gibier. Siège social: salle des fêtes du Planois.

30 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Société des parents et amis de l'école maternelle Langevin.** But: contribuer à l'amélioration du bien-être et de l'agrément des enfants de l'école maternelle Langevin. Siège social: école Langevin, Epernay.

31 mai 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Boule beaumontoise.** But: favoriser et développer le sport du jeu de boules. Siège social: café Larpant, rue Nationale, Beaumont.

31 mai 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association familiale d'Arthemonay.** But: étude et défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie d'Arthemonay.

31 mai 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Groupement de prévention et de premiers secours en faveur des travaux sous pression.** But: organisation et gestion des centres de prévention et de premiers soins aux victimes des accidents sous pression. Siège social: 90, rue de Rome, Marseille.

31 mai 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Clique des Sans-Soucis.** But: formation de la jeunesse dans l'art de jouer des instruments de musique, clairons et tambours. Siège social: place de l'Eglise, Sainte-Foy-l'Argentière.

31 mai 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association familiale de Monplaisir-la Plaine-Transvaal.** But: grouper les familles dans un but éducatif et rassembler les enfants en une colonie de vacances située à la Garde-en-Oisans. Siège social: 272, route d'Heyrieux, Lyon.

1er juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Club artistique varennois.** But: pratique du théâtre amateur et organisation de soirées récréatives. Siège social: mairie de Varennes-sur-Allier.

1er juin 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Institut dauphinois de l'école moderne.** But: étude et perfectionnement des nouvelles techniques éducatives. Siège social: école de garçons, rue Anthoard, Grenoble.

1er juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. Association d'éducation populaire **Courage et Joie.** But: grouper les jeunes s'intéressant à l'éducation des enfants; organiser des sessions, stages, colonies de vacances, cinéma, camps et toute activité propre à assurer cette éducation de l'enfant; organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des œuvres. Siège social: 3, rue du Général-Berton, Poitiers.

1er juin 1951. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Amicale des commerçants de Giromagny.** But: entr'aide commerciale, émulation touristique et propagande par la prospérité du commerce local. Siège social: 29, Grande-Rue, Giromagny.

1er juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'Ensemble orchestral de Paris change son titre, qui devient **Association des concerts philharmoniques de Paris.** Siège social: 2, boulevard des Invalides, Paris.

4 juin 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Amicale Hérault-Lozère des cadres des réserves de l'intendance.** But: grouper les officiers de réserve en vue de leur instruction et développer les liens de camaraderie. Siège social: 20, rue Nationale, Sète.

4 juin 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Comité pour l'érection à Troyes d'un monument de la résistance auboise.** But: organiser des fêtes et souscriptions pour l'érection d'un monument aux résistants de l'Aube. Siège social: boulevard Danton, Troyes.

4 juin 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Heureuse Enfance.** But: aide à l'école maternelle de Francheville-le-Haut. Siège social: école maternelle laïque, Francheville-le-Haut.

4 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Les Anciens de l'armée de l'air,** 20, boulevard Riquet, à Toulouse, a décidé de transférer son siège social 72, rue Bayard (bar d'Orléans), Toulouse.

5 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **L'Union sportive de Miniac-Morvan.** But: développer la pratique du sport. Siège social: Maison du Peuple, Miniac-Morvan.

5 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Amicale laïque des anciens élèves de l'école Michelet.** But: s'occuper de toutes les œuvres post et périscolaires. Siège social: rue Gabriel-Péri, Tourcoing.

5 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des anciens élèves de Saint-Maximin.** But: défendre et développer les œuvres post et périscolaires. Siège social: externat Saint-Maximin, 25, rue de Thionville, Lille.

6 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Société de chasse privée du territoire de Belfort.** But: repeuplement du gibier. Siège social: 56, rue de la 1re-Armée, Belfort.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 mai 1951: page 5192, 1re colonne, 18e annonce, **Association de sauvegarde et d'accueil Colbert,** au lieu de: « Déclaration 9 mai 1951 », lire: « 5 mai 1951 ».

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

*Vient de paraître :*

# TARIF DES DROITS DE DOUANE D'IMPORTATION

ÉDITION MISE A JOUR AU 6 JUIN 1951

Arrêté du 16 décembre 1947
et arrêtés postérieurs modifiant le texte initial.

**EN VENTE :**

aux bureaux des Journaux officiels,
31, QUAI VOLTAIRE, 31 — PARIS (7e)
ET AUX
bureaux de vente de l'Imprimerie nationale,
91, AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES,
PARIS (8e) (dans le hall)
et 19, RUE SCRIBE, 19 — PARIS (9e)
(Recette centrale des finances de la Seine).

PRIX : 600 FRANCS

Ce volume est expédié, sans frais supplémentaires d'envoi,
sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).
(Compte chèque postal n° 9063-13, Paris.)